



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Les petites villes de demain
**Petites villes
de demain**

VILLE DE
GRENADE-SUR-L'ADOUR



Communauté
de Communes
DU PAYS GRENADOIS

CONVENTION D'ADHESION
PETITES VILLES DE DEMAIN
COMMUNE DE GRENADE-SUR L'ADOUR



ENTRE

- La Commune de GRENADE-SUR-L'ADOUR représentée par son Maire Mme Odile LACOUTURE ;
- L'EPCI de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAUDOIS représentée par son Président Jean-Luc LAFENETRE.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » :

d'une part,

ET

- L'État représenté par la préfète du département des LANDES, Cécile BIGOT-DEKEYZER

ci-après, « l'État » :

d'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil Départemental des LANDES, représenté par son Président Xavier FORTINON,
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes, représenté par sa Présidente Odile LAFITTE,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, représentée par son Président François LAFITTE,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Landes, représentée par son Président Marc VERNIER

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner, aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités au sein de leur intercommunalité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et d'en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local en contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme :

- le 29 octobre 2020 par courrier cosigné de Mme le Maire de Grenade-sur-l'Adour et Mr le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois,
- le 2 décembre 2020 par délibération n° 2020-140 du conseil municipal de Grenade-sur-l'Adour.
- le 7 décembre 2020, par délibération n° 2020-127 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Grenadois,

Elles ont exprimé leurs motivations :

- Renforcer la fonction de polarité intermédiaire (classement INSEE – BPE 2014) de Grenade-sur-l'Adour qui structure la centralité du territoire intercommunal,
- Remédier aux déclinés constatés sur la démographie, la vacance commerciale et de logement, ainsi que sur le vieillissement des équipements et espaces publics,
- Améliorer l'attractivité du centre-bourg de Grenade en pacifiant son usage et valorisant son patrimoine,
- Favoriser une animation permanente du centre-bourg par le maintien voire le développement de son offre de service et de sa population résidente.

Elles se sont, le cas échéant, engagées à :

- Mettre en œuvre des actions identifiées dans le plan de référence dont le volet programmatique doit être adapté,
- Agir massivement sur le logement (OPAH et autres politiques) et diversifier un bouquet de solutions pour l'attractivité du commerce local,
- Moderniser les espaces publics du centre-bourg de la commune et mettre en valeur les atouts patrimoniaux de la Bastide,

- Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par courrier de Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en date du 11 décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme,
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires,
- De définir le fonctionnement général de la Convention,
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation,
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, le PETR Pays Adour Chalosse Tursan et les EPCI adhérents.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés,
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente Convention,

- Le Conseil Départemental des Landes a initié dès 2018 une démarche partenariale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette problématique de la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Un règlement d'intervention spécifique a été adopté lors du BP 2019 et réaffirmé en 2020. Il s'agit d'accompagner les centralités landaises engagées dans la revitalisation de leur centre bourg en soutenant la conduite d'études préalables (plans de référence) et en accordant une dotation en investissement pour la mise en œuvre du plan d'action de revitalisation qui en résulte, cette dotation venant s'ajouter aux aides réglementaires sectorielles départementales.

Le Département souhaite poursuivre cet effort et s'inscrire comme partenaire des collectivités retenues au titre du programme Petite Villes de Demain, éligibles au règlement d'intervention départemental.

Les Partenaires techniques

- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Landes : forte d'une parfaite connaissance du tissu économique, d'expertises métiers, d'expériences reconnues et ancrées de longue date dans le territoire, la CCI est en mesure d'accompagner les communes dans leurs orientations. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs déjà contractualisé avec la CCI et lui ont accordé leur confiance. Dotée d'une équipe terrain, spécialisée en développement économique territorial intégrant notamment un manager de centre-ville, la CCI est capable de s'engager aux côtés des communes. Elle met à leur service ses ressources en ingénierie avec des prestations spécialisées et sur mesure pour engager l'élaboration (ou la consolidation) du projet de territoire. Cette équipe est aujourd'hui apte à conduire des études et expertises préalables, des diagnostics de potentiel économique et commercial ainsi que des missions d'assistance à management de projets,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes (CMA) s'engage de manière pleine et entière auprès des communes souhaitant mener des réflexions et actions opérationnelles de revitalisation, restructuration, dynamisation de centre-ville, centre bourg. Sur les dernières années, nombre de communes landaises ont ainsi pu bénéficier de l'expertise de la CMA en matière de : diagnostic artisanal et commercial, étude d'implantation et d'aide à la décision, installation d'artisans commerçants, transmission d'entreprise ou encore soutien au développement des activités économiques. Aujourd'hui, tout naturellement, la CMA propose de déployer cette capacité d'expertise et d'ingénierie, éprouvée tout au long des années, auprès des communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain. Soucieuse et très investie dans les dynamiques de nos centres-villes et centres bourgs, la CMA accompagnera les communes dans leurs orientations stratégiques et concrétisations opérationnelles,
- Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) s'engage à :
 - suivre les démarches engagées à l'occasion du dispositif PVD, et faire montre de propositions adéquates : partenariats, méthodologies, modalités de participation – concertation -information du public, montage des opérations, modalités de suivi-évaluation des actions,
 - contribuer à l'écriture de cahiers des charges de consultations extérieures, le cas échéant,
 - intervenir en expertise, sur des sujets circonscrits.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services :
 - un référent technique de chaque entité du bloc local (Commune et Intercommunalité) a été désigné pour coordonner les démarches administratives préparatoires, accompagner le Chef de Projet dans le suivi technique des actions et assurer l'encadrement fonctionnel de ce dernier. Le responsable du service « Aménagement et Développement Territorial » pour la communauté de communes du Pays Grenadois ainsi que la Directrice Générale Adjointe de la Mairie de Grenade-sur-l'Adour seront affectés dans cette coordination.
 - le chef de projet, recruté par la Communauté de Communes avec une mise à disposition auprès de la commune, établira le lien quotidien sur l'avancement des actions du PVD et l'information avec les partenaires,
 - un comité de projet local constitué des élus de chaque assemblée a été créé par délibérations respectives du conseil municipal et du conseil communautaire en dates du 27.01.2021 et du 08.02.2021. Il se réunit régulièrement.
- L'installation d'un Comité de Projet (dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention) a fait l'objet de délibérations respectives du conseil municipal et du conseil communautaire en dates du 27.01.2021 et du 08.02.2021 pour désigner les élus locaux qui siégeront. Composé de façon équilibrée d'élus communautaires et municipaux largement représentatifs des vice-présidences communautaires et des adjoints municipaux, le Comité de Projet sera co-présidé par Madame le Maire de la commune de Grenade et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois. Ils s'appuieront notamment sur deux élus relais représentant chacune des deux institutions pour animer et favoriser l'avancement coordonné du projet. Madame Hebraud (Adjointe au maire de la commune de Grenade-sur-l'Adour) et Monsieur Brethous (Vice-Président de la Communauté de Communes) assureront cette fonction.
- Le suivi du projet par un Chef de Projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du Chef de Projet Petites villes de demain ») Le Chef de Projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du Comité de Projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :

- Le comité de projet sera réuni régulièrement (à minima de façon trimestrielle). Le Chef de Projet proposera une série d'indicateurs de réalisation pour mesurer l'état d'avancement du plan d'action et de résultats (démographie, impact sur les commerces, vacance de logement, etc.) pour évaluer les effets progressifs du programme en termes de revitalisation.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :
 - L'OPAH initiera une dynamique d'amélioration du traitement énergétique de l'Habitat que la Communauté de Communes pourra étendre et développer à partir de règlements d'intervention complémentaires des dispositifs d'aides existants (notamment Ma Prime Rénov),
 - Les projets d'aménagements de l'espace public portés par la commune favoriseront le développement d'un centre-bourg plus végétalisé dans une logique de résilience aux changements climatiques. Dans la mesure du possible, les équipements publics (bâtiments, mobilier, etc.) auront recours à des installations photovoltaïques (toitures, ombrières, etc.).
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :
 - La mobilisation de la population s'appuiera sur l'organisation des nouveaux comités de quartier. Celui du secteur centre-bourg sera particulièrement impliqué mais la perception et l'usage du centre-bourg par les habitants des secteurs périphériques contribueront à diversifier les approches permettant de renouveler son attractivité (déplacements, etc.),
 - Plus largement des réunions publiques seront organisées pour présenter la démarche d'ensemble ou traiter de sujets thématiques. Ces réunions permettront aux habitants d'autres communes de l'intercommunalité de participer à la co-construction du projet de revitalisation,
 - Le partenariat avec l'association des Acteurs Economiques du Pays Grenadois constituée essentiellement des forces vives des commerçants de Grenade sera renforcé pour favoriser leur expression aux besoins de la bastide,
 - La sollicitation des autres associations Grenadoises sera effective en fonction des thèmes traités (animations, patrimoine, social, cadre de vie...) au cours du Projet,
 - Le cas échéant et notamment dans le cadre de débats sur des sujets sensibles (traversée de Grenade par exemple) les élus pourront avoir recours à la médiation de prestataire de service spécialisé dans la concertation avec le public,
 - Le Chef de Projet, en charge du pilotage de cette concertation, sera régulièrement mobilisé pour recueillir au plus près du terrain l'avis des habitants, des propriétaires, des commerçants et des usagers du centre-ville.

La communication des actions à chaque étape du projet : l'avancement du projet sera présenté régulièrement sur les sites internet de la commune de Grenade <https://www.grenadesuradour.fr/> et de la communauté de communes <https://www.cc-paysgrenadois.fr> de même que sur le bulletin communal (L'Auringleta), le magazine communautaire et la page Facebook de la commune. Ces publications seront réalisées sous la supervision du Chef de Projet.

Article 4. Comité de Projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par Mme Odile LACOUTURE (Maire de Grenade-sur-l'Adour) et M. Jean-Luc LAFENETRE (Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois).

L'État représenté par la Préfète de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, partenaires locaux) suivants y sont invités et représentés :

- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,
- Conseil Départemental des Landes,
- Banque des Territoires,
- Services et/ou opérateurs de l'État (DDTM, ANAH, UDAP, ADEME...)
- CAUE,
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Landes
- PETR Adour Chalosse Tursan
- Comité Départemental du Tourisme
- Office de Tourisme du Pays Grenadois,
- l'association des Acteurs Economiques du Pays Grenadois et d'autres associations locales.
- le SYDEC, l'EPFL des Landes, l'ADACL,
- ...,

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de projet, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par la Préfète de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de Projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas d'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. État des lieux

Les données suivantes sont issues de l'élaboration du « Plan de Référence de Grenade-sur-l'Adour » (Mars 2020) qui a consolidé les informations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (Mars 2020)

Evolution et situation du territoire

La commune de Grenade-sur-l'Adour présente les signes de fragilité suivants :

- SOCIO-DEMOGRAPHIE

La commune est passée sous le seuil de 2499 habitants. Alors que la commune de Grenade-sur-l'Adour compensait jusqu'alors le déclin de population observé sur le Pays Grenadois, l'INSEE confirme une diminution démographique généralisée entre 2012 et 2017 de -0.1% (recensement intercensitaire 2012-2017). De plus, la tendance au vieillissement de la population y est plus prononcée que les moyennes régionale et nationale.

En ce qui concerne l'emploi, qui concentre approximativement la moitié des effectifs du territoire intercommunal, il se stabilise reflétant un ratio création/disparition d'entreprise nul. L'analyse des catégories socio-professionnelles indique une surreprésentation des ouvriers, employés et professions intermédiaires.

- LOGEMENT

La vacance résidentielle atteint un taux de 10,8 % à l'échelle communale, essentiellement concentrée en centre-ville. De même, le taux du « parc potentiellement indigne » s'élève à 8,7%, bien supérieur à la moyenne départementale (6,3 %). Dans le « cœur de ville » (centre-historique de la Bastide), cette difficulté est renforcée par une double problématique :

- un profil de logements vacants exigus et inadaptés au standard de confort attendu et nécessitant des opérations immobilières de « remembrement urbain »,
- une concentration de la vacance sur la rue « traversante » de Grenade-sur-l'Adour (rue René Vielle – RD824) qui accueille un flux de poids-lourds fortement générateur de nuisances.

- COMMERCES

La vacance commerciale est de 25% (étude du plan de référence) et souffre des mêmes enjeux structurels que le logement (axe traversant, surface exiguë, besoin de remembrement). De plus, ces commerces subissent une importante évasion commerciale au profit du grand centre-commercial « le Grand Moun » ouvert en 2014 à Saint-Pierre du Mont et situé à 11 minutes seulement de Grenade-sur-l'Adour avec des facilités de stationnement et une offre de produits et services étendue.

Le maintien du tissu existant est fragile dans la mesure où le bouquet d'offre commerciale proposée correspond encore à un « panier » suffisant pour générer du flux. Les projets de reprises envisagés dans certains commerces seront déterminants pour conserver cet intérêt commercial local. L'association des commerçants a longtemps été défaillante, mais les élus locaux accompagnent sa redynamisation. Enfin, il a été identifié un problème de marché immobilier (rétention foncière ou offre locative au coût inadapté aux réalités d'exploitation d'un commerce local).

- ESPACES PUBLICS

Le plan de référence a mis en exergue des enjeux d'aménagement :

- le vieillissement des principaux espaces publics (trop minéral, peu fonctionnel pour fluidifier la circulation piétonne, sous agrémentés de mobilier urbain, et au revêtement dégradé) comme les places dont celle de la bastide (Place des Tilleuls), mais aussi les venelles de la Bastide et les bords de l'Adour dont le potentiel patrimonial et touristique est sous-exploité,
- l'absence de liaisons douces entre les différents quartiers d'habitations et les équipements publics et commerces.

Les investissements à porter sur ces aménagements seront à traiter en cohérence avec le nécessaire traitement de la RD 824 (délestage du trafic) pour en pacifier l'usage et favoriser les transitions ville /centre-bourg. Cet axe traversant qui supporte un trafic poids-lourds important conditionne l'approche du projet de revitalisation.

- SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS

Bien que disposant d'un niveau de services publics satisfaisant pour une commune de cette strate, certains équipements présentent un besoin impérieux de modernisation et d'accessibilité : EHPAD, gymnase, groupe scolaire, camping municipal...

De plus, le plan de référence a identifié de nouveaux services à proposer pour améliorer l'attractivité de la commune : équipements sportifs et de loisirs, infrastructures de mobilité douce, offre de transport local.

Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

Compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Adour Chalosse Tursan qui promeut le renforcement des polarités dites d'équilibre (pôles intermédiaires), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) du Pays Grenadois concourt directement au projet de revitalisation de la commune de Grenade-sur-l'Adour.

D'une part, cette ambition politique collective est inscrite dans les orientations stratégiques du PLUi-H à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

D'autre part, les modalités réglementaires du PLUi-H encadrent étroitement les possibilités d'étalement urbain autour du centre-bourg, fixent le maintien de la fonction commerciale dans le périmètre de la place des Tilleuls et contraignent le développement de toute forme de commerce en dehors du tissu urbain.

Enfin, à travers les mesures de son volet « habitat », des objectifs et moyens opérationnels (OPAH, règlement d'intervention communautaire, partenariat avec bailleurs sociaux) sont établis pour reconquérir la vacance, favoriser le logement locatif notamment en centre-ville et éviter la dégradation du bâti.

Par ailleurs, la commune de Grenade-sur-l'Adour dispose d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historique (Église Saint-Pierre/Saint-Paul) avec un périmètre délimité des abords qui favorise la cohérence de ce patrimoine avec le bâti environnant. Dans le cadre de ce périmètre, une politique incitative « d'aides à la réhabilitation des façades » est portée par la Mairie depuis plusieurs années et pourra être renforcée.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Les actions du projet de revitalisation seront proposées à l'inscription des politiques contractuelles gérées par le PETR Pays Adour Chalosse Tursan ; Contrat de Relance et de Transition écologique, Fonds Européen (LEADER et Objectif Stratégique n°5 du FEDER), Contrat de dynamisation et de cohésion régional... .

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Pour 2021, la commune de Grenade programme des investissements cohérents avec son plan de référence, pour :

- Restaurer son patrimoine ;
 - o Poursuite de la restauration de l'Église Saint-Pierre/Saint Paul du Marsan,
- Moderniser ses équipements publics
 - o Réadaptation de l'accueil périscolaire,
 - o Modernisation du Groupe Scolaire Gaston Phoebus : câblage numérique de toutes les salles de classe, bornes Wifi...,
 - o Restructuration du camping,
- Développer une offre de services « sport-loisirs »
 - o Réhabilitation de la toiture du gymnase,
 - o Réalisation d'un City stade,
 - o Aménagement d'espaces fitness et parcours sportif dans le Parc Charles De Gaulle,
 - o Réfection des courts de tennis,
- Favoriser l'amélioration du cadre de vie et son environnement :
 - o Installation de bornes de propreté canine,
 - o Renouveler le parc d'éclairage public dans une logique d'économie d'énergie,
- Préparer les futurs projets structurants d'aménagements urbains,

- Étude pour la définition des principes d'aménagement concourant à la réhabilitation de la bastide (Place des Tilleuls, venelles,) et à ses liaisons avec les quartiers périphériques (maîtrise d'œuvre, avant-projet sommaire).
- Par la suite et sur les mêmes thèmes, la commune entend notamment engager les projets d'investissements suivants pour 2022/2026 :
 - Requalification de la Place des Tilleuls, RD 824, des rues et venelles,
 - Aménagement de premières liaisons douces pour connecter les quartiers au centre-bourg,
 - Rationalisation de l'offre de stationnement,
 - Réhabilitation des vestiaires des installations sportives,
 - Réalisation d'un skate-park et couverture des terrains de tennis,
 - Rénovation énergétique du Groupe scolaire Gaston Phoebus et réhabilitation de la cour de récréation,
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur les établissements publics,
 - Rénovation thermique des établissements publics

Elle poursuivra sa politique d'aides à la « réhabilitation des façades » et poursuivra les études de maîtrise d'œuvre pour les projets de requalification des espaces publics du cœur de ville.

Le détail de ces investissements structurants (requalification de la place des Tilleuls, valorisation des venelles historiques, aménagements de liaisons douces ...) sera précisé dans le cadre du projet d'Opération de Revitalisation Territoriale.

La Communauté de Communes du Pays Grenadois, dans la suite de son Programme Local de l'Habitat, prévoit d'engager dès 2021, l'étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une OPAH qui se prolongera jusqu'en 2026.

Dans le cadre de sa politique locale du commerce, et en réponse à la crise économique liée à la pandémie de covid 19, l'intercommunalité engagera en 2021/2022 :

- une opération « bons d'achats » pour stimuler la consommation locale,
- l'adhésion à l'observatoire économique de l'ADACL qui fournira des données à jour sur la situation économique et la vacance commerciale et de logements ;
- un projet de requalification de la signalétique urbaine pour valoriser le patrimoine touristique de Grenade et mieux identifier les services commerciaux dispensés,

Au titre de ses compétences (Habitat et développement économique), la Communauté de Communes pourra faire preuve de volontarisme via une politique de restructuration commerciale (acquisition de locaux) ainsi que de portage ou de soutien renforcé à une opération d'acquisition–amélioration pour la reconquête de logements. Ces interventions seront encadrées dans le projet d'Opération de Revitalisation Territoriale.

Enfin, la perspective d'aménagements routiers qui feront fonction d'alternative à la traversée de Grenade ou de réduction de flux existant sera étudiée dans les meilleurs délais. Les principes généraux de ces investissements sur les modalités d'intervention (procédure, maîtrise d'ouvrage et co-financement) et les mesures d'accompagnement périphériques (intégration urbaine et paysagère, dispositifs d'atténuation des nuisances, etc.) devront être identifiés dans le cadre du projet d'Opération de Revitalisation Territoriale.

Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Dans le cadre du Plan de Référence de Grenade-sur-l'Adour qui ambitionne un cœur de ville conforté et réinvesti, quatre axes stratégiques ont été élaborés et déclinés en programme d'actions qui restent à adapter dans leurs déclinaisons opérationnelles.

- Concilier tous les usages dans la traversée du centre-bourg en gérant les mobilités :
 - o Délester le transit « Poids Lourds » pour favoriser les mobilités durables, et permettre d'améliorer le cadre de vie de la Bastide (étude alternative à la traversée par RD824),
 - o Favoriser un réinvestissement de la rue René Vielle,
 - o Remettre en lien les différentes polarités de la ville et modérer les vitesses urbaines (aménagement de liaisons douces)
 - o Mettre en place les outils de gestion du stationnement et de la circulation (plan de circulation)

- Requalifier la bastide pour conforter son rôle dans l'ossature urbaine
 - o Requalifier les espaces publics emblématiques et les rues du cœur de la Bastide,
 - o Valoriser les lieux de promenades, les parcs et espaces de plein air,
 - o Intervenir sur le patrimoine architectural et environnemental comme valeur du cadre de vie.

- Intervenir sur l'habitat dans la Bastide :
 - o Rénover l'habitat ancien avec les outils d'accompagnement (OPAH, opérations façades, etc),
 - o Intervenir sur un ou des immeubles collectifs du centre-bourg par maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (bailleur social),
 - o Proposer une politique de logements ciblée et diversifiée (logement très social, personnes âgées et intergénérationnel, aides à l'accession dans l'ancien...) notamment via des règlements d'interventions adaptés.

- Soutenir la reconquête d'un centre-ville animé :
 - o Doter les collectivités du bloc local de levier d'actions foncières pour favoriser une politique de complémentarité des fonctions (habitat / commerces / équipements...),
 - o Orienter et accompagner la redynamisation commerciale (étude stratégique, animation, actions commerciales, signalétique...)
 - o Identifier un ou des équipements publics structurants, qui permette de renforcer l'identité culturelle de Grenade (musée, festival, etc).

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Dans le cadre du projet de revitalisation les élus entendent recruter un Chef de Projet dédié dont le rôle et les missions sont inspirés de l'annexe 1 de la présente convention. Ce collaborateur devra :

- participer à la conception générale du projet de territoire (définir les besoins en études pour compléter et ajuster la stratégie de revitalisation),

- coordonner l'avancement administratif et l'évaluation de la stratégie de revitalisation en lien avec le Comité de Projet et les partenaires institutionnels (demandes de subventions, convention ORT, etc.),
- engager les actions décidées par les élus sur les domaines prioritaires :
 - o MOBILITE / CIRCULATION : piloter la réflexion relative au délestage du trafic de poids lourds dans la traversée de ville et élaborer un plan de circulation concomitant,
 - o AMENAGEMENTS URBAINS : impulser les projets d'aménagement durable des espaces publics de la commune en relation avec les services techniques (réalisation des marchés publics inhérents, suivi de la maîtrise d'œuvre...),
 - o HABITAT : accompagner l'étude pré-opérationnelle habitat qui déterminera la cible (RU, RR...) et mettre en œuvre une OPAH,
 - o COMMERCE LOCAL : participer à la définition d'un plan d'actions stratégiques commerciales et animer le partenariat avec le commerce local,
- assurer la communication du projet et animer les dispositifs de concertation auprès des habitants, commerçants et usagers du centre-bourg,
- participer aux rencontres et échanges du réseau « Petites villes de demain » pour contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange des bonnes pratiques,

Le Chef de Projet à recruter dans le cadre de cette animation se justifie en raison :

- de la réflexion sur l'amélioration de la traversée de Grenade dont la complexité suppose un accompagnement adapté pour avancer sur cette problématique et ses enjeux connexes (plan de circulation, stationnement...),
- de la nouvelle gouvernance souhaitée par les élus pour concerter et retisser du lien avec les habitants et forces vives du territoire, notamment les commerçants. Ce qui supposera un temps effectif renforcé sur « le terrain ».

Cette ingénierie de « ressource humaine » sera complétée par des besoins d'expertises qui donneront lieu à prestation de service, (études ou assistance à maîtrise d'ouvrage) :

- maîtrise d'œuvre architecturale, paysagère et en VRD pour les projets d'aménagement de l'espace public,
- étude de faisabilité sur une voie alternative de transit PL, accompagnement technique à la médiation de ce projet auprès des collectivités partenaires et de la population, études d'impacts...,
- étude de définition des besoins en matière d'OPAH et animation du dispositif,
- étude de détermination d'une stratégie commerciale, accompagnement particulier aux projets de transmission - reprise de certains commerces, étude de marché...

Fait en 3 exemplaires

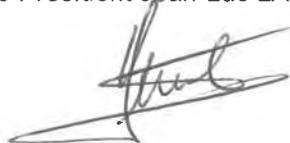
à Mont-de-Marsan, le 20 mai 2021

Pour la commune de Grenade-sur-l'Adour

Pour la Communauté des Communes de
du Pays Grenadois

Le Maire Odile LACOUTURE

Le Président Jean-Luc LAFENETRE

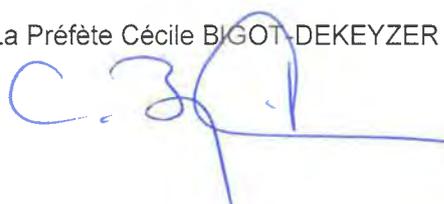


Pour l'État

Pour l'ANAH,

La Préfète Cécile BIGOT-DEKEYZER

La Préfète Cécile BIGOT-DEKEYZER

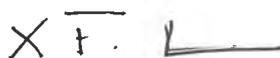


Pour le Conseil Départemental
Landes

Pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme des
et de l'environnement des landes

Le Président Xavier FORTINON

La Présidente Odile LAFITTE



Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie des Landes

Pour la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat des Landes

Le Président François LAFITTE

Le Président Marc VERNIER



ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et associe les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du(de la) chef(fe) de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux,

En lien étroit avec Mme le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux,

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation,

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD,

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global,

Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnels, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif,

Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires,

Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,

Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet,

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet,

Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées,

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef(fe) de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Jean-Luc LAFENETRE	Communauté de communes du Pays Grenadois (CCPG)	Président	j.l.lafenetre@cc-paysgrenadois.fr	06.81.90.01.54
Jean-Pierre BRETHOUS	CCPG	Vice-Président en charge de l'Aménagement et du Développement Territorial	brethousjeanpierre@gmail.com	06.07.81.84.45
Philippe OGE	CCPG	Élu référent «Aménagement du territoire»	philoge40@gmail.com	06.28.35.96.32
Jean-Claude LAFITE	CCPG	Vice-Président en charge de la Voirie	jclaudelussagnet40@gmail.com	06.70.23.62.45
Jean-Michel DUCLAVE	CCPG	Vice-Président en charge des Finances	duclavejm@wanadoo.fr	06.11.56.42.68
Christophe LARROSE	CCPG	Vice-Président en charge du Social et Maire de Larrivière-Saint-Savin	christophe.larrose@outlook.fr	06.50.95.57.13
Lionel PETIT	CCPG	Chargé de mission «Aménagement et du Développement Territorial»	adt@cc-paysgrenadois.fr	05.58.45.44.42
Nadine TACHON	CCPG	Directrice Générale des Services	n.tachon@cc-paysgrenadois.fr	05.58.45.44.42
Odile LACOUTURE	Commune de Grenade-sur-l'Adour	Maire de Grenade-sur-l'Adour	lacouture.odile@gmail.com	06.21.02.47.39
David BIARNES	Grenade-sur-l'Adour	1 ^{er} adjoint délégué à l'urbanisme, au patrimoine et aux travaux	davidbiarnes40@gmail.com	06.16.47.24.84
Eliane HEBRAUD	Grenade-sur-l'Adour	2ème Adjointe déléguée aux associations, aux sports et à l'action sociale	eliane.hebraud@orange.fr	06.83.55.53.75
Didier BERGES	Grenade-sur-l'Adour	3ème Adjoint délégué aux finances	didier.berges@wanadoo.fr	06.80.32.16.73
Jean-Philippe PEDEHONTAA	Grenade-sur-l'Adour	5ème Adjoint délégué à la sécurité, au cadre de vie et à l'environnement	pedehontaa.jeanphilippe.gsa@gmail.com	07.88.34.04.70
Philippe PILOTTE	Grenade-sur-l'Adour	Conseiller municipal	pilotte@hotmail.fr	06.82.29.55.01
Joël DUBOIS	Grenade-sur-l'Adour	Conseiller municipal	regine.dubois0064@orange.fr	07.86.01.86.64
Corinne LESBARRERE	Grenade-sur-l'Adour	Directrice Générale Adjointe	corinne.lesbarreres@grenadesuradour.fr	05.58.45.91.14
Yannick DEVISME	Grenade-sur-l'Adour	Directeur des Services Techniques	yannick.devisme@grenadesuradour.fr	05.58.45

Plan de Référence

Commune de GRENADE SUR L'ADOUR



Grenade Horizon 2030, un cœur de ville conforté et réinvesti

Orientations stratégiques et fiches actions

Document final
Mars 2020

Sommaire:

Introduction et objet du plan de références _____	p.3
La stratégie d'ensemble _____	p. 7
Les axes du projet _____	p.12
Planification des actions _____	p. 79
Annexes _____	p. 81

1

Propos introductifs:

Objet du plan de références

Synthèse du diagnostic

Enjeux identifiés

L'objet du plan de références

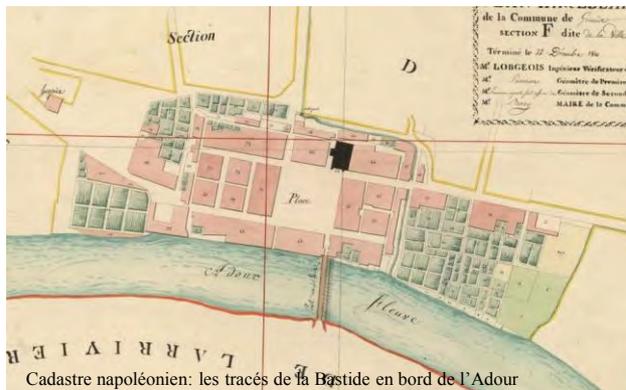


Le plan de références est un outil permettant de construire un projet d'ensemble, en faveur d'une reconquête et d'une dynamisation du centre-ville de Grenade.

Il propose une série d'actions, thématiques, proposant une stratégie d'ensemble au service d'un projet collectif. **Il donne les lignes directrices de ce projet, qui devront être ajustées**, affinées, au cours de la réalisation des diverses opérations. En effet, la ville et les modes d'habiter, de se déplacer, de consommer évoluent en permanence, et il serait illusoire de penser que ce qui est décidé aujourd'hui sera encore transposable dans 10/15 ans.

Il doit être perçu comme une projection à moyen / long terme, et non comme un cadre immédiatement opérationnel; il pourra être mis en œuvre de manière progressive, certaines actions pouvant être développées sur ce long terme.

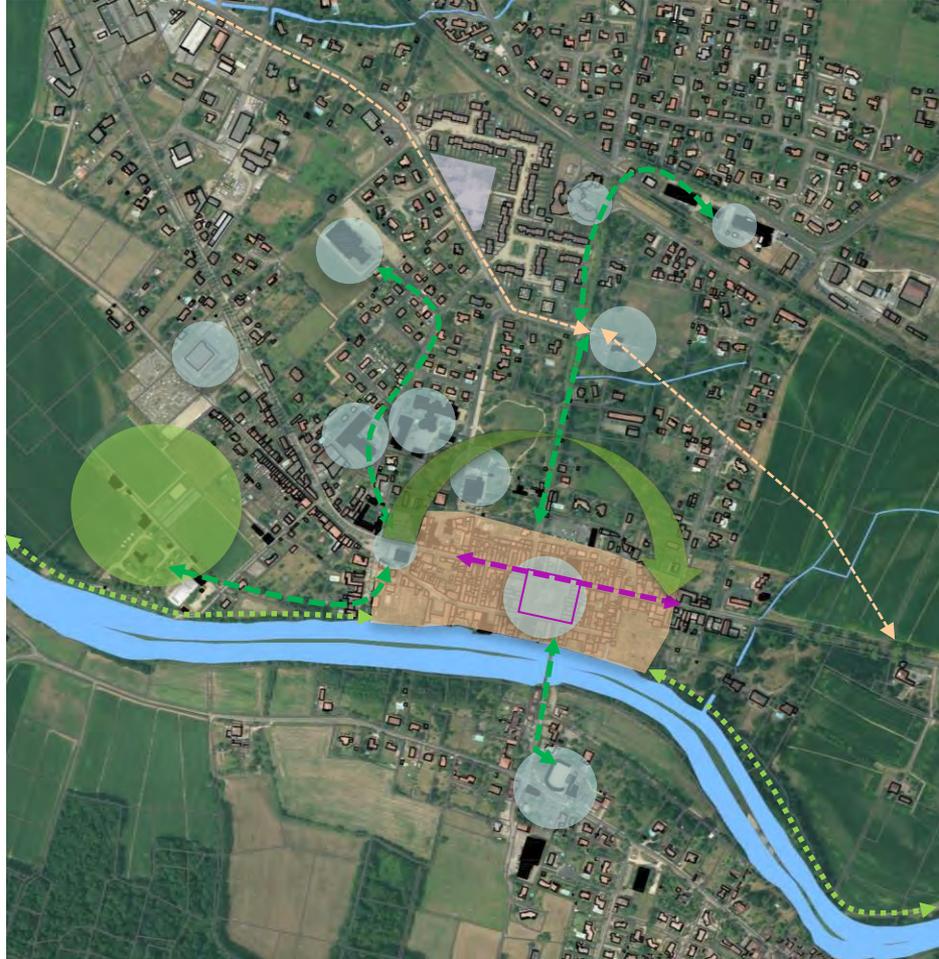
La synthèse du diagnostic



Le diagnostic a permis de comprendre le fondement de la ville de Grenade sur l'Adour, les dynamiques en cours, et les axes sur lesquels s'appuyer pour les années à venir:

- Grenade, **pôle d'équilibre du SCoT** et commune centre de l'intercommunalité: une responsabilité territoriale.
- **Une valeur naturelle importante**, avec en particulier la **présence de l'Adour**, et de nombreux espaces à caractère **de parc et de jardins**.
- Un **risque inondation prononcé** qui limite fortement la capacité de densification des tissus urbains
- Une **valeur patrimoniale forte de la Bastide** (qualité des façades avant, du paysage urbain des rues arrières, de la façade urbaine sur l'Adour, identitaire)
- **Des espaces publics très hiérarchisés dans la Bastide**, (places, rues, ruelles, etc...), mais à requalifier pour renouveler l'attractivité du cœur de ville.
- **Des équipements publics nombreux**, des abords à requalifier; des liens à améliorer avec le cœur de ville.
- **Des flux de transit conséquents**, notamment de poids lourds, qui engendrent des nuisances; des déplacements actifs à renforcer.
- **Un taux de vacance des logements important**, estimé à 10%, un parc locatif très présent dans la Bastide (45%); **une vacance concentrée autour de la rue René Vielle**.
- Des commerces de proximité concentrés dans la Bastide, autour de la place des Tilleuls.
Une vacance commerciale présente et structurelle sur la rue René Vielle.

Les enjeux identifiés dans le diagnostic



Gérer les mobilités comme préalable:

- Délester le transit pour favoriser les mobilités durables, et permettre d'améliorer le cadre de vie de la Bastide.
- Remettre en lien les différentes polarités de la ville.
- Mettre en place les outils de gestion du stationnement et de la circulation

Valoriser les lieux, les espaces publics pour améliorer l'image et favoriser de nouveaux usages

- Requalifier les espaces publics emblématiques (rue René Vieille, place des tilleuls), et les rues du cœur de la Bastide (rue des fossés...).
- Valoriser les lieux de promenades, les espaces de plein air.
- Intervenir sur le patrimoine architectural comme valeur du cadre de vie.

Intervenir sur l'habitat dans la Bastide:

- Favoriser les outils d'accompagnement (OPAH, opérations façades, etc..)
- Intervenir sur un ou des édifices,
- Proposer une démarche de logements ciblés (familles en difficulté, personnes âgées, intergénérationnel, ...).

Conforter l'offre de services et d'équipements publics, en privilégiant le cœur de ville.

- Renforcer la présence en cœur de ville pour jouer sur la complémentarité des fonctions (habitat / commerces / équipements...)
- Orienter et accompagner la revitalisation commerciale.
- Identifier un ou des équipements publics structurants, qui permette de renforcer l'identité culturelle de Grenade (musée, festival, etc...).



2

La stratégie du plan de références :

La définition de périmètres de projet
La complémentarité des orientations

La définition de périmètres de projet

Périmètre « cœur de ville »

Morphologie: Bastide et faubourgs

Identité: image de la ville, patrimoine.

Fonctions: institutionnelles, commerciales, logement

Orientations:

- Renforcement du caractère d'espace convivial, de l'identité patrimoniale
- Espace où l'on priorise la vie locale
- Commerces de proximité, habitat mixte

Un périmètre « centre-ville »

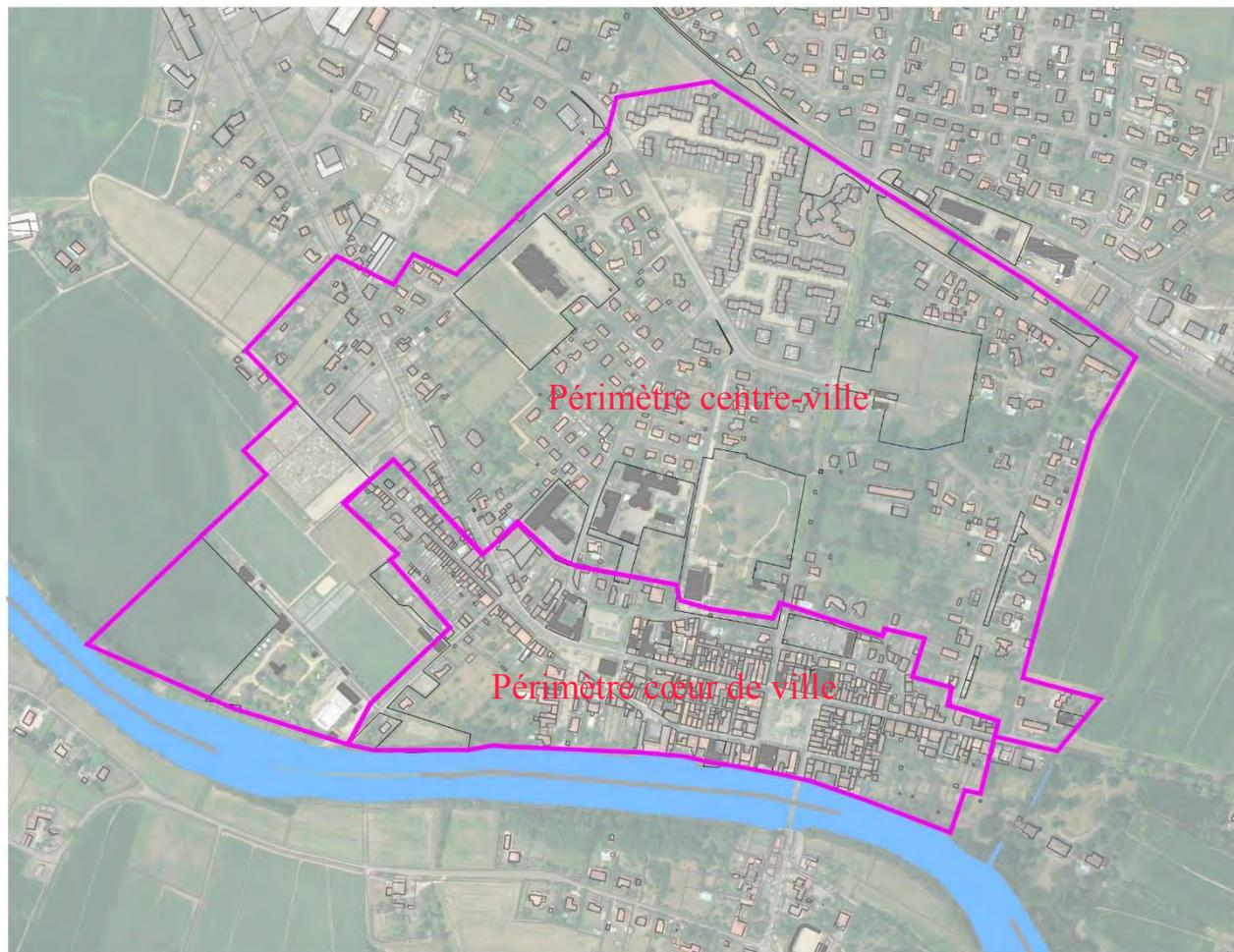
Morphologie: espace à caractère plus ouvert et végétal, contrainte PPRI

Identité: forte présence du végétal et des parcs.

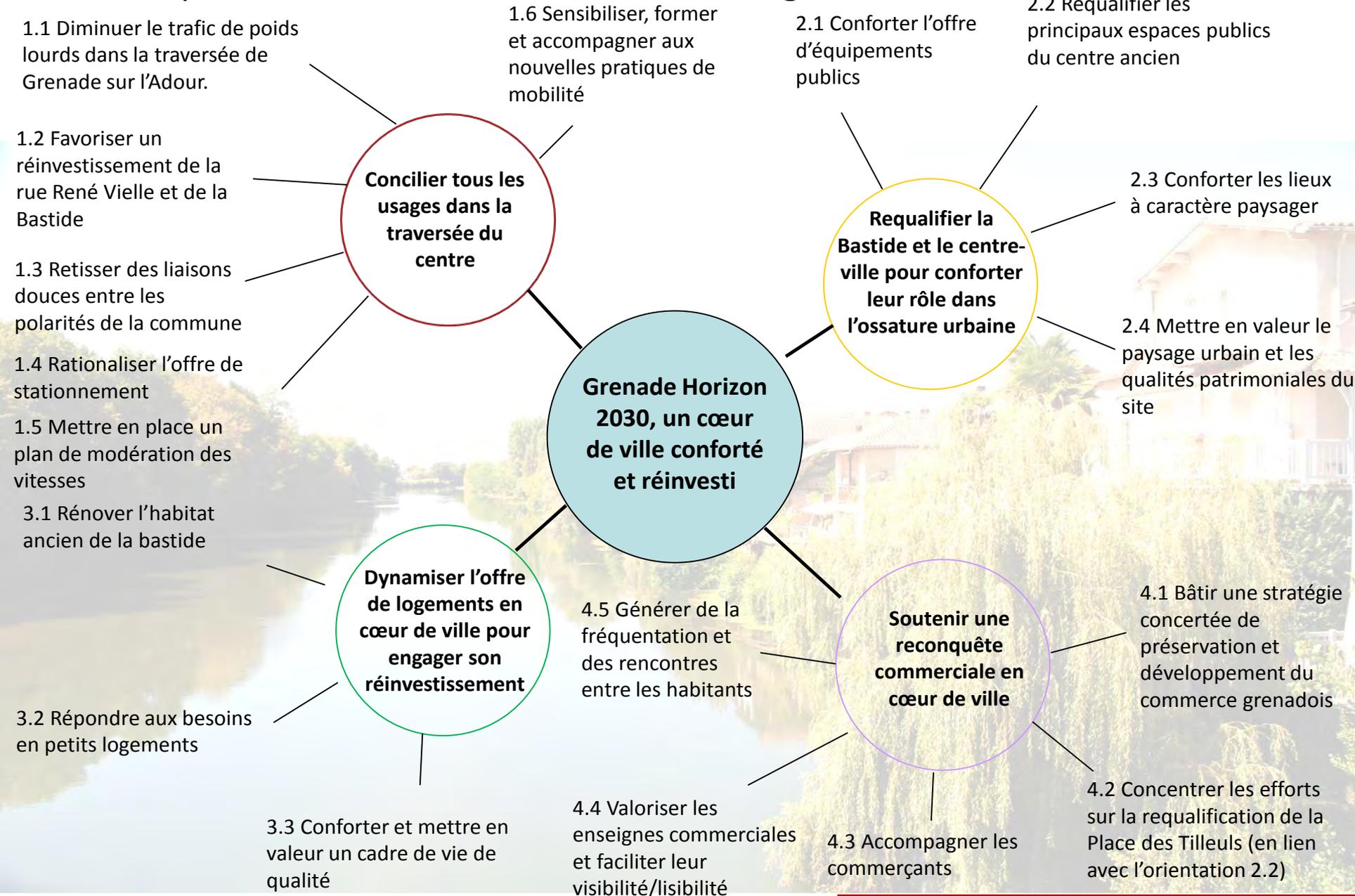
Fonctions: résidentiel et équipements

Orientations:

- Valorisation du paysage et des espaces de parcs, pôles sportifs;
- Renforcement des équipements structurants
- Identification des continuités piétonnes et rééquilibrage des modes de déplacements.



La complémentarité des orientations d'aménagement

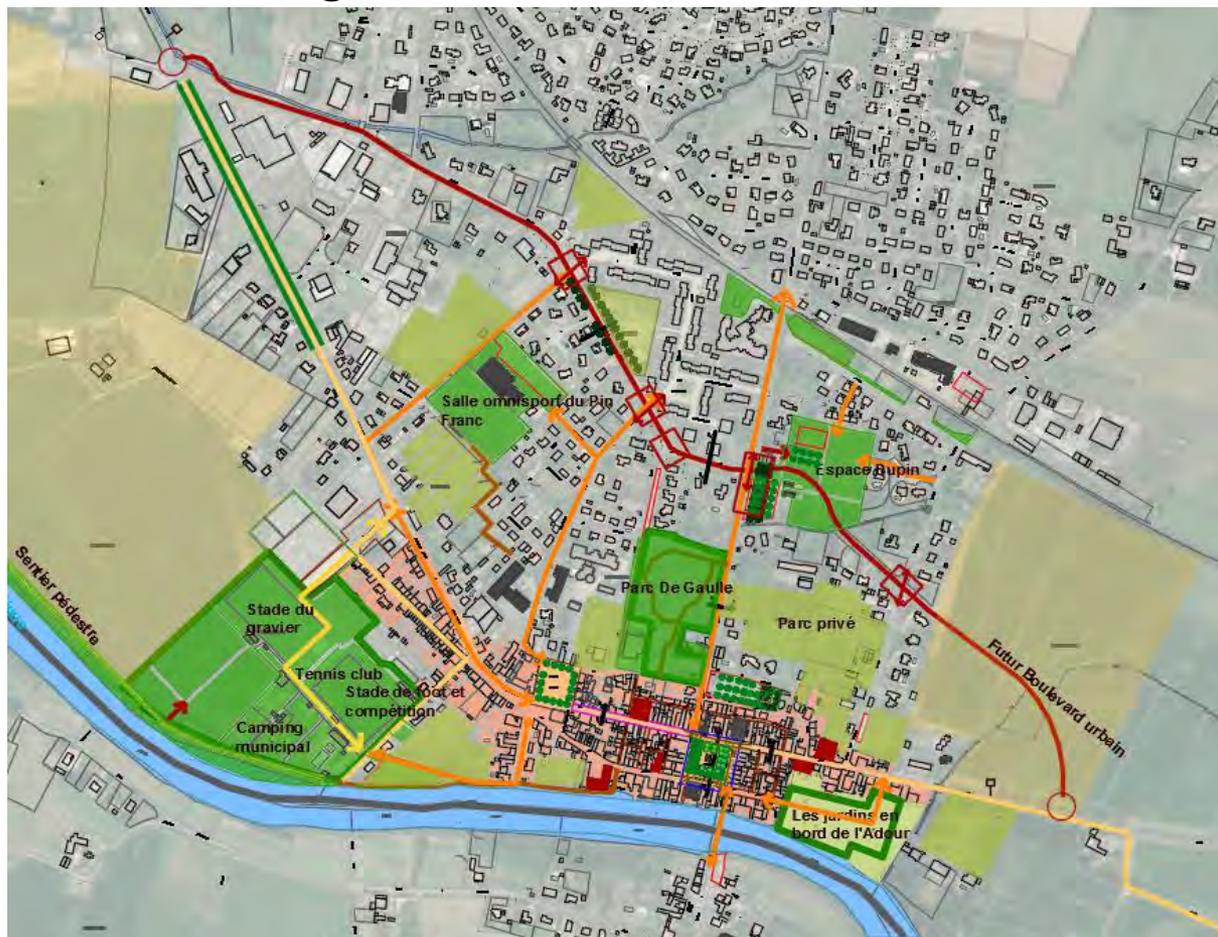


La complémentarité des actions d'aménagement

- ✓ Valoriser l'image et l'identité de la ville autour de la place des Tilleuls.
- ✓ Apaiser la traversée de la ville
- ✓ Relier les polarités, les conforter
- ✓ Valoriser les espaces publics
- ✓ Redynamiser l'offre de logements
- ✓ Soutenir la dynamique commerciale,

légende

-  Créer un réseau de circulations douces
-  Créer un boulevard urbain, gérer les articulations
-  Requalifier les principaux espaces publics
-  Intervenir sur le bâti ancien
-  Conforter les continuités commerciales
-  Engager une réflexion sur les espaces de parcs / jardins
-  Préserver les espaces verts (jardins, etc...).
-  Reconstituer des plantations, planter certains espaces;
-  Conforter les équipements publics



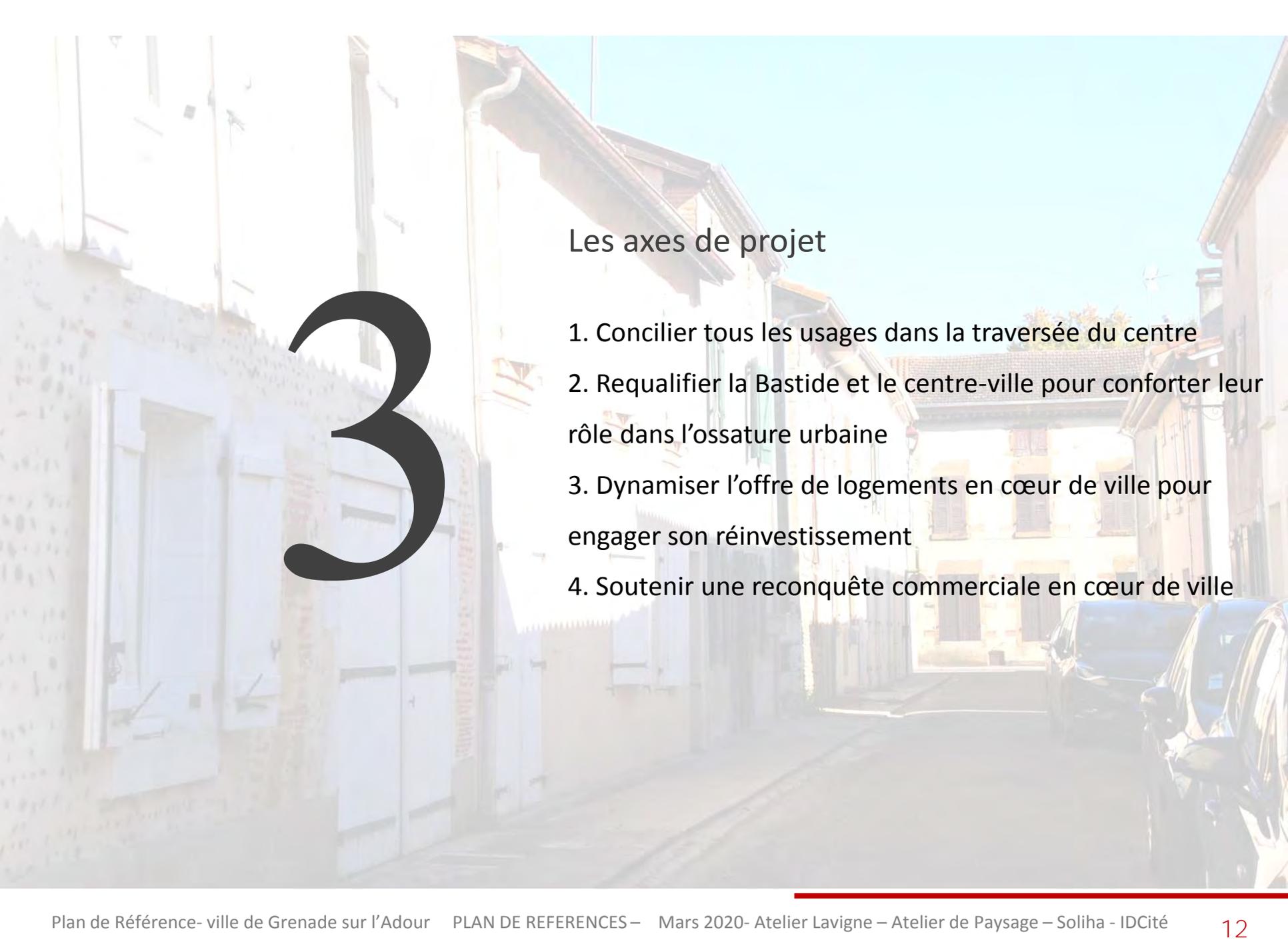
Les fiches actions au service des orientations d'aménagement

Le plan de références propose deux types de fiches actions:

- Fiches actions « projets »: Elles concernent des projets bien identifiés, localisés.
- Fiches action « accompagnement »: celles-ci sont de l'ordre de la méthode et/ou de la transversalité.

Fiches actions "accompagnement":	
A	Mener une opération d'aménagement des espaces publics
B	Traiter les sols (matériaux, précoïnisations)
C	une palette végétale selon les motifs paysagers
D	Gérer le bâti et sa qualité architecturale
E	Intégrer des dispositifs de co-construction

Fiches actions "projet":	
1.1.1.A	Délester concrètement le trafic PL en partenariat avec les différents acteurs
1.2.1.A	Créer un boulevard urbain
1.3.1.A	Assurer une continuité piétonne avenue de Hésingue
2.2.2.A	Requalifier la place des tilleuls
2.2.2.B	Valoriser la rue René Vielle
2.2.2.C	Requalifier les rues de la Bastide
2.2.2.D	Améliorer la place des déportés
2.2.2.E	Valoriser la rue des Capucins en lien avec ses abords
2.3.1.A	Requalifier le Parc du Général de Gaulle
2.3.1.B	Créer des jardins familiaux en bord de l'Adour
2.3.1.C	Requalifier la plaine des sports
3.1.1.A	Engager une étude pré-opérationnelle d'OPAH
3.1.1.B	Mener une OPAH
3.1.1.C	Mener une opération en acquisition-amélioration - 23 rue René Vielle
3.1.1.D	Mener une opération en acquisition-amélioration - 2 place des Tilleuls
3.1.1.E	Le passeport accession dans l'ancien
3.1.1.F	Poursuivre et étendre le dispositif de ravalement des façades en cours
4.1.1.A	Mobiliser les outils juridiques pour favoriser une reconquête commerciale
4.3.1.A	animer et coordonner le tissu commercial
4.4.1.A	Lutter contre la vacance commerciale et dynamiser le centre-bourg
4.4.1.B	Trouver une identité forte et reconnaissable
	Mettre en place une Opération de Revitalisation du Territoire



Les axes de projet

1. Concilier tous les usages dans la traversée du centre
2. Requalifier la Bastide et le centre-ville pour conforter leur rôle dans l'ossature urbaine
3. Dynamiser l'offre de logements en cœur de ville pour engager son réinvestissement
4. Soutenir une reconquête commerciale en cœur de ville

AXE 1

Concilier tous les usages dans la traversée du centre

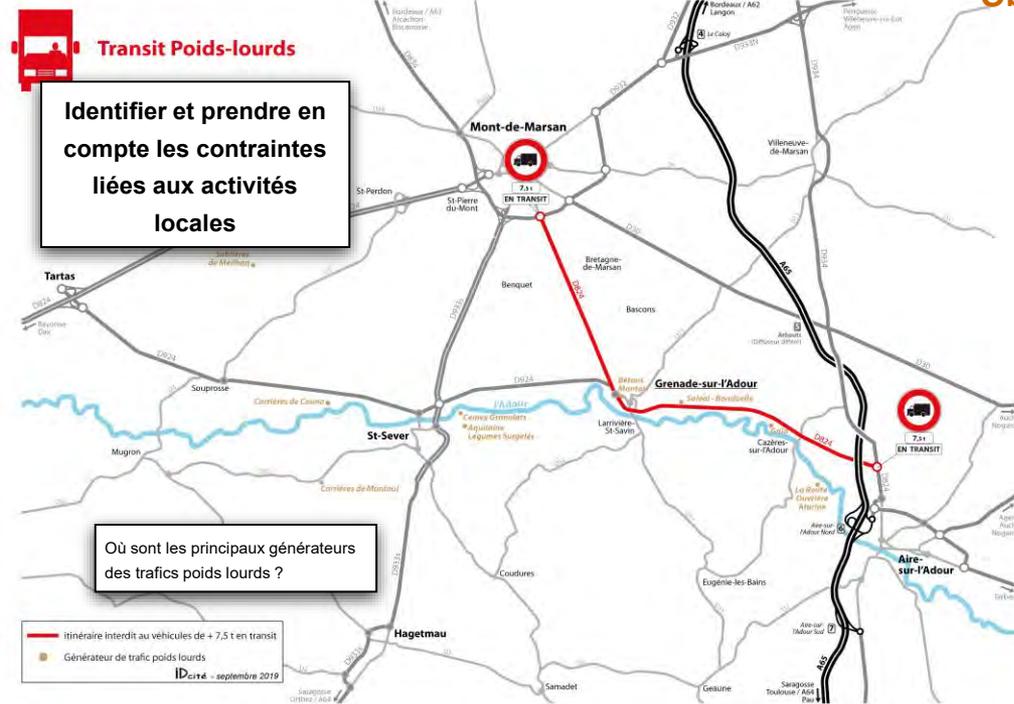
Les principaux éléments de contexte

- *La présence d'un axe traversant qui supporte un trafic poids lourds important*
- *Des ambiguïtés à lever sur le respect des interdictions des véhicules de +7,5 t en transit dans la traversée de Grenade, mais des perspectives d'évolution (contournement – remise en circulation de la ligne de fret)*
- *Un territoire propice à la marche à pied et au vélo, malgré la coupure de la RD824, mais des pratiques à conforter*
- *Une offre de stationnement plutôt bien dimensionnée à l'échelle du centre-ville, mais des zones de tension à optimiser*
- *Peu d'alternatives crédibles à la voiture individuelle sur les trajets interurbains*



1.1 Diminuer le trafic de poids lourds dans la traversée de Grenade sur l'Adour.

Objectif commun aux différents scénarii

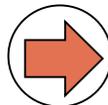


Voir fiche action 1.1.1 A

- **Faire respecter drastiquement et durablement l'interdiction de trafic des + de 7.5 tonnes en transit sur la RD 824.**
- **Engager une réflexion entre les partenaires et gestionnaires de voirie et les professionnels du secteur, (carriers, transport de maïs, etc...) et formaliser cette réflexion sous forme contractuelle. Vision partagée et contraintes acceptables**
- **Mettre en place des dispositifs dissuasifs dans la traversée de la ville: zone 30, aménagements de sécurité, etc...**

La remise en circulation de la ligne ferroviaire de fret Mont de Marsan – Barcelonne du Gers, envisagée à court terme, devrait permettre de soulager le trafic poids lourds dans la traversée de la RD 824 par l'acheminement des céréales sur la voie de fret. Les principales échéances sont :

- Conventonnement Etat / Région / SNCF réseau signée en Nov 2019.
- 1^{ère} phase de travaux: 2020-2021: remise en état, sécurisation
- Phase 2 de travaux, 2023.



Délester concrètement le trafic PL en partenariat avec les différents acteurs

Objectif de l'action

Mettre en place un comité de pilotage autour de la circulation des poids lourds dans la traversée de Grenade pour parvenir à un accord et une application concrète

Principes et objectifs du projet

Réunir les différents partenaires autour d'un projet commun: réduire durablement le flux des poids lourds dans la traversée de ville de Grenade (et pas uniquement de la bastide), dans les liaisons Est-Ouest (RD 824) et Nord-Sud (RD11).

Les sujets:

- Le plan de référence de Grenade et ses ambitions
- L'étude de la création d'un boulevard urbain et les conditions inhérentes à celui-ci
- La remise en circulation de la voie ferrée pour le fret et ses impacts sur les déplacements

Les acteurs à mobiliser

Initiative de la démarche: mairie de Grenade sur l'Adour;

Services et institutions à mobiliser:

Mairie et ses services

Communauté de Communes

Préfecture.

PETR (en charge du SCoT et de son application)

Région (compétence de transport des marchandises).

Conseil Général gestionnaire de la voirie.

Professionnels du secteur: Carriers, transporteurs de maïs, à l'échelle du PETR

Association de riverains?

Animation: Intervention d'un acteur extérieur, médiateur, assurant le bon déroulement de la mission et la définition du contrat.

Temporalité

Engagement de la démarche dès le **printemps 2020**, pour une mise en œuvre à l'automne

Evaluation **jusqu'en 2030**

La démarche et son évaluation:

Rédaction d'un contrat d'engagement des différents partenaires, avec définition des ambitions et des projections de trafic sur les années à venir.

Définition des traductions règlementaires du dispositif (interdictions de circulation, gestion des flux, etc...)

Evaluation du dispositif par des comptages routiers sur la RD 824 et la RD 11, et cela avant la mise en œuvre d'un futur boulevard urbain:

- Après 3 mois d'application de la mesure.
- Après la mise en œuvre de la ligne de Fret
- Evaluation annuelle.

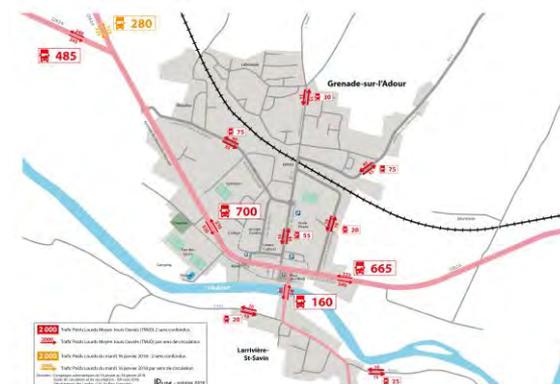
Conditionnement avec d'autres actions

Rappelons que cette fiche action est **un préalable** aux actions relatives:

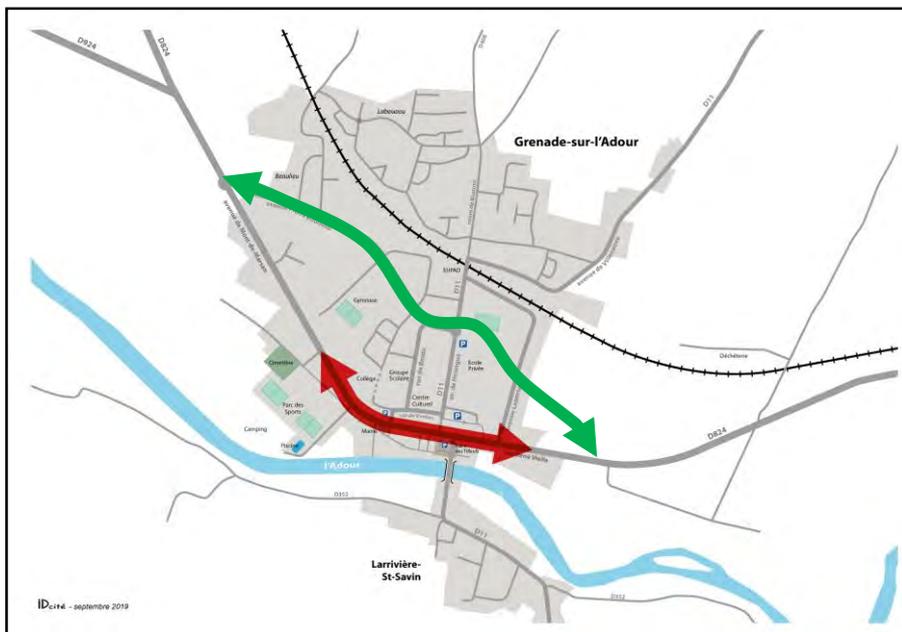
- A la réflexion sur le boulevard urbain
- A l'aménagement de la rue René Vielle;

Extrait du diagnostic:

- Près de 700 PL traversent quotidiennement la RD 824.
- environ 160 PL viennent du Sud, depuis le Tursan.



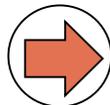
Création d'un boulevard urbain et stratégie d'axe pour la valorisation de la rue René Vielle



Voir fiche action
1.2.1 A

1.2 Favoriser un réinvestissement de la rue René Vielle et de la Bastide sans perturber le fonctionnement du nord de la ville

- **Mettre en place un boulevard urbain sous conditions cumulatives :**
 - **Du respect du point 1.1** (Diminuer le trafic de poids lourds dans la traversée de Grenade sur l'Adour) et de la mise en œuvre de ses moyens d'action, y compris une fois le boulevard urbain créé (éviter de renforcer le transit une fois le boulevard urbain aménagé).
 - **D'un aménagement qualitatif de type Boulevard urbain**, alliant valeur paysagère, limitation de la vitesse, et aménagements connexes (sécurité et confort des traversées et continuités piétonnes, cyclables, etc...).
 - **De dispositifs d'accompagnement vis-à-vis des maisons de l'impasse**, actuellement non traversante.
 - **De dispositions permettant l'amélioration des liens Nord-Sud** et de la sécurisation des intersections. (Eviter de créer une nouvelle coupure)
- **Requalifier la rue René Vielle pour favoriser la vie locale. Priorité aux piétons et aux usagers les plus vulnérables**



Créer un boulevard urbain

Objectif de l'action

Création d'un boulevard urbain permettant de mieux répartir les flux sur la commune- sous conditions fixées dans le plan de références

Principes du projet

Créer un boulevard urbain, permettant de créer une nouvelle voie sur la commune, et permettant de délester une partie de flux de la Bastide.

Programme / précisions du projet

Sécurisation des connexions entre le boulevard et les voies existantes.

Dispositifs de gestion de la vitesse: limitation à 50km/h, voire à 30km/h ponctuellement (notamment à hauteur de l'espace Dupin).

Aménagements piétons et cyclables selon le profil de la voirie et l'emprise disponible. Traversées régulières sûres et confortables.

Traitement paysager par plantations et aménagements qualitatifs

Dimension environnementale

Replantation d'arbres, traitement du pluvial par des systèmes de noues. Plantation de haies dans l'espace agricole à l'Est pour amélioration des continuités écologiques.

Etude loi sur l'eau à engager pour évaluer la capacité à assurer la rétention pluviale

Continuités douces à intégrer.

Acteurs

Maîtrise d'ouvrage: mairie de Grenade

Maîtrise d'œuvre: CD 40

Partenaires: Conseil Départemental, CAUE 40

Associations de riverains

Estimation

A réaliser selon étude spécifique

Temporalité

Études: 2020

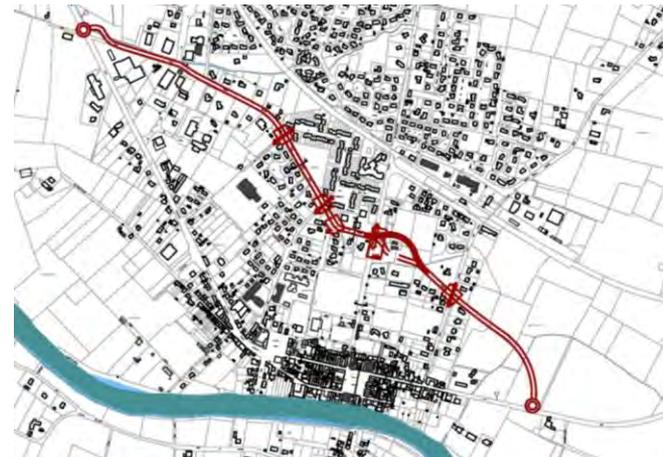
Travaux: 2021-2025

Conditionnement avec d'autres actions

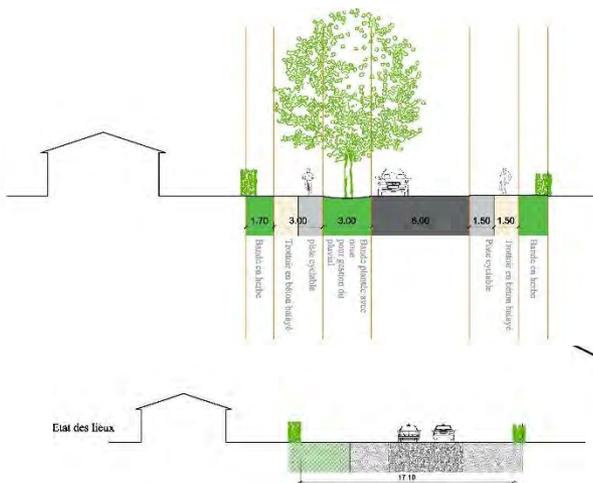
Cette fiche est conditionnée par la mise en œuvre de l'action 1.1.1 A qui constitue un préalable à la démarche.

Elle conditionne la mise en œuvre de l'action 2.2.3.B sur l'aménagement de la rue René Vieille.

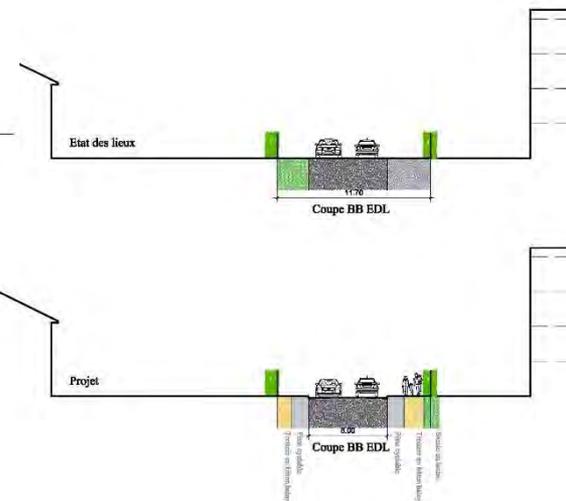
A noter que les flux provenant du Sud ne seront pas concernés par ce nouvel axe; il conviendra de définir leur trajet au débouché de la place des tilleuls. Pour les PL, il serait intéressant de ramener les flux vers l'entrée Est pour réellement délester la partie Ouest de la rue René Vieille.

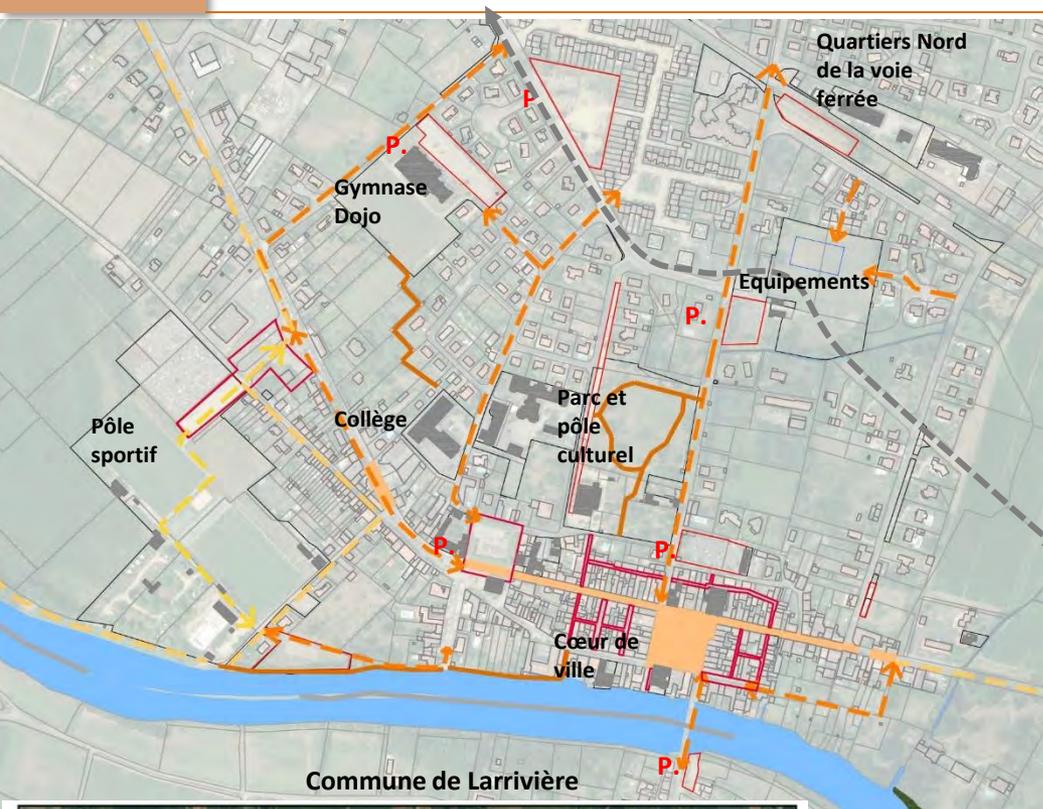


Exemple d'aménagement sur un profil large



Exemple d'aménagement sur un profil réduit, à hauteur de la résidence Saint-Exupéry





1.3 Retisser des liaisons douces entre les polarités de la commune

La commune de Grenade s'est développée autour de la Bastide, vers le Nord et l'Ouest. Son échelle permet de favoriser les déplacements doux entre les équipements et les la Bastide, entre les espaces résidentiels et les bords de l'Adour.

La proposition consiste à favoriser au fil du temps des continuités douces (piétons, vélos, ...) sur le centre-ville, en s'appuyant sur les rues existantes, les espaces en projet (sentiers des bords de l'Adour).

Celles-ci pourront s'appuyer sur les voies existantes, soit par des espaces dédiés (bandes cyclables, trottoirs élargis), soit par des espaces à caractère partagé.

Au-delà du territoire communal, une réflexion sur l'amélioration de la sécurité et du confort piéton sur le pont de l'Adour pourrait être envisagée. Cette démarche se réalisera en lien avec le CD 40.

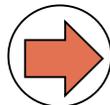


Continuités douces à réaliser / conforter

Voir fiche actions 1.3.1.A



Projet de sentiers des bords de l'Adour



Assurer une continuité douce sur l'Avenue de Hésingue

Objectif de l'action

Prolongement d'une continuité piétonne le long de l'Avenue de Hésingue – Nota: Les flux piétons/vélos et l'animation le long de l'itinéraire paraissent insuffisants pour légitimer la piétonisation de l'avenue.

Principes du projet

Assurer une continuité piétonne entre la voie ferrée et la place des tilleuls, en s'appuyant sur les cheminements existants.

Programme / précisions du projet

Trois secteurs identifiés:

- 1- au niveau du cheminement piéton au Nord: compléments de marquage notamment au travers de la résidence Saint-Exupéry, et mobilier urbain (barrières) pour mieux jalonner le cheminement, traitement des traversées piétonnes rue H. Farbos et rue Jean Mermoz (provisoire, avant Bvd urbain)
- 2- entre les rues Mermoz et maison des jeunes (parc de Gaulle): interventions ponctuelles.
- 3- constitution d'une continuité piétonne entre maison des jeunes et place de Verdun): création d'un trottoir élargi intégrant une bande cyclable – largeur totale 3m – proposition béton désactivé

Dimension environnementale

Maintien et amélioration de toute la partie Nord.
Amélioration de la continuité au sud au service des modes de déplacements doux.

Acteurs

Maîtrise d'ouvrage: mairie de Grenade
Partenaires: Conseil Départemental, CCPG, CAUE 40,
Maîtrise d'œuvre à définir

Enveloppe travaux hors réseaux secs

Secteur 1: 13 000€ HT
Secteur 2: 5 000 €HT en prévision
Secteur 3: 57 000€ HT
Total travaux: 75 000€ HT

Conditionnement à d'autres actions

Action à mener conjointement avec les réflexions sur le Parc de Gaulle d'une part et l'aménagement du boulevard urbain



Temporalité

Etudes: 2020

Travaux: 2021-2025



1
Partie Nord: continuité piétonne à affirmer (traversées, marquages, etc...)

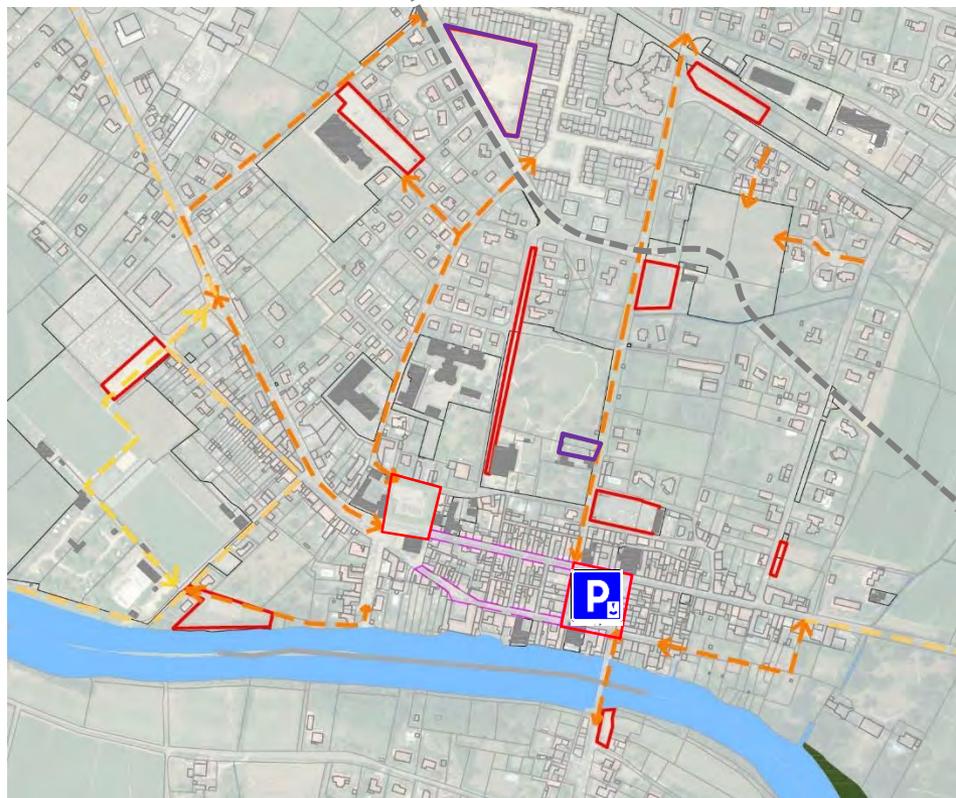


2
Partie centrale: partie bien identifiée



3
Partie Sud: continuité à créer par élargissement du trottoir jusqu'à la place des tilleuls

Principaux espaces de stationnement



 Espaces de stationnement projetés

1.4 Rationaliser l'offre de stationnement

Il s'agit d'optimiser l'offre existante pour faciliter la rotation des véhicules sur les secteurs contraints, de lutter contre le stationnement sauvage afin de sécuriser les continuités piétonnes et cyclables, mais aussi de mettre en œuvre un cadre réglementaire facilitant la prévention et le contrôle.

Des mesures doivent également être définies pour dynamiser l'offre de stationnement périphérique, comme la valorisation et le jalonnement d'itinéraires piétons entre les poches de stationnement et les principales polarités.

Révision des périmètres des zones bleues

Définition de nouvelles durée de stationnement

Connexions piétonnes entre les parkings périphériques et le centre bourg

Une hiérarchisation de la stratégie du stationnement à mettre en œuvre:

- ✓ Courte durée et zone bleue sur place des Tilleuls, et cela afin de conforter le nombre de places de stationnement disponibles à destination des commerces
- ✓ Stationnement journée sur les autres espaces.

Il serait toutefois utile, à moyen terme, de passer en zone bleue la place des Déportés, et cela pour favoriser la rotation des véhicules.

La définition d'un espace à vocation de parking relais pour le co-voiturage pourrait être mise en place:

- Soit en utilisant un parking déjà existant, avec une signalétique appropriée (parking du Dojo?).
- Soit en créant un nouvel espace de stationnement à la sortie ouest de la ville.



→ Durée d'application de la mesure

→ Durée limite maximum autorisée de stationnement

1.4 Rationaliser l'offre de stationnement

Zone Bleue

Choix de la durée de stationnement

Critères à prendre en compte

- Graduation du disque en heures, demi-heures et en tranches horaires de 10 mn
- **Lisibilité et compréhension du dispositif**
Pas plus de 2 durées de stationnement différentes sur le territoire communal
- **Capacité à atteindre les objectifs fixés**
Rotation des VL, disponibilité de l'offre à proximité des commerces et services
- **Acceptabilité et respect**

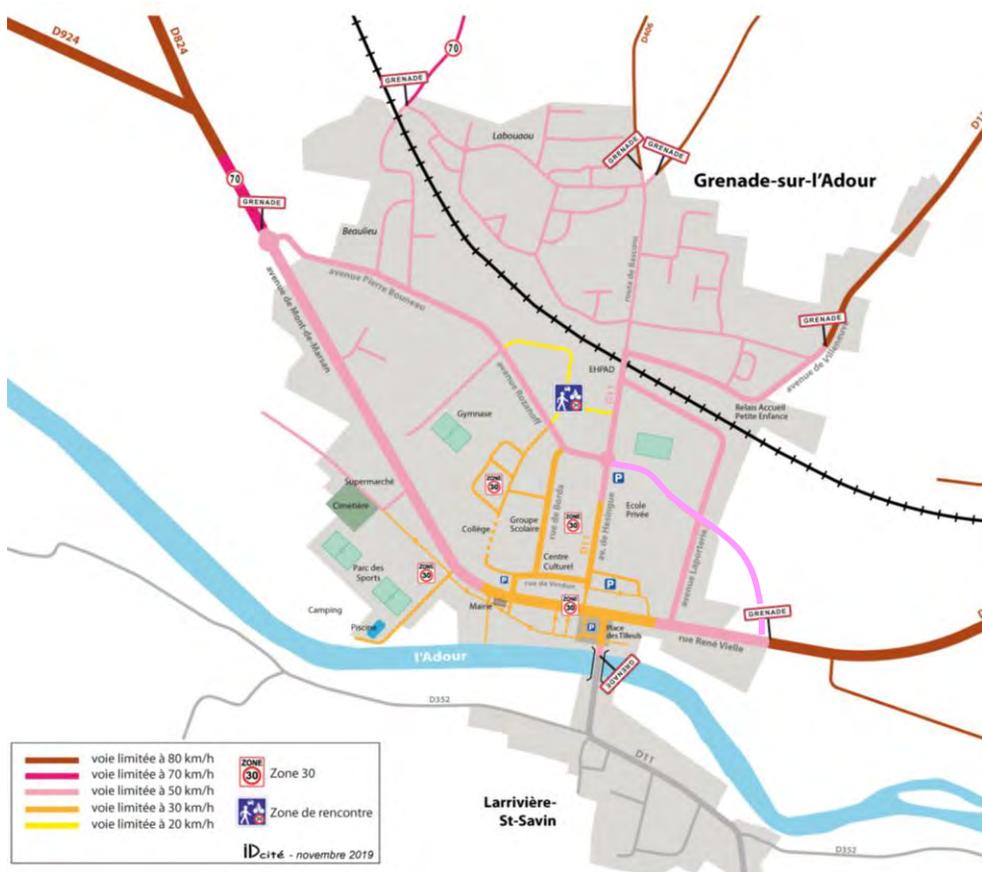
Zone Bleue Arrêts Minute



Zone Bleue générale



Plan de Modération des Vitesses - Proposition



1.5 Mettre en œuvre un plan de modération des vitesses -

La mise en œuvre d'un dispositif cohérent de gestion de la vitesse sera établi à l'échelle de la ville.

En particulier, la mise en œuvre d'une zone 30 cohérente et clairement définie en entrées et sorties permettra de mieux partager l'espace, et de rendre les usages plus lisibles pour les habitants.

A noter qu'il n'est pas proposé de modifier les sens de circulation, qui paraissent cohérents dans l'ensemble. Seule le sens de circulation d'une rue pourrait être revu à terme, et cela en fonction de l'aménagement de la place des tilleuls: il s'agit de l'amorce de l'Avenue de Hésingue, depuis la place des Tilleuls, qui pourrait être restitué à double sens de circulation à condition que des places de stationnement « minute » puissent être trouvée à proximité et que le trafic PL soit réduit sur la rue René Vieille.



Auto-stop organisé Spots de covoiturage



1.6 Sensibiliser, former et accompagner aux nouvelles pratiques de mobilité

Il s'agit de disposer d'actions pédagogiques facilitant la mise en oeuvre d'alternatives crédibles à la voiture individuelle ; l'objectif étant de réduire la dépendance automobile. Il conviendra également de questionner l'avenir de la desserte ferroviaire voyageurs de la ville à moyen terme.

Actions pédagogiques pour encourager et soutenir les bonnes pratiques

Initier la mise en oeuvre d'un réseau du type autostop organisé
Valoriser la desserte bus existante et développer l'intermodalité vélo+bus



Généralisation de la Zone 30



Un projet pédagogique avant tout

...
pour faire évoluer les comportements et les pratiques



1.5 Sensibiliser, former et accompagner aux nouvelles pratiques de mobilité

Objectifs

Bâtir un plan de sensibilisation et de communication

- 1- Susciter l'adhésion des habitants
- 2- Développer une culture commune sur la circulation et les déplacements
- 3- Sensibiliser les « excursionnistes »



AXE 2

Requalifier la Bastide et le centre ville pour conforter leur rôle dans l'ossature urbaine

Les principaux éléments de contexte

Une valeur patrimoniale et historique forte, à rendre plus lisible, et pouvant être un soutien au développement.

Des espaces public de cœur de bourg vieillissants, qu'il s'agit de réadapter aux nouveaux usages.

Une requalification des espaces à soutenir pour dynamiser les fonctions commerciales et de logement

Des équipements publics à conforter

Un objectif : réinvestir les espace de cœur de bourg



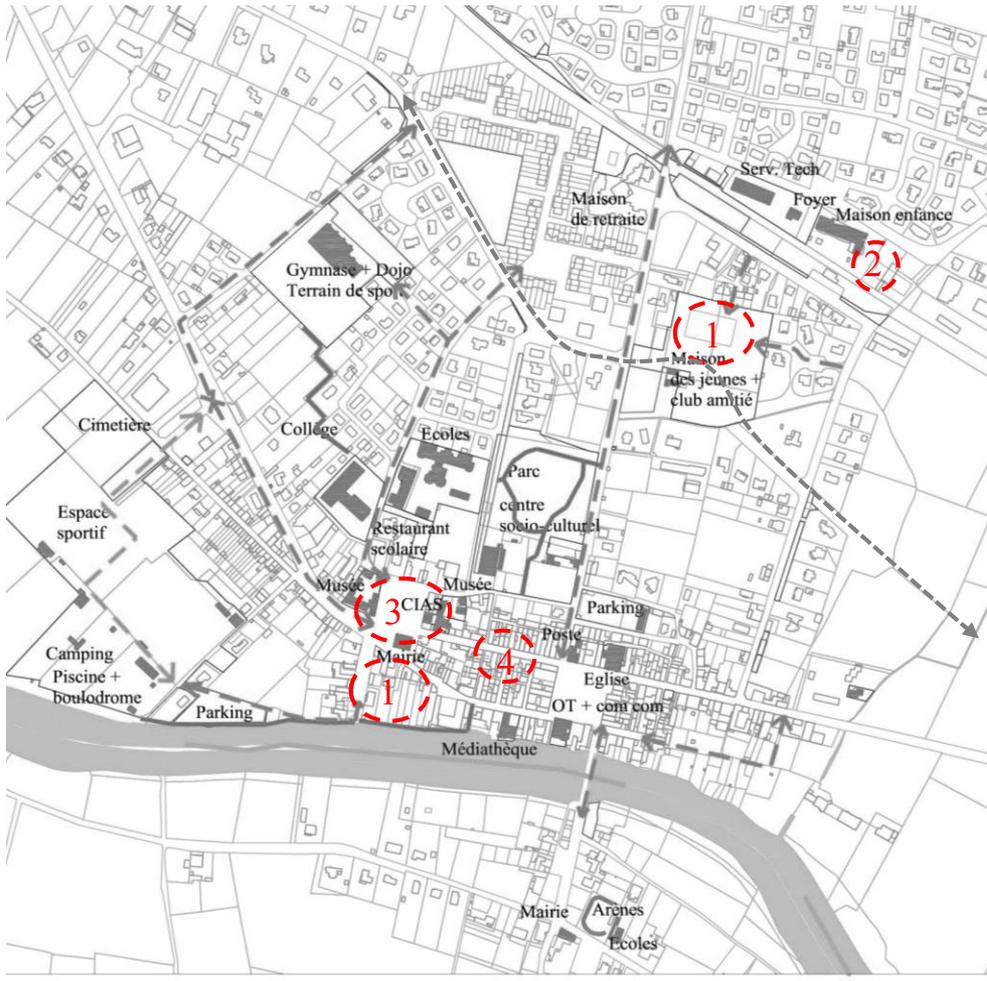
2.1 Conforter l'offre d'équipements publics,

La redynamisation du centre-ville de Grenade passe par la présence des équipements publics, générateurs d'attractivité, vecteurs d'une présence au sein de la ville.

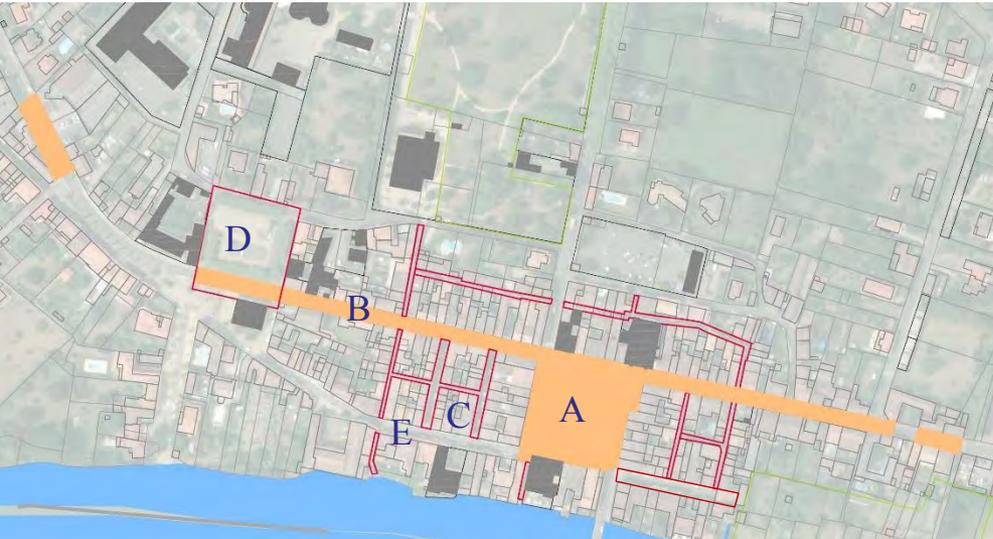
La commune et la communauté de communes ont engagé depuis plusieurs années une démarche d'intensification des équipements : office du tourisme et siège de la communauté de communes, médiathèque, piscine, etc....

La poursuite de cette dynamique est importante et doit être soutenue, en adaptant les fonctions aux nouveaux besoins.

1. La création d'un pôle culturel: une fonction à conforter à l'échelle du territoire. Un positionnement à identifier.
2. Une école de musique en projet
3. Une réflexion à engager sur le devenir des musées
4. Mener une veille foncière active sur la Bastide pour saisir les opportunités.



2.2 Requalifier les principaux espaces publics de la Bastide,



L'aménagement des espaces publics constitue un levier important en matière de redynamisation urbaine: il participe à rééquilibrer les usages, améliorer le confort des piétons, renforcer la mise en valeur et l'accessibilité aux commerces. Il contribue également à améliorer l'image d'une ville.

La Bastide est l'espace emblématique de la ville, et l'accent doit être mis sur la revalorisation de ses lieux publics.

Certains espaces publics ont fait l'objet de requalifications, dont la rue des Capucins et les abords de la mairie;

Certains espaces méritent, dans les années à venir, une valorisation:

A- Tout d'abord, la place des Tilleuls, en particulier afin de diminuer la présence visuelle de la voiture, améliorer la visibilité des commerces, reformer une couronne végétale à l'échelle du lieu. Surface 5600 m².

B- Ensuite, la rue René Vielle, qui est l'axe structurant de la ville (3800m²).

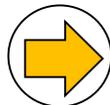
C- Le jeu des nombreuses ruelles de la Bastide mérite d'être mis en valeur (surface totale 2600m² env.)

D- La place des Déportés, en lien avec le parvis de la mairie, pourrait être retraitée.

E- le devenir de la rue des Capucins est également à appréhender en lien avec les opportunités foncières alentours;



Voir fiche actions
2.2.2.A, B, C, D, E



Réaménager la place des tilleuls

Objectif de l'action

Valorisation des usages, amélioration de l'image et de la qualité paysagère

Principes du projet

Restituer une couronne d'arbres, qui assure une qualité d'ombrage sur la place;

Libérer les pieds de façades, notamment ouest, pour permettre une expansion des terrasses et un meilleur accès aux commerces.

Rééquilibrer les usages (voitures, piétons, cycles...) et supprimer le shunt entre la RD 11 et la rue des Capucins.

Intégrer de nouvelles fonctions:

- ✓ Terrasses des cafés / restaurants
- ✓ Jeux pour les enfants à proximité des terrasses,
- ✓ Fontaine ludique, ou fontaine à déversement. (voir si fontaine monumentale toujours existante).
- ✓ Halle?

Programme / précisions du projet

Requalification de l'ensemble des sols, avec traitement unitaire de façade à façade; voir fonctionnement fête foraine et marchés.

Maintien de 36 places de stationnement (contre 62 aujourd'hui), mais en zone bleue « active »

Dimension environnementale

Replantation d'arbres favorisant l'ombrage, et le rafraichissement.

Sols à définir, en privilégiant des sols perméables au cœur de la place (stabilisés), pierre naturelle sous les arcades. Niveau de qualité à définir avec mairie et ABF.

Acteurs

Maîtrise d'ouvrage: mairie de Grenade

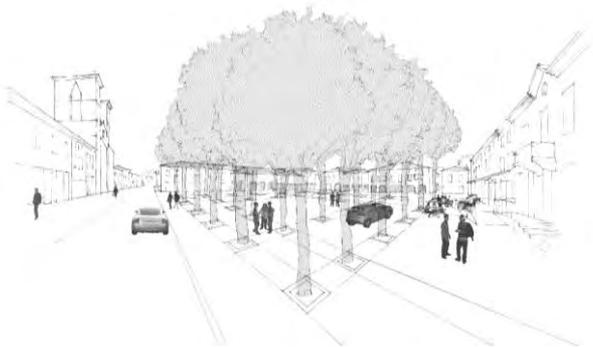
Partenaires: Conseil Départemental, CCPG, CAUE 40,

Maîtrise d'œuvre: architecte et/ou paysagiste

Temporalité

Etudes: 2020

Travaux: 2021-2022



Sols soigné, en calade de galets, sous les arcades



Exemple de Halle créée à Barcelone du Gers – agence Cazals

Conditionnement à d'autres actions

Clarification des flux PL (fiche 1.1.1.A), avec toutefois la possibilité de réaliser cette action sans attendre que le délestage des PL ait été réalisé.

Enveloppe de travaux (surface 5600m²)

Travaux HT: Halle (100m²): 80 000€, Fontaine 30 000€, Aménagement:

Matériaux « simples »: bordures béton teinté, sols en béton désactivé et centre place en enrobé grenailé: 785 000€ HT (ratio de 140€/HT/m², hors réseaux et éclairage public)

Matériaux plus qualitatifs: bordures pierres et sols pavés pierre et calade sur le pourtour et sous arcades; cœur de la place traité de manière simple; 1 100 000€ HT (hors réseaux et éclairage public).



Requalifier la rue René Vielle

Objectif de l'action

Une fois assuré le délestage du trafic poids-lourds dans le centre, le projet consiste à requalifier la rue René Vielle afin de favoriser sa réappropriation.

Action conditionnée par:

La création du Boulevard Urbain (fiche 1.1.1.A)

Principes du projet

Améliorer la qualité des continuités piétonnes, favoriser l'apaisement de la circulation. Espace à définir en zone 30

Programme / précisions du projet

Éléments communs à l'ensemble de la rue:

- Trottoirs élargis dans la mesure du possible, bordures basses.
- Intégration de dispositifs de ralentissements (par exemple des chicanes).
- Largeur de chaussée à définir avec le gestionnaire de la voirie: 5,00m à 6m, selon flux futurs.

Deux parties de projet pouvant être réalisées de manière distincte:

- Partie Ouest: traitement du parvis de la mairie par une résine en sol ou enrobé coloré pour continuité avec la place des déportés.
- Partie Est: valorisation de la placette, à l'angle de la rue du Mirail, plantations au devant de la gendarmerie.

Acteurs

Maîtrise d'ouvrage: mairie de Grenade

Partenaires: Conseil Départemental, CAUE 40, CCGP, Maîtrise d'œuvre à définir: architecte et/ou paysagiste

Enveloppe travaux hors réseaux secs

Partie Ouest : 190 000€ HT

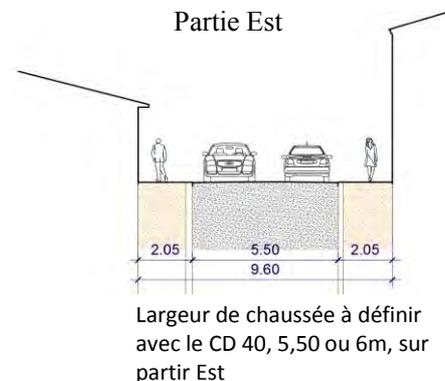
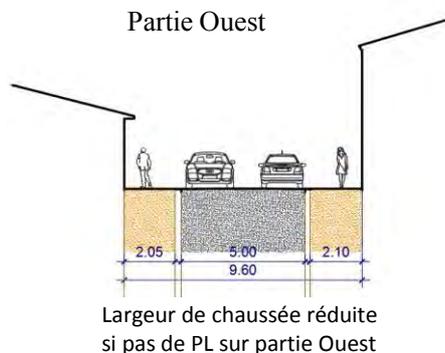
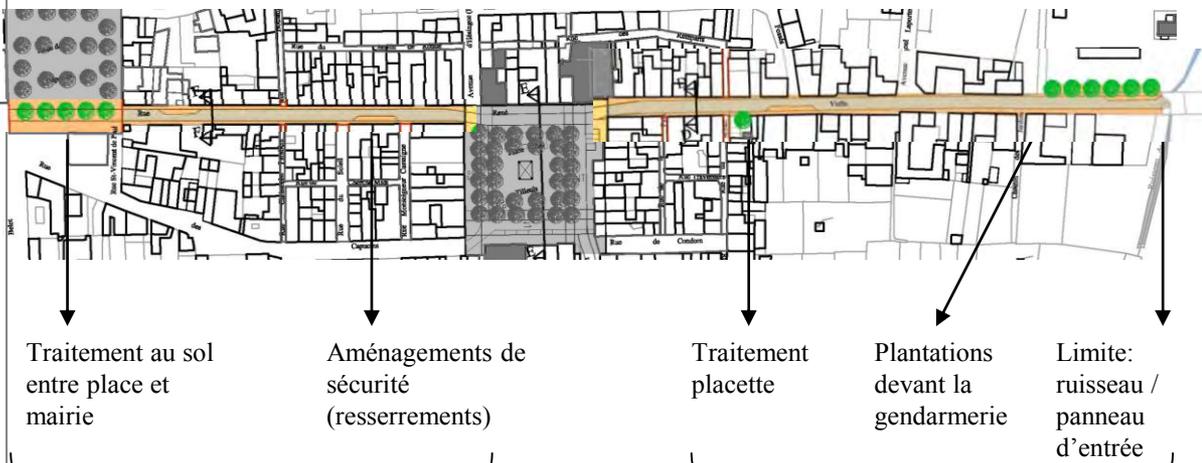
Partie Est: 350 000 €HT

Total travaux: 550 000€ HT

Temporalité

Études: 2022

Travaux: 2023-2025



Exemples



Traversée du bourg d'Assat - 64



Traversée du bourg de Peyrehorade - 40



Requalifier les ruelles de la Bastide

Objectif de l'action

Valoriser les ruelles qui font l'identité de la Bastide, et constituent l'accès aux maisons

Principes du projet

- Retraiter les sols des espaces publics des ruelles, en enrobé grenailé par exemple, avec création d'un caniveau central, et traitement des pieds de façades.
- Préservation d'un végétal de pied de façade.
- Valorisation des seuils des maisons.

Préalable: enfouissement des réseaux; bilan complet des réseaux AEP, assainissement, eaux pluviales, télécom, fibre, gaz...

Programme / précisions du projet

Traitement de l'ensemble des rues, par phases.

Dimension environnementale

- Traiter les pieds de façades en favorisant un espace perméable en pied de mur (limitation de la remontée d'humidité dans les murs, et donc de la sensation de froid): graviers, pavés sur lit de sable, espace en herbe...
- Valorisation de l'habitat en centre-bourg.

Acteurs

- Maîtrise d'ouvrage: mairie de Grenoble
- Partenaires: Conseil Départemental, CAUE 40, CCPG,
- Maîtrise d'œuvre : architecte et/ou paysagiste

Estimation (surface 3300m²)

- Etudes:
- Travaux HT: Aménagement 400 000€ HT (ratio de 120€ HT/m², hors réseaux et éclairage public - plusieurs tranches à prévoir)

Temporalité

Etudes: 2021

Travaux: 2022-2025

Action conditionnée par:

La réfection et l'enfouissement de l'ensemble des réseaux (réseaux secs, AEP, assainissement, eau pluviale, etc...).





Améliorer la place des déportés

Objectif de l'action

La fonction de stationnement de la place des déportés est à ce jour encore primordiale dans la Bastide: vis-à-vis de la mairie, du syndicat des eaux, proximité du pôle culturel, des « musées ». A ce titre, le projet envisage d'améliorer l'existant, sans remettre en question son usage actuel.

Principes du projet

Améliorer les usages sur ce lieu, la qualité paysagère et le confort d'usage.

Programme / précisions du projet

- Intégration de:
- 5 appuis vélos,
 - 6 arbres, dans le cas où les forains seraient amenés à s'installer sur un autre emplacement, permettant de mieux marquer l'emplacement du fronton, et d'assurer un ombrage (limitation des effets de la chaleur sur les enrobés). A évaluer selon usages, notamment fête foraine.
 - Intégration de bancs aux abords du fronton, assurant un lieu de regroupement et de pause autour de l'équipement
 - Gestion du lien avec l'hôtel de ville grâce à un enrobé coloré ou une résine appliquée sur l'enrobé. Marquage de l'entrée dans la bastide.

Acteurs

Maîtrise d'ouvrage: mairie de Grenade
Partenaires: Conseil Départemental, CAUE 40,
Maîtrise d'œuvre à définir

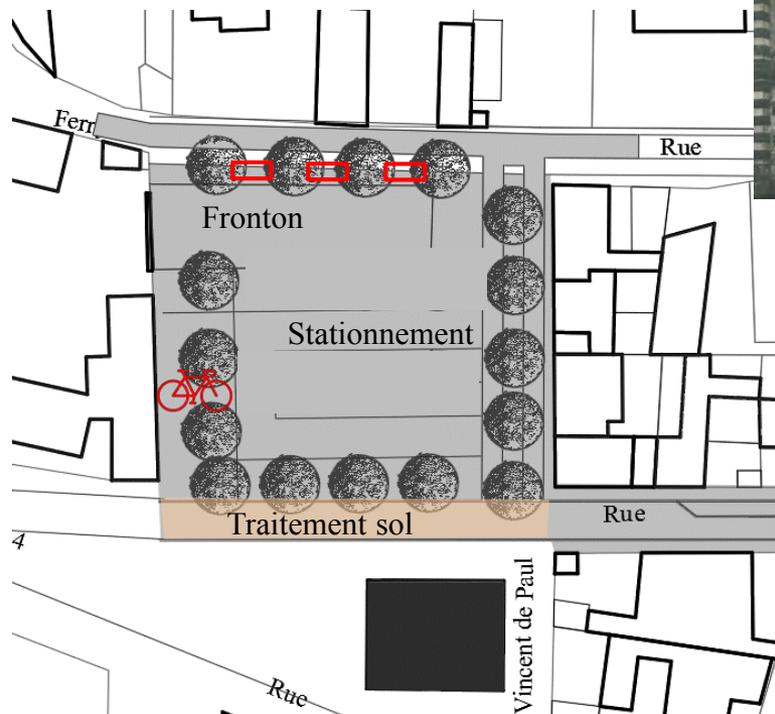
Enveloppe travaux

- Bancs (uniquement fourniture): $700\text{€ HT} \times 3 = 2100\text{€ HT}$
- Appuis vélos (uniquement fourniture): $250 \times \text{HT} \times 5 = 1250\text{€ HT}$
- Plantation de 6 arbres compris fosses d'arbres et entourage: $6 \times 1200\text{€ HT} = 6800\text{€ HT}$
- Traitement en résine de la traversée: 16 000€ HT

Temporalité

Études: 2022

Travaux: 2023-2025



Référence: les vues anciennes nous montrent qu'une continuité pavée assurait le lien entre la mairie et la place.

Etat actuel



Proposition



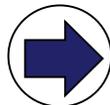
Appuis vélos



Bancs



Traitement au sol
(voir possibilité de motifs)

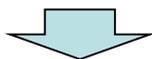


Mener une opération d'aménagement des espaces publics

Nota: compte-tenu des contraintes pesant sur les sites urbains, certaines études préalables et travaux, listés ci-contre, peuvent engendrer des délais longs (parfois plus d'un an). Il est important d'anticiper leur mise en œuvre.

Réalisation d'un programme et établissement d'un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et des missions attenantes; Désignation des missions attendues (DIAG?)

Partenaires: CAUE, CD40, ABF, CCPG,

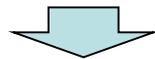


Choix d'un maître d'œuvre sur la base de critères et de références:

- Capacité à faire.
- Sensibilités (environnement, patrimoine, site urbain...).
- D'un mémoire technique montrant la compréhension du sujet.
- D'un montant de maîtrise d'œuvre (Architecte et/ou paysagiste + compétences en VRD)

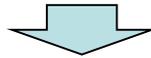
En parallèle:

Choix d'un coordonnateur SPS, éventuellement d'un bureau de contrôle. OPC uniquement pour les bâtiments.



Réalisation de l'ensemble des relevés et diagnostics inhérents à l'opération:

- Relevés géométriques, avec seuils, matériaux, émergences, etc...
- relevé et recollement de l'ensemble des plans de réseaux, avec localisation des réseaux enterrés
- Bilan des réseaux avec les concessionnaires et planification des travaux de réfection nécessaires. En particulier Sydec, avec nécessaire inscription des travaux, au moins un avant les aménagements.
- études relatives à la présence d'amiante dans les enrobés,
- Conventionnement avec le département pour les travaux sur voirie départementale.
- Etudes archéologiques le cas échéant.
- Etude loi sur l'eau à définir avec la DDTM selon emprise et enjeux du projet.
- Etudes phytosanitaires sur le végétal le cas échéant



Etablissement des missions de maîtrise d'œuvre et délais préconisés (à ajuster selon ampleur du projet):

- | | |
|---------------------------|--|
| - Diag - esquisse: | 2 mois |
| - AVP + permis d'aménager | 2 mois |
| - PRO | 2 mois |
| - DCE + EXE 1 | 15j + 1 mois de consult. + 1 mois de préparation avant démarrage des travaux |
| - ACT | 15j |
| - VISA | |
| - DET | |
| - OPR | |

Il faut donc compter environ 8 mois d'études minimum avant le démarrage des travaux.

La réalisation d'un Avant Projet (AVP) peut permettre d'étudier précisément un projet, puis de planifier les opérations de travaux. Il peut conduire à engager les études de Projet (PRO) sur une partie seulement de l'emprise, avec réalisation d'un dossier de consultation des entreprises pouvant comprendre plusieurs phases de travaux (jusqu'à 3 ans).

Nous préconisons trois ensembles de cohérence:

Un AVP pour l'ensemble des rues de la Bastide.

Un AVP pour la rue René Vielle et la place des Tilleuls.

Le Parc du Général de Gaulle et l'Avenue de Hésingue.

Toutefois, un AVP global pourrait être imaginé, mais il représente un montant d'études conséquent.



Valoriser la rue des Capucins en lien avec ses abords

Objectif de l'action

Appréhender le devenir de la rue des capucins

Principes du projet

Tenir compte des principales opportunités de projet autour de la rue.

Faire de la rue des capucins un véritable espace partagé.

Programme / précisions du projet

- Le devenir de la rue des Capucins est à appréhender au regard des possibilités de projets autour:
 - Le couvent des Capucins: il serait intéressant de retrouver la cohérence entre le bâtiment et ses espaces de jardins à l'Ouest. Le bâtiment en lui-même, très noble et composé, pourrait devenir un bâtiment public.
 - L'ancien presbytère, propriété publique, serait requalifié comme logements, ou extension de la médiathèque.
 - La maison Cassaigne pourrait faire l'objet d'un projet de logements, à titre privé.
- La rue en elle-même: la circulation et le stationnement pourraient être limités aux seuls résidents, pour éviter le caractère de voie de transit. Le sens de circulation pourrait être inversé. Pour cette rue, nous proposons qu'une expérimentation soit mise en place en lien avec les riverains, et cela avant d'engager une requalification globale.

Acteurs

- Commune
- CCPG,
- Dimension de concertation-

Temporalité

Études: 2021

Expérimentation: 2022

Travaux: 2023-2025



- Assurer à terme une continuité piétonne
- Restituer la cohérence entre le bâtiment et ses jardins. Transformer le bâtiment en équipement public (musée, espace culturel, etc...)
- Repenser le fonctionnement de la rue des Capucins
- Requalifier l'ancien presbytère à vocation de logements ou de complément d'offre culturelle en lien avec la médiathèque.
- Tenir compte de l'évolution de la maison Cassaigne

Les éléments pouvant être évalués / expérimentés:

- Inversion du sens de circulation pour éviter le transit.
- Limitation du stationnement dans la rue aux riverains.
- Marquages au sol permettant d'identifier le caractère piéton, qui devient prioritaire au milieu de la chaussée (symbolique zone de rencontre; jalonnements, etc...)
- A terme: retraiter la chaussée de la rue, en la remplaçant par un béton désactivé, pour identifier réellement son caractère de rue partagée; Marquer les parvis des bâtiments publics. Planter les pieds de façades pour valoriser la qualité du lieu.



Projet résultant du budget participatif.

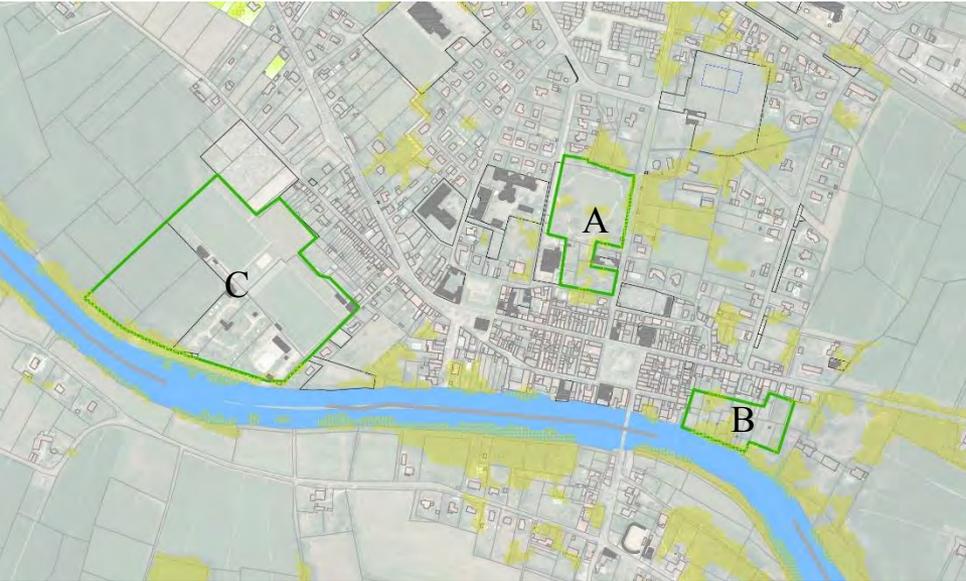
2.3 Conforter les lieux à caractère paysager,

Compte tenu de la présence de l'Adour et de ses caprices, la ville de Grenade dispose de divers espaces à valeur paysagère forte;

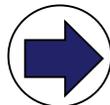
Parmi ceux-ci, trois secteurs de projet pourraient être identifiés:
A- Le pôle sportif: espace dense regroupant des fonctions de tourisme et de sports, il est aujourd'hui assez peu lisible; Sa restructuration et l'extension sur les terrains à l'Ouest sont des enjeux importants.

B- Le Parc du Général de Gaulle: espace au cœur du centre-ville, centre de gravité des équipements publics, il pourrait devenir un lieu majeur de la ville, via une requalification des aires de sports, et l'accueil de nouvelles fonctions.

C- l'aménagement de la continuité de cheminements à l'Est de la Bastide pourrait-être le prétexte à l'acquisition d'espaces de jardins, transformés par exemple en jardins familiaux dans un cadre privilégié aux abords de l'Adour.



Voir fiche actions
2.3.1. A, B et C



Requalifier le parc de Gaulle

Objectif de l'action

Développement des usages et élargissement du public

Principes du projet

Donner une dimension intergénérationnelle au parc

Valoriser le lien avec le centre ville

Favoriser la préservation et la régénération du patrimoine arboré

Programme / précisions du projet

Requalification du Sud du parc : trottoir qualitatif, accroche sur la bastide,

Parking VL et vélo sur herbe (terre pierre ou pavés enherbés: 20 places); vérifier emprise sur la parcelle (largeur nécessaire 16m pour gestion du parking).

Piétonisation éventuelle d'une partie de la RD 11

Mise en place de « salons de jardin » au Sud et plan d'allées structurées prolongeant l'esprit « Bastide »

Création de « nappe de pique nique » en bois pour un usage plus libre au centre

Création de « massifs prairiaux » au pied des arbres

Intervention artistique optionnelle pour renforcer l'identité du parc et donner dimension culturelle à Grenade

Aire de jeux pour enfants en bois

Zone d'éveil pédagogique, sensorielle (jardins, jeux)

Agrès seniors / adultes

Dimension environnementale

Replantation d'arbres et réalisation d'un plan de gestion du patrimoine arboré, replantation / régénération

Renforcement de la bio diversité (massifs prairiaux)

Acteurs

Commune de Grenade, CCPG ?

Estimation

Travaux: 240 k€ H.T. y/c requalification parvis + trottoir béton à 150 k€ H.T. (hors réseaux)

Etudes: 36 k€ y/c suivi des travaux en régie (16 k€)

Temporalité

Etudes: 2020

Travaux: 2021-2022



Principe d'aménagement selon un gradient Nord-Sud du parc :
 La zone jardinée, sur un plan plus structurée au Sud, au contact de la Bastide. Une zone d'usage plus libre au centre.
 Au nord, l'aire de jeux sous les arbres.



Créer des jardins collectifs

Objectif de l'action

Développement de jardins collectifs le long de l'Adour

Principes du projet

- Valoriser les pratiques de jardinage déjà existantes
- Créer une promenade le long de l'Adour reliant la place de la Bastide
- Favoriser le lien social et la rencontre au travers du jardinage

Programme / précisions du projet

- Valoriser les jardins existants
- Création de nouvelles parcelles de jardins collectifs entre 50 et 250 m² (jardins familiaux à destination des familles ou jardins partagés pour un association/quartier) avec cabanons de 5 m²
- Dispositif d'alimentation / retenue d'eau en provenance de l'Adour pour l'irrigation
- Parking sur herbe et zone d'accueil
- Aire de pique nique
- Allée centrale de desserte piétonne et voie de promenade le long de l'Adour

Dimension environnementale

- S'appuyer sur la proximité de l'Adour pour l'irrigation avec un système durable (éolienne, éclusage...)
- Règlement interdisant les traitements chimiques
- Préserver les arbres existants et proposer un plan de gestion
- Mise en place d'un composteur de quartier

Acteurs

Commune de Grenade sur Adour, Association de jardinage, CCPG

Estimation

Travaux: 86 k€ H.T. (hors réseaux)
Etudes: 13 k€ H.T.

Temporalité

Etudes: 2020

Travaux: 2021-2022



Un canal de part et d'autre de l'allée permet d'alimenter en eau les jardins. Faut-il conserver les cabanons existants? Un inventaire doit être réalisé. A noter que les cabanons cadastrés représentent un droit à construire. La création de cabanons sur les jardins impliquera des dispositions particulières (PPRI) et le dépôt d'un permis de construire.



Structuration du complexe du Gravier

Objectif de l'action

Restructuration du fonctionnement

Principes du projet

Hiérarchisation des entrées et des circulations

Relocalisation du stationnement

Développement des usages

Requalification des abords du cimetière

Programme / précisions du projet

Mise en place d'une boucle piétonne jusqu'à la rue Pierre de Coubertin (piétonner à terme)

Création d'une zone de stationnement et d'un parvis sur la rue des acacias (entrée principale à terme)?

Création d'une zone de stationnement sur herbe mixte pour le Camping et le stade de 232 places et parking vélos

Modification de l'entrée du camping

Création d'un trottoir stade – Cimetière

Création d'une salle de fitness extérieure et d'un citystade

Création d'une mise à l'eau pour les canoës.

Dimension environnementale

Replantation d'arbres

Création de parking perméable

Mise en place d'une grande boucle piétonne

Acteurs

Commune de Grenade sur Adour, Association sportive, CCPG,

Estimation

Travaux: 220 k€ dont 60 k€ citystade (hors réseaux)

Etudes: 33 k€

Temporalité

Etudes: 2020

Travaux: 2021-2022





Objectif de l'action

Restructuration du fonctionnement

Principes du projet

Hiérarchisation des entrées et des circulations

Relocalisation du stationnement

Développement des usages

Requalification des abords du cimetière

Programme / précisions du projet

Mise en place d'une boucle piétonne jusqu'à la rue Pierre de Coubertin (piétonner à terme)

Création d'une zone de stationnement et d'un parvis sur la rue des acacias (entrée principale à terme)?

Création d'une zone de stationnement sur herbe mixte pour le Camping et le stade de 232 places et parking vélos

Modification de l'entrée du camping

Création d'un trottoir stade – Cimetière

Création d'une salle de fitness extérieure et d'un cistade

Création d'une mise à l'eau pour les canoés.

Dimension environnementale

Replantation d'arbres

Création de parking perméable

Mise en place d'une grande boucle piétonne

Acteurs

Commune de Grenade sur Adour, Association sportive, CCPG,

Estimation

Travaux: 220 k€ dont 60 k€ cistade (hors réseaux)

Etudes: 33 k€

Temporalité

Etudes: 2020

Travaux: 2021-2022





Structuration du complexe du Gravier

Zoom sur le parking de l'entrée

Parking de 46 places et parvis piéton en béton

Toilettes

Etat actuel



Projet



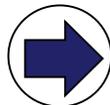
Estimation

Travaux: 98 k€ dont 6 k€ toilettes
Etudes: 15 k€

Temporalité

Etudes: 2020

Travaux: 2021-2022



Traiter les sols de l'espace urbain

Le mobilier

Les places, rues structurantes

Objectif : Tenir compte de la valeur patrimoniale des lieux, et de leur noblesse. S'orienter vers des matériaux identitaires
 Palette selon option qualitative : Traitement minéral noble aux abords des bâtiments et sous les arcades: bordures en pierre; calades de galets (si présents historiquement); pavages en pierre. Traitement plus simple sur la partie centrale: bordures pierre, et enrobés grenailés ou sols stabilisés, voire béton désactivé.

Les ruelles à caractère patrimonial

Objectif : Qualification patrimoniale des rues, associées à des plantations en pied de façade
 Palette selon option qualitative : caniveau en pierre, associé à des bordures en pierre en pied de façade, posés sur lit de sable. Sols en enrobés ou enrobés grenailés. Variante sols en bétons désactivés

Les espaces de stationnement

Objectif : Créer des espaces de stationnements avec une structure tout en permettant la porosité du sol et la présence de végétal
 Palette de matériaux: Mélange terre-pierre avec mise en place d'une structure;

Les cheminements

Objectif : traiter les espaces de manière simple
 Palette de matériaux : sols en stabilisés, bordures en bois ou lisse métallique

Le mobilier urbain

Objectif : unifier le mobilier urbain, intégrer les différentes fonctions sur l'espace public
 Palette : sols en stabilisés, bordures en bois ou lisse métallique



Bordure pierre



Calade de galets



Pavage pierre



Enrobé grenailé



Fontaine en pierre



Caniveau central en pierre



Mélange terre-pierre



Pavés béton enherbés



Gravier / enrobés / noues



Sols en stabilisé





Une palette végétale selon les motifs paysagers

Les bords de l'Adour

Objectif : Maintien de la biodiversité, mise en valeur de l'identité liée à l'eau, plantations inondables

Palette végétale : Platane, chêne pédonculé, frêne commun, aulne, orme, cépée de cerisier à fleurs et d'orme (série végétale de la forêt alluviale).....



La place urbaine

Objectif : Mise en valeur du rôle de centralité, intérêt patrimonial et ornemental, rôle d'écrin, ombrage, milieu contraint

Palette végétale : Tilleuls à feuilles argentées ou à forme de cœur, marronniers, érable Cappadoce, , fleurissement vivace dense, coloré et bas (géranium rozanne, sauge à petite feuille...)...



Le parc

Objectif : Création d'un lieu accueillant, destiné à des usages de loisirs, Mise en avant de la diversité végétale

Palette végétale : Cultivar de Liquidambar, de Marronnier, de Gingko, d'Erables, de Chênes, arbustes pour le traitement des limites type seringat, noisetier, fusain, graminées avec le label 'végétal local'



Les Venelles

Objectif : Ponctuation végétale, mise en valeur du bâti, conditions contraintes

Palette végétale : Plantes grimpantes, vignes (au Sud), cultivar de Vigne vierge, petites fosses de vivaces, potting de fleurs



Les Jardins familiaux

Objectif : Marquage des saisons, ambiance champêtre, production de légumes et de fleurs, limiter l'ombrage sur les cultures

Palette végétale : Fruitières de variétés anciennes, noyers, notamment Figuier en bord d'eau, groseilliers, noisetiers en limite, sureau, haie bocagère





2.4 Mettre en valeur le paysage urbain et les qualités patrimoniales du site,

Plusieurs actions pourraient être soutenues, à l'échelle de la commune, ou plus largement de l'intercommunalité:

- Une charte architecturale permettant de valoriser le patrimoine bâti et également le traitement des clôtures, des espaces de jardins, etc...
- Une charte des devantures contribuant à améliorer la qualité des façades commerciales en lien avec une requalification des espaces publics.
- La valorisation des entrées de ville.

Devanture en applique 15





Objectif de l'action

En lien avec l'opération façade et l'OPAHRU, améliorer la qualité du bâti et ses évolutions

Principes du projet

Formaliser, à l'échelle de la communauté de communes ou du pays, une charte architecturale et paysagère et un nuancier de couleurs, permettant de gérer les évolutions du bâti de manière cohérente

Programme / précisions du projet

- Etablissement d'une charte architecturale, listant les éléments de vocabulaire du bâti:
 - Composition d'ensemble des façades
 - Nature des murs (enduits, pans de bois...)
 - Éléments de menuiseries
 - Matériaux.
 - Murs de clôtures,
 - Ferronneries, etc...
- Etablissement d'une charte de couleur donnant les orientations sur la coloration du bâti, et l'articulation entre les éléments: menuiseries, enduits, pierre locale....

Acteurs

Communauté de communes

Estimation

Etudes: selon échelle et ambition, de 20 à 40 000€ HT

Dans l'architecture traditionnelle, les murs en galets sont voués à être enduits. Cela permet à la fois de distinguer les éléments de décor de l'architecture (encadrements; bandeaux d'étage, etc...) et de protéger les murs.

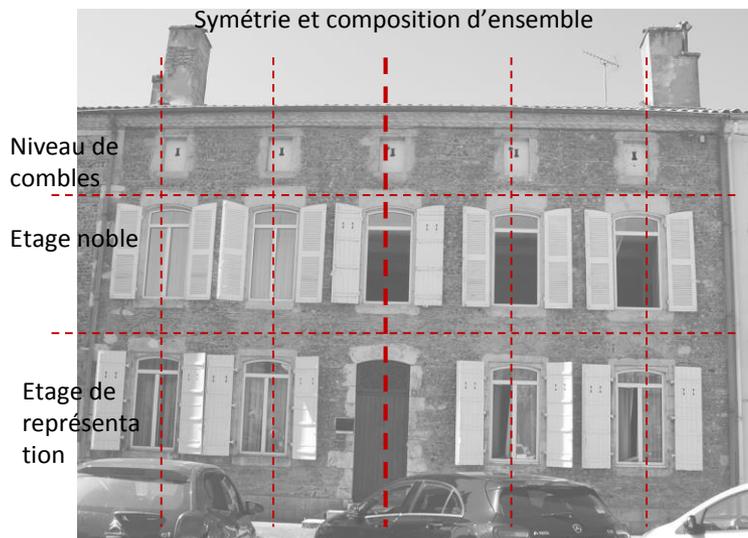
La mise en œuvre d'enduits à la chaux permet aux murs anciens de respirer.

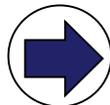
Le bois occupe une présence forte dans l'architecture: menuiseries de portes et de fenêtres, volets et persiennes, passages couverts. Le bois est généralement peint, pour être protégé. Il apporte de la couleur à la façade.

La composition des façades doit être respectée, et la modification des percements doit tenir compte des travées verticales et des travées horizontales, du rythme, etc...



Rue des fossés, une maison en franchissement sur l'espace public





Imaginer des processus de co-construction décisionnels

Objectif de l'action

Mettre en place une association régulière de la population

Principes du projet

A chaque étape de la mise en œuvre du plan de références, prévoir une association des habitants et des acteurs locaux.

Objectifs:

- Ajuster les projets aux besoins réels de la population
- Favoriser l'appropriation des projets
- Adapter les projets aux spécificités locales;

Programme / précisions du projet

- Par projet: constitution d'un comité de pilotage intégrant des représentants des habitants et du milieu associatif.
- Développer une méthodologie de travail par projet et mettre en place des outils :
 - Diagnostic partagé.
 - Enjeux
 - Orientations de projet
 - Déclinaison de mise en œuvre.

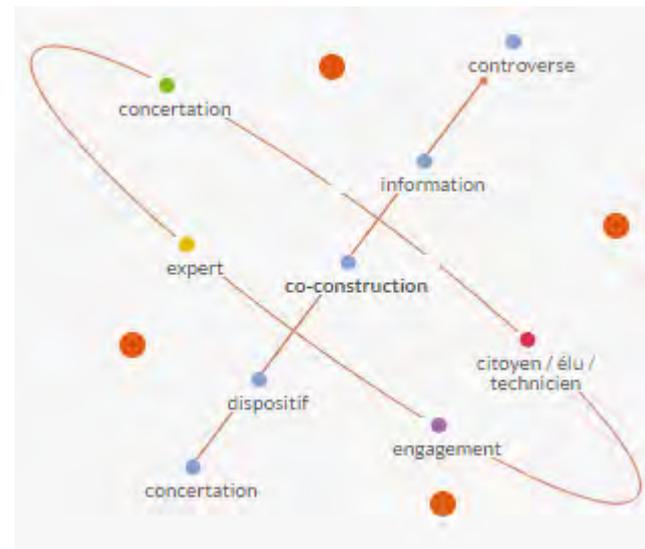
- Organiser un cycle de temps de travail et d'échange
- Dresser un bilan de la démarche pour l'améliorer au fur et à mesure

Acteurs

- Un élu en charge de la co-construction, et un technicien (commune, communauté de communes) qui soit formé pour animer.
- CCPG

« La co-construction dans le domaine de l'urbanisme est un nouveau mode de gouvernance pour organiser la ville qui vise à « faire ensemble ». Cette méthode sert à mettre en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action dans la ville. Les citoyens peuvent ainsi donner leur avis sur l'urbanisme de leur ville. On leur donne les clés pour agir. Cette pratique devient donc un incontournable de la démocratie locale »

La co-construction en urbanisme;
Manon Lesterlin



AXE 3

Dynamiser l'offre de logements en cœur de ville pour engager son réinvestissement

Les principaux éléments de contexte

Une vacance présente caractérisée par une tendance à la hausse sur la dernière décennie (environ 10% dans le centre en 2019)

Une vacance qui a tendance à se concentrer sur la rue René Vielle

Une inadaptation des logements disponibles (grands logements) aux besoins actuels (petits ménages, personnes seules, personnes âgées)

Un parc locatif présent (45% des logements) mais une très forte demande sur des petites typologies non satisfaite

Des prix plutôt accessibles mais des coûts de travaux qui peuvent s'avérer importants si le bien est dégradé

Un cadre de vie de qualité



3.1 Rénover l'habitat ancien de la bastide

Le diagnostic a mis en évidence une vacance de 10% dans le centre-bourg, qui correspondrait à environ 33 logements. Cette vacance, en hausse sur la dernière décennie, est une problématique à laquelle il faut répondre pour redynamiser la commune et éviter une dévitalisation du centre.

Cette vacance est la plupart du temps associée à un état de dégradation du bâti plus ou moins important, et peut participer à une image négative du centre, limitant son attractivité.

La combinaison de plusieurs actions permettrait d'engager une requalification de l'habitat ancien vacant.

- Inciter les propriétaires privés à réhabiliter leur patrimoine : dispositif type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Travailler sur certains cœurs d'îlots afin d'améliorer l'habitabilité des logements (en lien avec l'OPAH).
- Mener une ou plusieurs opérations publiques d'acquisition-amélioration sur des immeubles stratégiques :
 - Immeubles vacants sur la place des Tilleuls (habitat /commerce)
 - Friches commerciales (verrues)

3.1 Rénover l'habitat ancien de la bastide

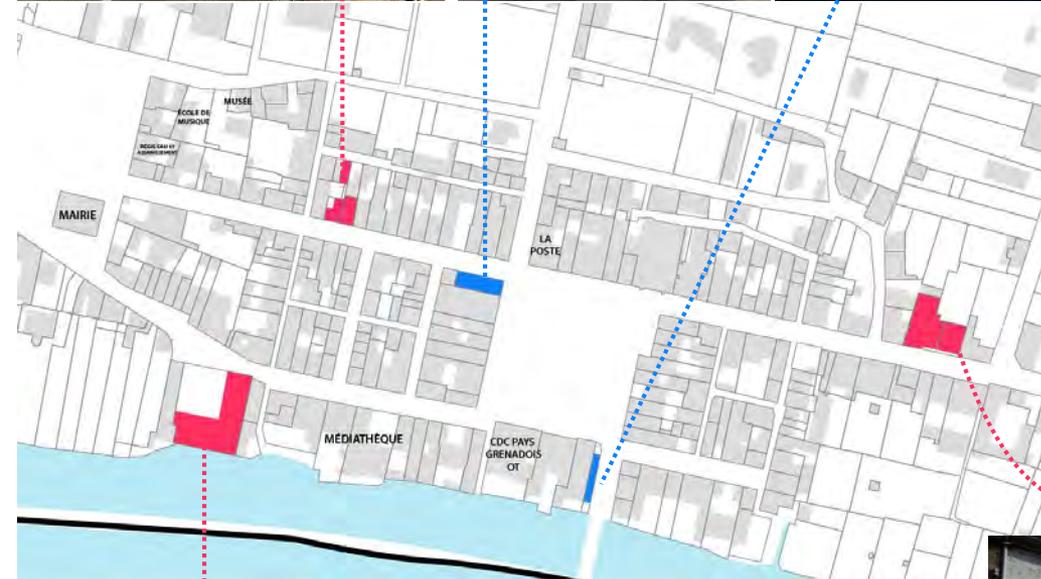
Mener une action publique d'acquisition améliorée sur des immeubles stratégiques :

- Immeubles vacants situés sur la Place des Tilleuls combinant logements à l'étage et commerces en rez-de-chaussée.
- Friches commerciales et immeubles vacants sur l'axe René Vielle qui dévalorisent l'entrée est de la Bastide : réflexion sur le devenir de ces bâtiments.
- Bâtiments appartenant au diocèse, rue des Capucins : potentiel sous-utilisé et peu entretenu : production de logements, équipements publics ?

Ce type d'opération peut être mené en maîtrise d'ouvrage directe par la collectivité ou dans le cadre d'un portage par un bailleur (exemple du bail à réhabilitation).



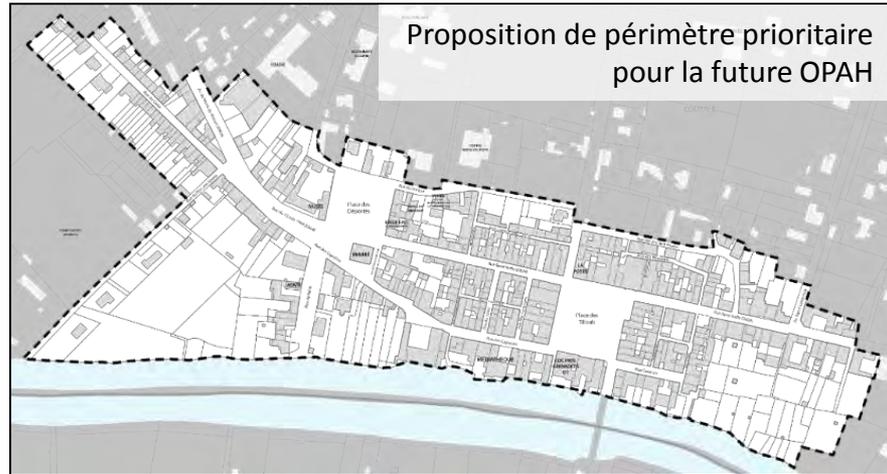
Pharmacies prochainement vacantes



Immeuble appartenant au diocèse



Ancien équipement service



L'OPAH : l'occasion d'engager une réflexion approfondie sur l'habitat privé ancien :

- Avoir une meilleure connaissance des stratégies patrimoniales des propriétaires privés,
- Travailler sur certains cœurs d'îlots afin d'améliorer l'habitabilité des logements,
- Définir des actions complémentaires à l'OPAH afin d'engager une dynamique globale de requalification de l'habitat ancien (ravalement des façades, taxation des logements vacants, rdc commerciaux vacants...)
- Mise en place d'outils coercitifs sur un périmètre/îlots ciblés ?

3.1 Rénover l'habitat ancien de la bastide

L'OPAH : un outil incitatif à destination des propriétaires privés

Ce dispositif incitatif prévue dans le Programme d'Orientations et d'Actions du PLUIh pourra faciliter la réhabilitation des logements du centre-bourg par la mise en place de subventions et d'un accompagnement technique à destination des propriétaires.

Les OPAH comprennent 2 volets : un volet dédié aux propriétaires occupants et un volet locatif. Ce volet locatif est réservé aux bourgs centres pourvus de commerces et de services. **Une priorité devra être donnée au centre historique de Grenade (cf. périmètre ci-contre) dans la future convention d'OPAH pour la production de logements locatifs à modéré.**

L'étude pré-opérationnelle devra déterminer le potentiel de logements à rénover dans le cadre du volet locatif. Les données du diagnostic sur le parc de logements (vacance, habitat dégradé) pourront alimenter l'étude pré-opérationnelle d'OPAH.

L'étude pré-opérationnelle devra également déterminer les niveaux de subventions permettant le passage à l'acte des propriétaires (l'effet levier).

Maitre d'ouvrage : CdC du Pays Grenadois

**Voir fiches actions
3.1.1.A à F**



Action inscrite dans le PLUih

Objectif de l'action

Engager une réflexion et agir sur l'habitat privé ancien

Principes du projet

L'OPAH est une procédure concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et une collectivité qui s'engagent à mobiliser des moyens pour améliorer l'habitat privé.

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays Grenadois

Partenariat : DDTM/ANAH

Comité de Pilotage à définir précisément dans la consultation :

- Le président de la communauté de communes
- Le Vice Président en charge de l'habitat
- Les maires des communes du Pays Grenadois
- Le responsable en charge de l'OPAH de la CdC
- La délégation de l'ANAH des Landes et partenaires institutionnels
- Procivis
- L'opérateur de l'OPAH
- De toute autre personne susceptible de contribuer à la réussite de l'opération ou d'alimenter le travail de l'opérateur.

Coût estimé (à partir du PLUih)

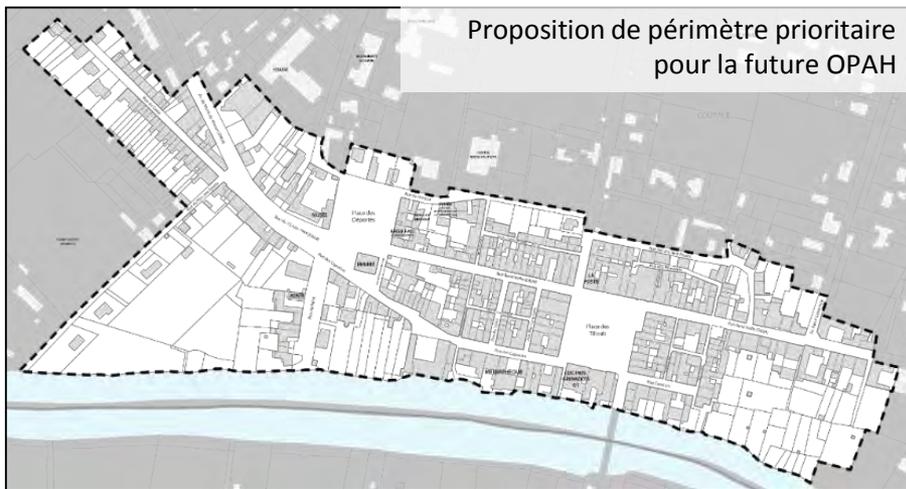
Coût : 25.000€ HT

Aide Anah : 50%

Plafond de dépense subventionnables : 200 000€

Temporalité

Etudes: 2020



Inscrite dans le Programme d'Orientations et d'Actions du PLUih, l'étude pré-opérationnelle vise à :

- Connaître de manière détaillée **l'occupation et l'état du bâti, les stratégies patrimoniales des propriétaires privés de logements vacants et/ou dégradés** (cause de la vacance, situations de blocage...).. Le travail réalisé dans le cadre du plan de référence pourra l'alimenter.
- Connaître le **marché immobilier** et ses tendances pour **orienter la production de logements**, notamment par rapport à une demande croissante en petites typologie liée à l'évolution des ménages.
- Travailler à **l'échelle d'îlots** sur lesquelles des problématiques particulières pourraient nécessiter des interventions adaptées afin d'améliorer l'habitabilité des logements. Le cas échéant, des outils incitatifs voire coercitifs pourront être étudiés.
- **Définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'OPAH**, les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires (CdC, État, ANAH...). Calibrer les interventions financières de la Communauté de Communes de manière à créer un **effet levier** incitant les propriétaires à réaliser les travaux.
- Définir des **actions complémentaires** à l'OPAH afin d'engager une dynamique globale de requalification de l'habitat ancien (ravalement des façades, rdc commerciaux vacants, mise en place du Permis de Louer, mise en place de subventions pour les primo-accédants dans l'ancien...).

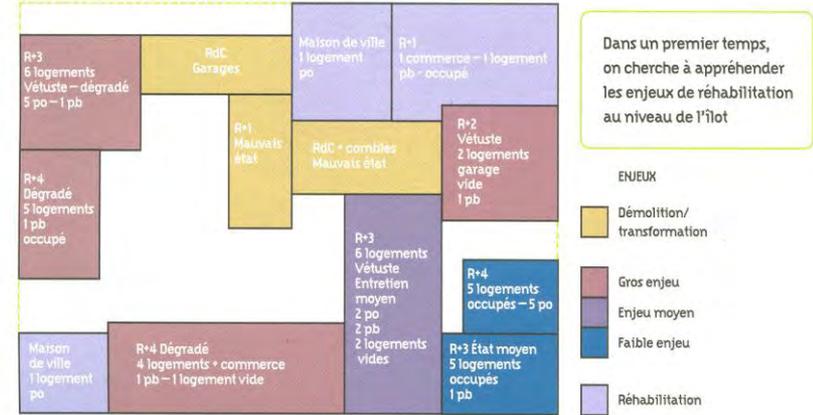
Suite à l'étude, une **convention est signée** par tous les partenaires financiers de l'opération. L'OPAH est mise en place pour une durée de 3 à 5 ans. La mission de "suivi-animation" est assurée en régie ou confiée à un opérateur externe pour la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.



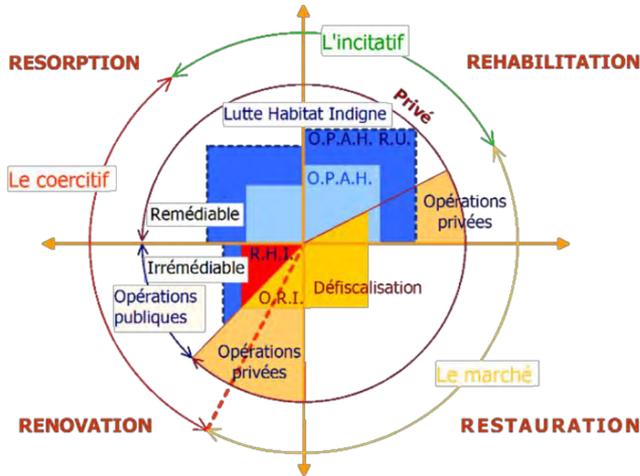
Diagnostic à l'échelle des îlots

Un diagnostic détaillé pourra être mené à l'échelle des îlots, avec une analyse statistique complétée par une étude de terrain : statuts et état réel d'occupation, structuration des propriétés foncières, état de dégradation du bâti, valeur patrimoniale, stratégies des propriétaires.

En fonction du diagnostic et des enjeux de l'îlot et de son environnement, plusieurs possibilités pourront être étudiés selon le potentiel et les enjeux.



Outils et financements mobilisables



Plusieurs procédures existent et sont plus ou moins adaptées en fonction des projets.

- **L'OPAH** : subventions de l'ANAH directement aux propriétaires avec conventionnement

Dans les cas les plus graves d'habitat indigne, où la défaillance du propriétaire est avérée, il existe des moyens d'action coercitifs pour lesquels il peut y avoir des aides de l'ANAH :

- La **RHI** (résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux) : sous maîtrise d'ouvrage publique locale, concerne les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation.
- **THIRORI** (traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux, et des opérations de restauration immobilière) : vise la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles acquis par expropriation ou à l'amiable. Il concerne notamment les immeubles sous arrêté d'insalubrité remédiable, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité.

Au-delà des outils d'intervention sur le bâti, les outils liés à la planification urbaine et au PLU pourront être également évalués : orientation d'aménagement et de programmation, emplacements réservés... possibilités dans le cadre du document actuel ou révisions éventuelles...

Parallèlement, les conditions du passage à l'opérationnel seront étudiées : condition du portage foncier (opérateur foncier, investisseur, bailleur social), capacité à mobiliser des financements complémentaires, ingénierie nécessaire.



METTRE EN ŒUVRE UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Action inscrite dans le PLUih

Proposition de périmètre prioritaire pour la future OPAH

Objectif de l'action

Améliorer les logements et lutter contre la vacance

Principes du projet

L'OPAH est une procédure concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et une collectivité qui s'engagent à mobiliser des moyens pour améliorer l'habitat privé. Elle nécessite une collaboration entre les communes et l'intercommunalité.

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays Grenadois

Partenariat : DDTM/ANAH/ADIL/Espace Info Energie/Action Logement/PROCIVIS

Comité de Pilotage - idem étude pré-opérationnelle

Coût estimé (à partir du PLUih)

Coût pour la Cdc : 375.000€ HT

Phase opérationnelle :

AIDES A L'INGENIERIE POUR LE SUIVI- ANIMATION

Taux maximum : 35%

Plafond annuel des dépenses subventionnables : 250.000€ HT

+ Primes selon objectifs et résultats (de 300€ à 1450€ par logement)

AIDES AUX TRAVAUX

Subventions aux propriétaires occupants et bailleurs : de 35% à 50% du montant des travaux HT

+ Aides Programme Habiter Mieux : prime de 1.500€ à 4.000€ /logement → critère énergétique

+ Aides de la collectivité maître d'ouvrage : à déterminer
+ aides complémentaires (autres collectivités, caisses de retraite,...)

Temporalité

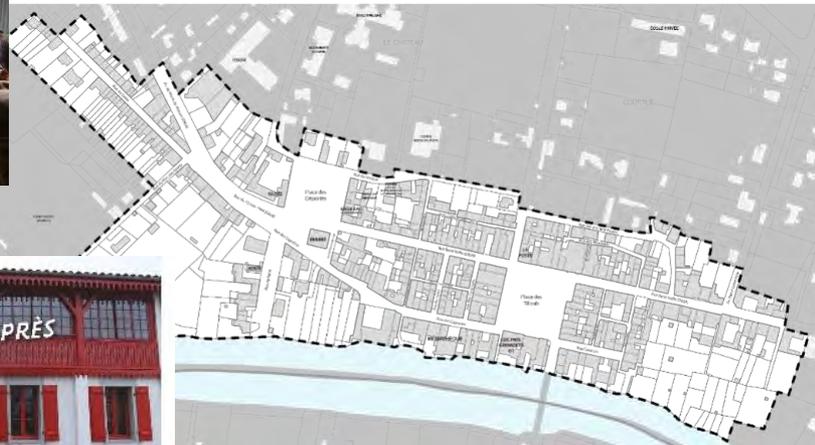
Etudes: 2020



Réunion Publique (OPAH et revitalisation du bourg de Villeneuve de Marsan)



Exemple de rénovation dans le cadre de l'OPAH-RU du cœur de Mont-de-Marsan



Les aides de l'OPAH visent l'amélioration des logements de plus de 15 ans et s'adressent à deux types de publics :

- Les propriétaires occupants aux revenus modestes (plafond fixé nationalement) pour l'amélioration énergétique des logements et/ou le maintien à domicile (adaptation du logement au vieillissement et au handicap)
- Les propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer leur(s) logement(s) à loyer modéré pendant 9 ans, l'OPAH et les financements mobilisés ont pour but de créer un effet levier.

Dans un objectif de revitalisation des centres-bourgs, le volet locatif des OPAH est réservé aux bourgs centres pourvus de commerces et de services. **Une priorité devra être donnée au centre historique de Grenade (cf. périmètre ci-dessus) dans la future convention d'OPAH pour la production de logements locatifs à loyer modéré et la résorption de la vacance. Un travail commun devra donc être mené entre la mairie et l'intercommunalité.**

Proposition : Favoriser des rénovations de qualité par l'utilisation de matériaux écologiques et respectueux du patrimoine bâti.

Exemple : OPAH du Seignanx : prime de 900 à 1200€ par dossier pour l'utilisation de matériaux biosourcés.



MENER UNE OPERATION EN ACQUISITION-AMELIORATION SUR UN IMMEUBLE STRATEGIQUE

Objectif de l'action

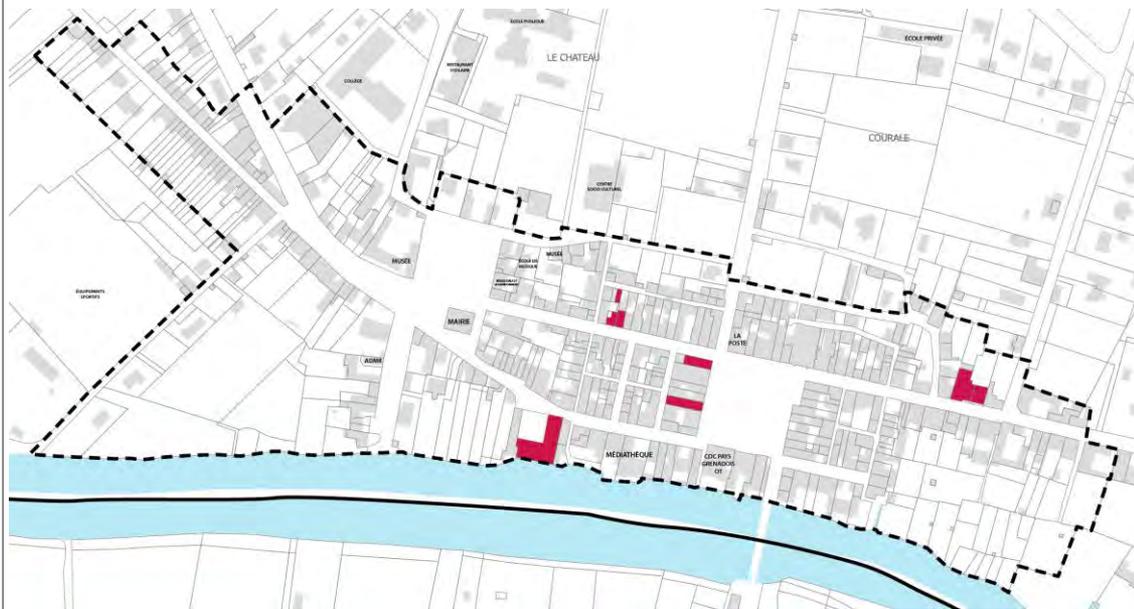
- Améliorer les conditions d'habitation dans le bourg
- Résorber l'habitat vacant et dégradé
- Soutenir l'activité commerciale autour de la place des Tilleuls et reconquérir les commerces le long de la rue René Vieille
- Donner l'exemple : opération publique de reconquête du centre ancien

Principes du projet

Réaliser dans le centre ancien une opération emblématique pour du logement social en acquisition-amélioration (action issue du PLH)

2 possibilités peuvent être stratégiques:

- Une opération mixte logements/commerces
- Une opération exclusivement en logements



Orientation règlementaires et opérationnelles

- Les 2 immeubles identifiés sont privés, en vente.
- Acquisition publique
- Négociation à l'amiable à privilégier
- Possibilité de faire intervenir l'EPFL pour l'acquisition et le portage foncier
- Envisager un partenariat avec un bailleur social pour la réalisation des travaux tel que bail à réhabilitation par exemple

Maître d'ouvrage

Commune ou intercommunalité ?

Coût estimé

Entre 350.000 et 400.000€ suivant les opérations (Acquisition+travaux)

Temporalité

Acquisition: 2022
Etudes: 2021
Travaux: 2023-2025





p.1



**Le 23-25, rue René Vielle,
un immeuble cumulant plusieurs contraintes**



Une projet plus global à l'échelle de l'îlot

La configuration actuelle de l'îlot avec des propriétés imbriquées, apparaît comme un frein à la valorisation de cet immeuble. Un travail de reconfiguration serait intéressant à mener afin de recréer un vrai cœur d'îlot amenant plus de lumière et plus d'espace aux logements.

A approfondir dans le cadre de la future OPAH: engager une étude à l'échelle de l'îlot:

- Diagnostic (visite et relevé sommaire de l'ensemble);
- Hypothèses de mutualisations
- Outils opérationnels



MENER UNE OPERATION EN ACQUISITION-AMELIORATION SUR UN IMMEUBLE STRATEGIQUE

p.2

Le 23-25, rue René Vielle,
un immeuble cumulant plusieurs contraintes



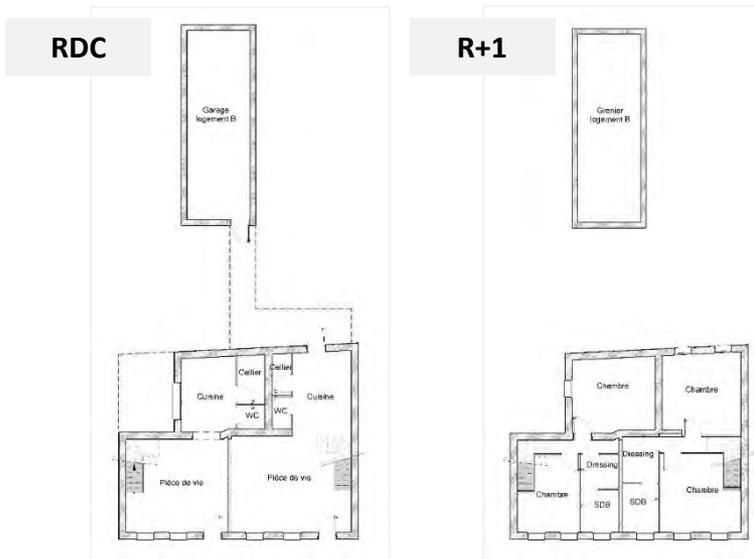
- Une maison T5 dans un état moyennement dégradé (au sens de la grille ANAH)
- Immeuble à la vente pour 123.00€ qui ne trouve pas d'acquéreur.
- Surface habitable : 219m²
- Accès un garage à l'arrière de la parcelle
- Plusieurs contraintes (trafic routier important côté rue, peu d'espaces extérieurs, luminosité, configuration de l'îlot)



p.3

**Le 23-25, rue René Vielle,
un immeuble cumulant plusieurs contraintes**

OPTION 1



OPTION 2



Réhabiliter l'immeuble et l'adapter à la demande locative (logements T2/T3)

Apporter un confort d'habitabilité malgré les contraintes qui pèsent.

Le projet vise la création de 2 logements mitoyens T3 en duplex.

Le premier bénéficie de la cour intérieure. Le 2ème bénéficie du garage à l'arrière.

Coût estimé : 232.100€ TTC

Réhabiliter l'immeuble et proposer un programme mixte (logements/locaux professionnels)

Un logement T3 duplex qui bénéficie de la cour intérieure.

Un espace de bureaux (activité professionnelle moins impactée par les nuisances du trafic routier)

Création d'un espace de coworking à l'arrière relié aux locaux professionnels à l'avant.

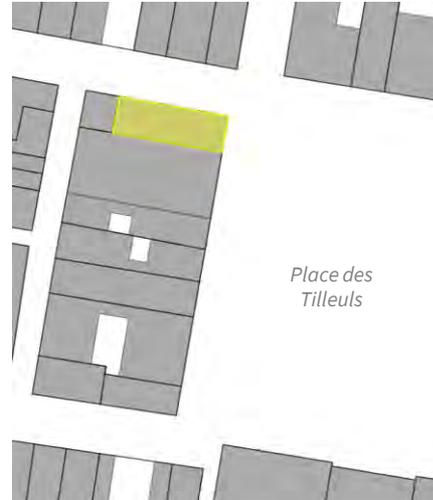
Coût estimé : 319.650€ TTC



MENER UNE OPERATION EN ACQUISITION-AMELIORATION SUR UN IMMEUBLE STRATEGIQUE

p.1

Le 2, Place des Tilleuls, un enjeu double de réinvestissement commercial et réaménagement des logements à l'étage



Réaliser une étude de faisabilité technique

- Evaluer l'état de dégradation
- Proposer un programme d'aménagement (logements/commerces)
- Estimer le coût des travaux

L'étude de faisabilité pourrait être réalisée dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH

Réaliser un plan de financement

- Identifier les subventions mobilisables
- Rechercher l'équilibre financier (loyers, emprunts, subventions)

Etudier le portage foncier et financier

- Portage direct par la commune ou intercommunalité ?
- Bail à réhabilitation via un opérateur pour la partie logement ?
- Quel stratégie pour le RDC commercial ?



LES OUTILS OPERATIONNELS

Le droit de préemption urbain :

Institué par délibération du conseil municipal, le droit de préemption urbain offre la possibilité à une collectivité locale ou à un « organisme délégataire » (état, établissement public d'aménagement, CDC...), dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

L'EPFL des Landes (établissement public foncier local), un outil de portage foncier au service des communes

L'EPFL réalise, pour son compte, celui de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière (bâtie ou non bâtie) en vue de constituer des réserves foncières ou de réaliser des opérations d'aménagement (zone d'activité, équipement public, logements...). L'EPFL se veut un relais foncier et financier pour les collectivités.

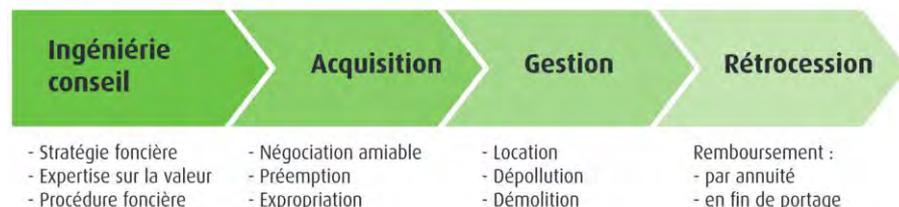
La durée du portage foncier est de 4 à 5 ans, durée où Landes Foncier va être propriétaire du bien, et ce, jusqu'à la revente du bien à la collectivité.

IMPORTANT : lorsque le projet concerne la production de logements sociaux (construction ou rénovation), la collectivité peut bénéficier du fonds de minoration. Si cette minoration est accordée, elle peut réduire jusqu'à 30% de prix de revente à la collectivité.

Une convention de portage, passée entre la collectivité et l'EPFL précise les modes de gestion du bien (recette de loyers et dépense de travaux), la durée de portage, le remboursement des frais financiers, la valeur de la revente et le remboursement des frais annexes et de gestion.

L'adhésion à l'EPFL est obligatoire afin de pouvoir solliciter ses services

Synthèse des principaux champs d'intervention d'un EPFL ou d'un EPFE (d'après P. Vansteenkiste, association des EPFL)





MENER UNE OPERATION EN ACQUISITION-AMELIORATION SUR UN IMMEUBLE STRATEGIQUE

LES OUTILS OPERATIONNELS

LE BAIL À RÉHABILITATION : un outil pour réhabiliter et développer le parc social

QU'EST-CE-QUE C'EST ? (art L252-1 à 252-4 du Code de la Construction et de l'Habitat)

- Le bail à réhabilitation : c'est le **transfert de droit réel immobilier** entre une personne privée, association ou collectivité, à un opérateur/bailleur social. Il fait l'objet d'un **acte notarié**.
- Pendant la durée du bail, le **preneur agit comme propriétaire du bâtiment**. Il assume la gestion, l'entretien et la maintenance du bien, sans toutefois avoir capacité de cession, la **propriété réelle restant au bailleur**.
- A l'issue du bail, le bien est **restitué en bon état** au bailleur, sans qu'il n'ait à porter le poids financier de l'investissement.
- Ce dispositif a pour objectif de créer des logements à **loyers conventionnés** (maîtrisés)

LA DURÉE

Elle est variable en fonction des critères suivants :

- Du montant de l'investissement ;
- Des surfaces locatives (des logements à louer) ;
- Des niveaux des loyers pratiqués ;
- Des subventions mobilisables.

De manière générale, les durées habituelles varient de **20 à 40 années**. La taille des opérations peut aller de **1 à 15 logements**. Les opérations peuvent se situer aussi bien en milieu urbain que rural.

Exemples d'opérations d'habitat regroupé pour personnes âgées



LES AVANTAGES DU BAR

- Ce dispositif permet de résorber l'habitat dégradé, de lutter contre la vacance et de développer les logements à loyers modérés.
- Ce type de montage permet de mobiliser des subventions de l'ANAH, subventions non mobilisables lorsque le projet est mené en régie.

LES OPERATEURS/BAILLEURS LOCAUX

XL Habitat / SOLIHA BLI/ Toit familial de Gascogne



Objectif de l'action

Lutter contre la vacance structurelle et la rétention foncière
Inciter les propriétaires de biens vacants à les remettre sur le marché
Dégager une ressource fiscale de la vacance

Principes du projet

L'objectif est d'inciter les propriétaires à réfléchir sur leur bien vacant et à ce qu'ils prennent des décisions : vente, travaux, relocation...
La Taxe est à appliquer seulement si le territoire concentre des situations de rétention des propriétaires.

Maître d'ouvrage

La commune ou la CdC Pays Grenadois
Partenariat : Services fiscaux

Calcul de la taxe

La taxe est calculée selon la valeur locative cadastrale de l'habitation. Seuls les services de la DGFIP sont en mesure de réaliser des estimations des recettes envisageables du fait des conditions d'exonération de cette taxe
Les recettes perceptibles sont bien inférieures à ce que laissent envisager les chiffres de la vacance délivrés par l'INSEE ou FILOCOM

La **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** est un impôt local à payer en décembre par les propriétaires de logements vacants (inoccupés et non meublés) depuis plus de 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La THLV est d'initiative communale ou, le cas échéant, intercommunale.
La taxe sur les logements vacants, elle, s'applique par décret uniquement sur les communes tendues de plus de 50 000 hab.

La base d'imposition correspond à la **valeur locative** (la même que pour la taxe d'habitation), sans allègement.

N'est pas considéré comme vacant, un logement occupé au moins 90 jours consécutifs au cours de la période de référence (2 ans plein avant le 1^{er} janvier).

Le produit de la THLV revient à la commune ou l'EPCI.

Ne sont pas assujettis à la taxe, les logements :

- Détenus par les organismes d'habitation à loyer modéré et les SEM
- Meublés assujettis à la taxe d'habitation (pas les résidences secondaires)
- Qui ne sont habitables qu'au prix de travaux techniquement et financièrement importants pour leur propriétaire
- Dont la vacance n'est pas délibérément maintenue à long terme par leur propriétaire (logement en attente de réhabilitation ou démolition, logement ne trouvant pas preneur malgré un prix de vente ou de location bas).

Avant la mise en place de la taxe, il est nécessaire de réaliser un diagnostic précis sur les raisons de la vacance (étude pré-op d'OPAH), car la THLV n'aura pas d'effet incitatif sur les propriétaires de logements vacants pour cause d'habitat très dégradé, qui seront exonérés de la taxe.

La mise en place de la THLV doit être accompagnée d'une campagne de communication vis-à-vis des propriétaires et notamment sur les aides mobilisables.

La THLV peut par exemple être assortie d'une **prime à la sortie de vacance** dans le cadre d'une OPAH avec un objectif défini de logements remis sur le marché. Une prime qui pourrait justement être alimentée par la THLV.



Objectif de l'action

Attirer et maintenir les primo-accédants sur le territoire et lutter contre la vacance.

Impulser une offre alternative en accession à la propriété « classique », adaptée aux ressources des habitants en accompagnant et sécurisant les ménages.

Le dispositif pourrait s'inscrire dans les actions du PLUIH sur l'accession à la propriété. Objectif de lutte contre l'étalement urbain, en favorisant le renouvellement et la redynamisation des centres-bourgs et la contribution à la mixité sociale et générationnelle

Principes du projet

Il s'agit d'accompagner et sécuriser le passage à l'accession de la propriété de ménages accédant tout en s'assurant de la qualité des logements.

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes

Adil 40

En partenariat avec les professionnels intervenants au projet (constructeurs, banques, aménageurs, opérateurs HLM, notaires, architectes...)

Coût estimé

A déterminer

Conditions liées au ménage :

L'aide forfaitaire est réservée aux ménages répondant aux critères suivants :

- Être primo accédant au sens du PTZ+.
- Être éligible aux plafonds de ressources du PSLA.

Conditions liées au logement acquis :

- Localisation : situé sur le territoire du Grand Dax.
- Date de construction : ≥ 15 ans.

Visite du logement envisagé à l'acquisition avec un avis sur le programme de travaux nécessaire à réaliser pour le mettre aux normes de confort et les aides potentiellement mobilisables :

- État général du bien
- Programme provisoire de travaux à réaliser
- Évaluation sommaire du coût

Le Grand Dax se réservait la possibilité de ne pas donner suite à l'attribution de l'aide forfaitaire au regard de l'état des lieux réalisé (ex: si coût des travaux trop important).

Engagement des bénéficiaires à habiter le logement pendant 10 ans en tant que résidence principale sinon ceux-ci devront reverser la participation dans sa totalité (sauf : cas de décès, mobilité professionnelle de plus de 70km, chômage depuis plus de 12 mois, divorce, dissolution du PACS ou séparation).

Aide forfaitaire :

- 3 000€ (ménages de 3 pers. et -)
- 4 000€ (ménages de 4 pers. et +)

En 2 ans, 62 logements ont été visités dont 57 qui ont fait l'objet d'aides.





LE RAVALEMENT DE FACADES : Poursuivre et étendre le dispositif en cours

Objectif de l'action

Afin d'avoir un impact significatif sur le cadre de vie des habitants et amorcer un véritable processus de redynamisation, l'OPAH doit s'accompagner d'un programme d'actions complémentaires : dynamisation commerciale, espaces publics, ravalement des façades...

Principes du projet

Réaliser une étude sur l'ensemble des façades (habitat et commerce).

A l'issue de l'étude l'objectif est de :

- Mettre en place une charte de devanture commerciale pour améliorer l'image et la visibilité des commerces et les rendre attractifs. La charte des enseignes constitue un outil d'aide à la décision, elle a pour objectifs d'harmoniser les espaces commerciaux et de valoriser les commerces. Elle contribue directement à la redynamisation de la ville.
- Poursuivre la campagne de façades avec un règlement et accompagnée de subventions à la fois pour l'habitat et le commerce.

Maître d'ouvrage

La Commune

Partenariat : CAUE/ABF

Coût estimé

Etude de calibrage : 15.000€ HT

Temporalité

Etudes: 2020

Mise en oeuvre: 2021-2025

Phase 1 : Etude préalable afin de déterminer les objectifs de l'action :

- Quelle vocation ? Traitement de la façade dans son ensemble ? Traitement des devantures commerciales ?
- Quel périmètre ?
- Recensement précis des enseignes commerciales existantes
- Quel budget alloué à la campagne ?
- Quelle durée ?
- Quelle nature juridique ? Campagne incitative ? Coercitive ?

L'accompagnement du CAUE ou d'un architecte conseil est préconisé pour effectuer ce travail pré-opérationnel. Un cahier de recommandations architecturales pourra être produit à destination des propriétaires.

Phase 2 : Rédaction d'un règlement d'attribution des subventions et d'une charte de devanture commerciale

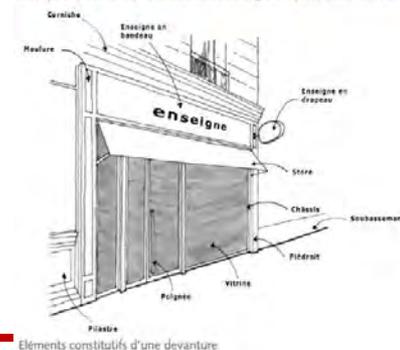
Le règlement devra notamment préciser le périmètre de la campagne, les façades éligibles, les travaux subventionnables et les aides financières potentielles.

Phase 3 : Phase opérationnelle

Poursuite de la campagne. Un service d'accompagnement et de conseil devra être mise en place à destination des propriétaires. Il est recommandé d'associer un architecte à ce travail de conseil afin d'orienter au mieux les propriétaires dans les préconisations de travaux.



Exemples de chartes de devantures et d'enseignes : Epinay/Seine et Reims



Eléments constitués d'une devanture



3.2 Répondre aux besoins en petits logements

Le diagnostic et l'ensemble des études et documents de planification mettent en évidence une mutation quant aux modes d'habiter. En effet, avec le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, les besoins en typologies d'habitat évoluent (personnes seules, personnes âgées dont le logement n'est plus adapté, familles monoparentales...).

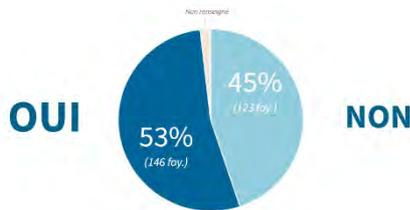
Ainsi, comme dans de nombreuses communes, la demande locative sur des petites typologies situées dans le centre-bourg de Grenade est bien présente. Cependant, même s'il y a du locatif (45% du parc de logement du centre ville est du locatif), l'offre est peu disponible et ne répond pas suffisamment aux besoins.

L'étude Habitat Alternatif pour personnes âgées, réalisée par Soliha en 2018 pour la Communauté de Communes, fait ressortir un besoin important en logements adaptés dans le centre de Grenade. Sur 274 foyers de + de 70 ans interrogés, 53% seraient intéressés pour habiter dans un logement alternatif (146 foyers) dont 30% aimeraient s'installer à Grenade.

Parmi les actions du POA, il est notamment inscrit :

- « Action 4 : Proposer une offre adaptée aux personnes âgées ou handicapées avec pour objectifs de :
- Proposer une offre d'habitat alternative à l'établissement d'accueil et au domicile d'origine.
 - Développer des logements locatifs (modérés...) groupés et adaptés aux personnes âgées [...]
 - Favoriser une politique publique de réhabilitation qualitative de bâtiments situés dans le centre bourg »

ET DEMAIN ?
Habiter dans un logement alternatif de type « Habitat Groupé » ?



Extrait de l'analyse de l'enquête réalisée dans le cadre de l'Etude Habitat Alternatif pour personnes âgées – été 2018

Quelques exemples de dispositifs pour répondre à la demande spécifique en logements

- OPAH : La réhabilitation de logements en appartements peut permettre d'ajuster le marché locatif à cette demande croissante.
- Habitat groupé : même si l'étude portée par l'intercommunalité n'a pas étudié de site sur Grenade, le besoin est bien présent. Un habitat groupé est une opération publique qui peut bénéficier de financements avantageux auquel un propriétaire privé n'aurait pas droit. Il serait intéressant d'étudier la faisabilité d'un tel projet.



3.3 Conforter et mettre en valeur un cadre de vie de qualité

L'amélioration des éléments annexes aux logements, favorisant la qualité du cadre de vie et le fonctionnement urbain, participant à la dynamique résidentielle. La valorisation d'un cadre de vie déjà très qualitatif peut permettre de résorber une partie de la vacance structurelle.

- **Valoriser les espaces publics majeurs**, améliorant le confort des piétons et l'image de la ville: priorité à donner aux axes structurants du cœur de ville (place des Tilleuls, ruelles à caractère patrimonial telles que la Rue des Remparts et la rue du Chemin de Ronde..)
- **Poursuivre la campagne de ravalement de façades** qui a permis jusqu'à aujourd'hui de maintenir et valoriser la qualité architecturale de la Grenade
- Conforter l'accessibilité aux espaces de stationnement, de commerces, de loisirs et de logements (Axe 1 : Concilier tous les usages dans la traversée du centre)
- **Proposer des espaces bénéficiant aux logements** (Axe 2 : Requalifier la Bastide et le centre-ville pour conforter leur rôle dans l'ossature urbaine) Par exemple des jardins familiaux de proximité, espaces de rencontres et extensions du logement
- **Développer un plan de communication** pour valoriser l'image et la qualité de vie de la commune à l'extérieur et ainsi attirer des habitants



AXE 4

Soutenir une reconquête commerciale en cœur de ville

Les principaux éléments de contexte

Un pôle de commerces et de services qui subit la concurrence des pôles limitrophes (Mont-de-Marsan notamment)

Une fragilité du tissu commercial (vacance des locaux commerciaux, commerces clés en vente, certains gérants proches de la retraite, loyers parfois excessifs).

Mais des atouts pour inverser la tendance : des commerces locomotives bien présents (boucherie, boulangerie, pharmacie), la place des Tilleuls au cœur du tissu commercial, une offre de santé développée, une association des commerçants motivée



4.1 Bâtir une stratégie concertée de préservation et développement du commerce grenadois

2 principes majeurs devraient guider cette stratégie commerciale :

Développer le commerce en complémentarité et non en concurrence avec les pôles économiques limitrophes (Mont de Marsan, Aire sur Adour). Cela signifie être vigilant sur le type de commerce qui s'installe et notamment les commerces spécialisés qui subiraient cette concurrence.

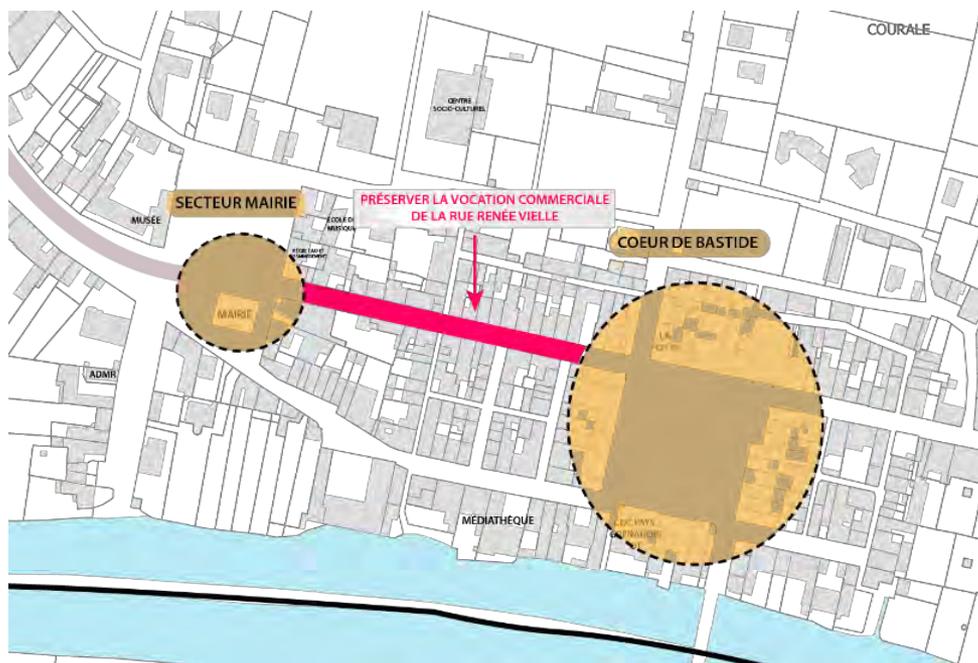
Privilégier un développement commercial au sein du centre-bourg afin d'éviter les implantations commerciales en périphérie et le traduire dans les documents de planification stratégique.

Cette stratégie doit être partagée et appliquée par tous les acteurs concernés par l'enjeu commercial.



Communauté
de Communes
DU PAYS GRENAOIS





4.1 Bâtir une stratégie concertée de développement du commerce à Grenade

Privilégier un développement commercial au sein du centre-bourg

La place des Tilleuls, cœur dynamique de la Bastide, regroupe la majorité des commerces et services locomotives de Grenade.

Dans la perspective d'une réduction, d'un apaisement de la circulation sur la Rue René Vielle, un réinvestissement commercial de cette rue jusqu'à la mairie pourrait être envisageable.

Instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité ?

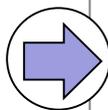
Le PLUi a instauré un secteur de diversité commerciale à protéger sur la place des Tilleuls. Un périmètre de sauvegarde du commerce aurait un impact plus important. L'objectif de la mise en place de cet outil est notamment d'avoir un droit de préemption commercial. **Sur quelle zone ? Place des Tilleuls, début de la rue Hesingue, rue Renée Vielle entre la place et la mairie.**

Interdire le développement de petites activités commerciales hors du centre bourg ?

En dessous de quelle superficie ? Sur quel périmètre ? Le même que celui de sauvegarde du commerce de proximité ?

Inciter les commerçants excentrés à venir s'installer autour de la Place des Tilleuls ? Exemple du fleuriste

**Voir fiches actions
4.1.1.A**



MOBILISER LES OUTILS JURIDIQUES POUR FAVORISER LA RECONQUETE COMMERCIALE

Objectif de l'action

La place des Tilleuls, cœur dynamique de la Bastide, regroupe la majorité des commerces et services locomotives de Grenade. Cette action a pour but de renforcer les commerces sur cette place.

Dans la perspective d'une réduction et d'un apaisement de la circulation sur la Rue René Vieille, un réinvestissement commercial de cette rue jusqu'à la mairie pourrait être envisageable. Il s'agit de reconquérir cette avenue délaissée au fil du temps par les commerces.

Principes du projet

Créer un périmètre de sauvegarde des commerces accompagné d'un Droit de Préemption
Coupler avec des règles spécifiques dans le PLU

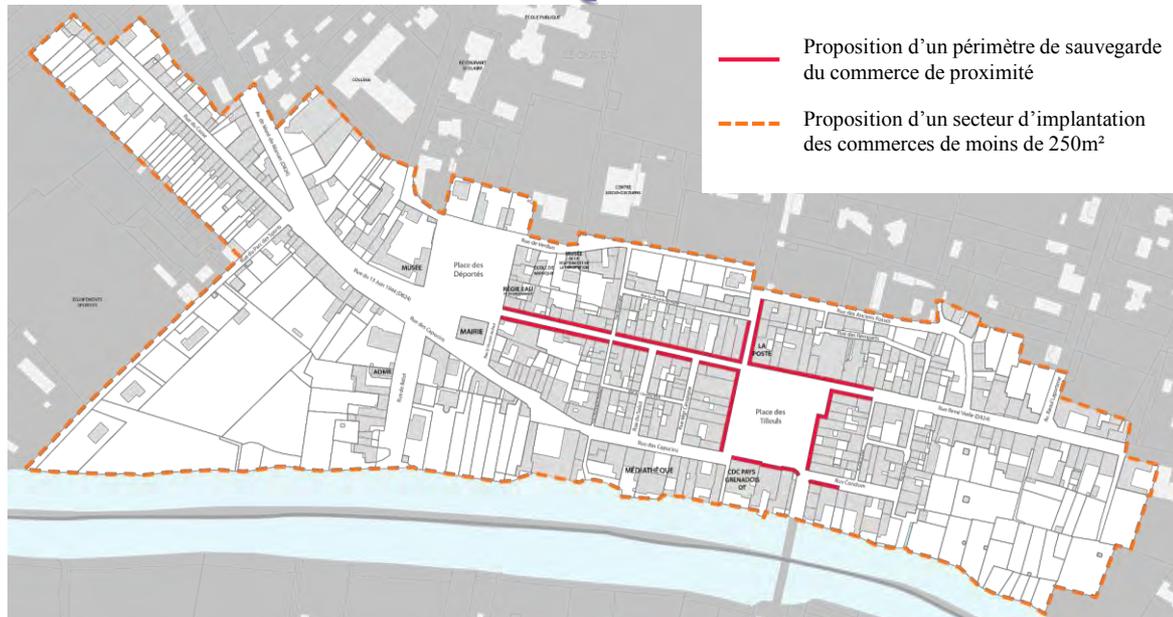
Maître d'ouvrage

La Communauté de Communes en liaison avec la Commune
Partenariat : Association des commerçants

Temporalité

Etudes: 2020

Mise en œuvre : 2021-2025



Le Périmètre de sauvegarde couplé au droit de préemption urbain

Le droit de préemption sur les fonds de commerces et les baux commerciaux vient compléter le DPU classique, il permet à une collectivité (commune ou EPCI) de se substituer à l'acquéreur lors de la vente de biens commerciaux au nom de l'intérêt général.

Le périmètre d'application de ce droit de préemption doit être délimité par délibération en conseil municipal ou communautaire si la compétence est intercommunale.

Il s'agit d'être prioritaire pour l'achat d'un bien afin de pouvoir le rétrocéder à un artisan ou commerçant (délais de 2 ans ou 3 si location).

Ce outil peut se révéler intéressant afin de lutter contre la vacance, aider de nouveaux acquéreurs et diversifier l'offre commerciale.

Règlementation du PLU(i)

Proposition d'intégrer une disposition particulière au PLU afin de concentrer le développement des commerces en centre bourg de ce type : Interdiction de nouvelle implantation commerciale de – de 200m² en dehors du périmètre du bourg (tracé orange) .

INTERVENTIONS PUBLIQUES (COMMUNE OU CDC)

LE DROIT DE PRÉEMPTION DANS UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE

Définition

Un droit de préemption permet à une collectivité territoriale de se **substituer à l'acquéreur** lors de la vente de biens. Il doit être réalisé dans l'intérêt général : la préservation et le développement du commerce dans les centres-villes ou de quartiers peut justifier une telle action.

Le droit de préemption des communes sur les fonds de commerces et les baux commerciaux vient compléter le droit de préemption urbain qui vise les seuls biens immobiliers.

Toute cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le **périmètre de sauvegarde du commerce de proximité**, délimité par délibération du conseil municipal, peut faire l'objet d'un droit de préemption de la commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), c'est-à-dire du droit de **l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan**.

Objectifs

Inverser le phénomène de vacance

Diversifier l'offre commerciale

Favorise les commerces de proximité (exemple : éviter l'installation des banques et assurances déjà présentes en centre-ville et qui n'attirent pas forcément un public quotidiennement).

Attention, s'il y a vraiment beaucoup de difficultés dans le centre-ville, cela peut s'avérer néfaste financièrement pour la collectivité.

TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Définition

La taxe sur les friches commerciales peut être instituée par une délibération des communes ou des EPCI à fiscalité propre ayant une **compétence d'aménagement des zones d'activités commerciales**.

Taxer les propriétaires de locaux inoccupés et sans activité qui sont concernés par la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), depuis au moins deux ans. Le taux de la taxe augmente chaque année pendant trois ans. Le taux de la taxe est fixé à 5 % la première année d'imposition, 10 % la deuxième et 15 % à compter de la troisième année..

Objectifs

Inciter les propriétaires des locaux à **rechercher des nouveaux locataires** ou bien des **nouveaux propriétaires**.

La **recherche active permet l'exonération de la taxe**

N'a pas pour but de rapporter à la collectivité, mais a un effet sur les propriétaires puisqu'ils doivent louer ou payer.

4.2 Concentrer les efforts sur la requalification de la Place des Tilleuls (en lien avec l'orientation 2.2)

La place des Tilleuls est historiquement le cœur vivant de Grenade. Aujourd'hui, malgré quelques dysfonctionnements, elle représente encore un lieu emblématique, dynamique, de vie, de rencontre et de commerce qu'il faut conforter et valoriser. De nombreux commerces sont présents et font vivre cette place. Les commerçants et les usagers pointent des axes d'amélioration qui pourraient rendre cette place mieux valorisée.

Améliorer l'environnement urbain de la place

- Stationnement
- Accessibilité : piétonne, cycliste, routière
- Action façades/devantures : embellissement, lisibilité

Réorganiser le marché (2 jours/semaine ?)

Mener une opération publique d'acquisition-amélioration (rdc commercial et logements à l'étage)





Veille commerciale

- Sur les commerces en difficultés
- Sur les loyers
- Sur l'installation de nouveaux commerçants

Aides financières :

- Aux travaux : pour améliorer le local, pour s'installer dans le local
- Aux loyers : négociation avec les propriétaires, prise en charge d'une partie du loyer, taxe sur la vacance

4.3 Accompagner les commerçants

Le diagnostic montre la présence de commerçants proches de la retraite, ayant une volonté de transmettre de leur activité. C'est le cas du marchand de journaux et du restaurant présents sur la place des Tilleuls.

S'ajoute à cela le départ de commerçants ou la fusion d'activités. Les deux restaurants sont actuellement en vente (place des Tilleuls et rue Renée Vielle), ainsi que le tabac presse. Leur fermeture pourrait être dommageable pour l'ensemble du commerce et du dynamisme de la commune. La restauration est une activité nécessaire au maintien de l'attractivité du centre bourg.

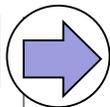
Dans un contexte où la reprise de commerces en milieu rural peut être difficile, **il semble primordial d'accompagner cette transmission et de favoriser l'installation de nouvelles activités.**

Le soutien à d'autres formes d'activités :

S'adapter aux nouveaux modes de consommation (local, écologique...), tester de nouvelles activités sans avoir peur de l'investissement, tisser du lien social et favoriser la solidarité : Boutiques à l'essai, Epicerie coopérative, Boutiques partagées...

Voir fiches actions
4.3.1.A

**Un manager
de centre-ville
pour Grenade**



Objectif de l'action

Encourager et aider les commerces à évoluer pour rester ou devenir attractifs. Favoriser l'installation de nouvelles activités et faire en sorte qu'elles perdurent.

Principes du projet

Connaître et agir sur la vacance en animant une véritable politique commerciale. Le manager de centre ville **coordonne les actions et les acteurs du centre ville autour du commerce et de l'artisanat**. Il accompagne et met en relation les propriétaires, les commerçants et les porteurs de projet.

Maître d'ouvrage

La Commune, l'intercommunalité
Le poste peut être mutualisé entre plusieurs collectivités
Partenariat : Chambres consulaires, Association des commerçants

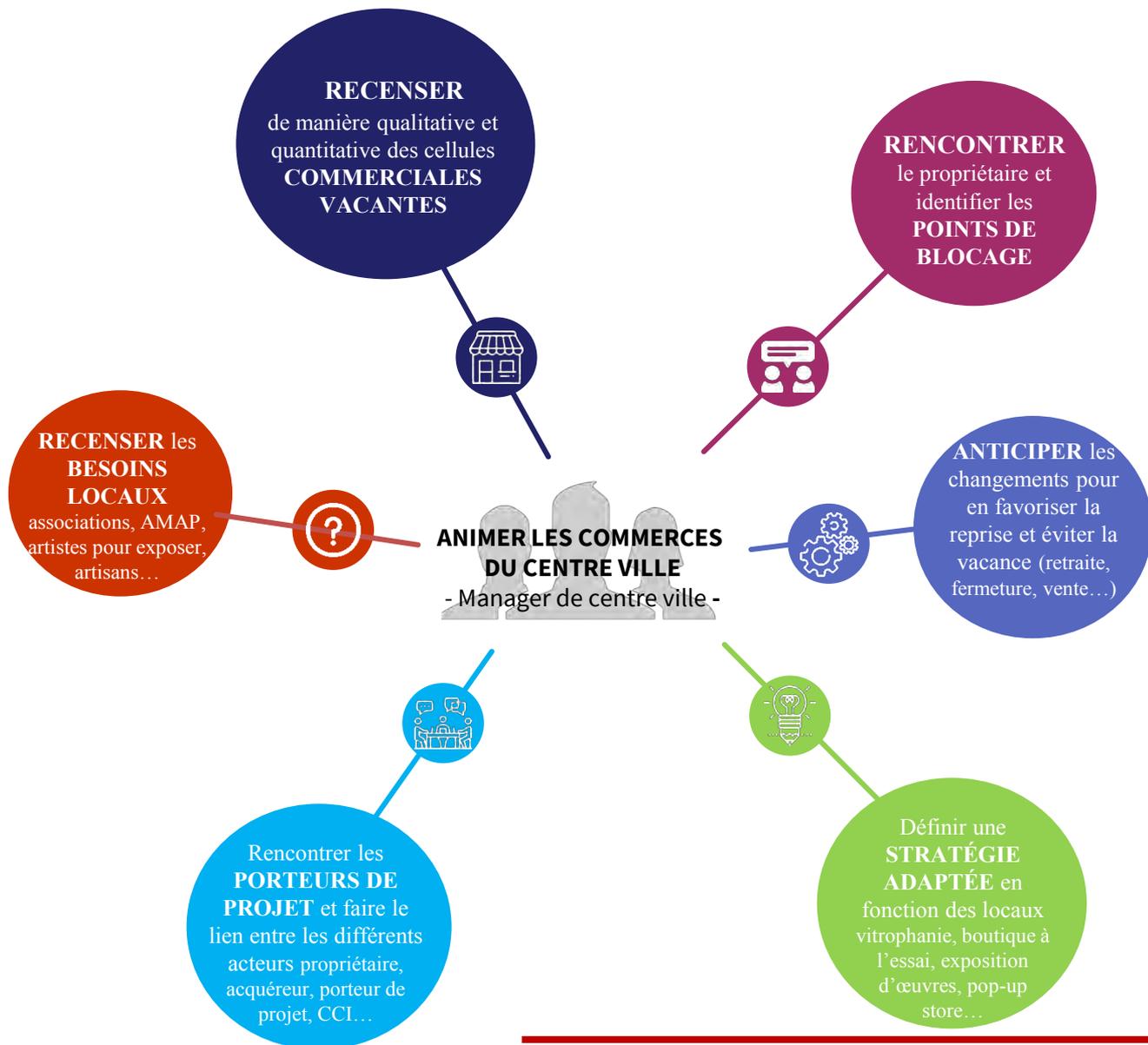
Estimation

Salaire annuel brut chargé pour un manager à temps complet : 40 000€ (+ frais de fonctionnement)

Création de poste ? Mutualisation entre communes ? Temps complet ?

Temporalité

Mise en œuvre : 2022-2025



IDÉES ET EXEMPLES D' ACTIONS INNOVANTES POUR REDYNAMISER LE COMMERCE



4.3 Accompagner les commerçants

Exemples des BOUTIQUES À L'ESSAI

« Proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux. »

- ✓ 6 mois renouvelable 1 fois
- ✓ Accompagnement financier et conseillé
- ✓ Avantages financiers
- ✓ Aides aux travaux
- ✓ Prêt à taux zéro
- ✓ Peut aussi être de l'alimentaire (exemple : des produits locaux)



Exemples de boutiques partagées



Saint-Saulge - Boutique partagée à l'été 2017
-© banquedesterritoires.fr



Saint-Flour - Boutique partagée par un collectif d'artisans (15 en 2018)

Regroupement de plusieurs artisans dans un local sur des courtes ou longues durées. Permet de soutenir l'artisanat et le savoir local, de favoriser la solidarité, un moyen de se faire connaître, de tester une activité, de répondre à de nouveaux besoins (consommer responsable...)

Exemples d'épicerie coopératives

Les adhérents cotisent (achat d'une part de la coopérative) et s'engagent à venir travailler quelques heures par mois. En retour, les prix sont plus bas. Les produits sont uniquement locaux et participent à développer l'économie locale à travers les circuits courts.



Ma Coop La vie au vert - Pied-de-Borne



Larrunkoop - Urrugne



Appel à candidature



Rue Carnot à Aire



Immeuble à Barcelonne

Communauté de Communes d'Aire sur Adour : un exemple positif d'intervention publique en faveur du commerce

Aire sur Adour :

- Achat d'un rez-de-chaussée commercial rue Carnot (une des 2 principales rues commerçantes d'Aire)
- Investissement : 150.000€ (100.000€ d'achat + 50.000€ de travaux)
- Financement de 60.000€ dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)
- Appel à candidature : installation d'une tapissière et d'une couturière
- Bail précaire dans un 1^{er} temps : possibilité d'achat du local si rentabilité du commerce

Barcelonne-du-Gers

- Vente d'un immeuble en cœur de bourg : verrue
- Volonté d'achat de la Communauté de Communes pour rénover puis ensuite revendre à des opérateurs (commerce, logements)
- Au final : achat par un bailleur social de l'immeuble entier
- Revente du RDC commercial à un commerçant
- Aménagement de 8 logements locatifs sociaux à l'étage (subventions de la Région et de la Communauté de Communes)

Quelques leçons à tirer de ces exemples :

- Pertinence de l'échelon intercommunal pour le soutien au commerce
- Associer les partenaires (chambres consulaires, associations de commerçants...) : « avoir le tissu local avec soi »
- Association de commerçants plutôt dynamique et force de proposition
- Communauté de Communes = facilitateur

AXE 4 Soutenir une reconquête commerciale en cœur de ville



Exemple de Vitrophanie à La-Roche-Sur-Yon



Exemple de Vitrophanie à Guingamp

4.4 Valoriser les enseignes commerciales et faciliter leur visibilité/lisibilité

Pour vivre et être connu, un commerce a besoin de visibilité et de lisibilité, cela participe directement à leur stratégie de d'implantation et de communication. La façade est la première image que renvoie un commerce, elle est donc décisive pour le consommateur.

- Signalétique pour les usagers : panneaux, entrée de ville, lisibilité sur la présence de tous les commerces et services de Grenade (pas uniquement le centre)
- Harmoniser l'impact visuel des enseignes commerciales : aides façades, esthétique, charte devanture
- Vitrophanie des locaux vacants



Signalétique à Ambert



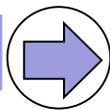
Signalétique au sol



Exposition d'artistes dans les vitrines non occupées à Crest



Signalétique au sol pour les circulations piétonnes et le stationnement en atelier participatif - Le Saint



LUTTER CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE ET DYNAMISER LE CENTRE BOURG - exemples d'actions



Exemple de Vitrophanie à La-Roche-Sur-Yon

Cellules vacantes habillées de vitrophanie pour attirer les acquéreurs et ramener de « gaieté »

- Images en trompe l'œil
- Image de la ville (patrimoine, paysage...)
- Informations sur la ville et son dynamisme
- Coordonnées d'un référent de projet

Environ 1500€/commerce pour fourniture et pose de l'adhésif



Exposition d'artistes à Crest

Vitrine utilisée pour exposer les œuvres d'artistes avec une gestion soit de l'artiste soit par une galerie locale.

Mise en lumière des œuvres

Installation qui peut être à titre gracieux (en contrepartie, l'artiste remet le local en état

Pas de coût



Offrir à possibilité à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local à loyer modéré (fixé pour une durée déterminée), tout en étant accompagnée.

Acquisition du locale ou négociation avec le propriétaire



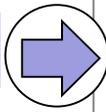
Boutique éphémère ou pop-up store

Permet d'éveiller la curiosité en mettant notamment l'accent sur son aspect exceptionnel

Peut être court ou plus long (6mois/1 ans)

Permet à des créateurs, artistes, artisans de se lancer sans trop d'investissement

Entre le propriétaire et l'utilisateur



TROUVER UNE IDENTITÉ VISUELLE FORTE ET RECONNAISSABLE À GRENADE : POUR MIEUX RAYONNER, ATTIRER ET AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES COMMERCES ET SERVICES

LES BERGES DE L'ADOUR

LA BASTIDE ET SON ARCHITECTURE

LA PLACE DES TILLEULS



Objectif de l'action

Donner à Grenade une identité forte et bien reconnaissable, porteuse d'action de communication, de visibilité commerciale et d'aménagement.

Principes du projet

Proposer un « image de marque » forte pour la ville.

Matérialiser à chaque entrée du centre ville par des marqueurs forts en lien avec l'identité de la commune.

Développer une charte graphique reconnaissable pour mettre en valeur et favoriser la lisibilité de l'ensemble des activités (publiques et commerciales).

Appliquer cette charte à l'ensemble du mobilier et la lier aux aménagements urbains.

Maître d'ouvrage

La Commune en lien avec l'intercommunalité

Estimation

Etude graphique (marqueur identitaire/Charte graphique) : en fonction du pilote (en internet ou appel à une agence de communication)

Etude signalétique : de 20 000€ à 40 000 €

Temporalité

Etudes: 2020

Mise en œuvre : 2021-2025

Éléments identitaires de la commune comme base pour définir l'image de « marque » du territoire

IMAGE DE MARQUE :
Créer une charte graphique avec un logo



Exemples de logos de villes avec slogan

Conception de l'image de marque de la ville qui peut être accompagnée par un slogan résumant l'identité de la ville. Développement d'une charte graphique (présente donc sur l'ensemble des supports de communication, logo, police de caractère, palette de couleur, illustrations, site internet...)

Une signalétique claire et identifiable



Signalétique qui doit suivre clairement l'identité visuelle choisie par la ville Identifier des points où seront visibles les éléments de signalétique : hyper-centre, axes qui mènent à la Bastide.



4.5 Générer de la fréquentation et des rencontres entre les habitants

Au-delà de la présence de commerces, il faut créer l'envie et l'occasion aux habitants et aux touristes de se rendre dans le centre bourg. Il s'agit de favoriser la pratique quotidienne de la ville. Cela peut se faire par des animations assez régulières et attractives mais également par la concentration de commerces, de services et d'équipements (culturels, associatifs, sportifs...). Les activités peuvent véritablement générer un effet d'entraînement entre elles.

Par exemple, l'installation d'un équipement lié à la culture, telle que l'école de musique, à proximité d'une autre activité peut augmenter l'intérêt de cette dernière. Ce type d'équipement peut avoir un réel effet sur la vie d'un centre bourg, car leur fréquentation n'est pas qu'occasionnel, elle s'inscrit dans une activité quotidienne, donc plus durable.

- Association des commerçants
- Évènementiel : marché de Noël, marché des producteurs, festivals, courses, ateliers pour les enfants, ateliers artisans...
- Dynamisme de l'urbanisme : art dans la ville, piétonisation éphémère
- Pop up store : boutiques éphémères, expositions, ateliers, co-workings
- Profiter du tourisme et du patrimoine
- Mise en valeur du marché (réorganisation de sa fréquence, de ses participants...)
- Equipements (culturels, sportifs, administratifs, scolaires.... telles que l'école de musique, la médiathèque)



Bibliothèque mobile - Urbanisme éphémère

Une Opération de Revitalisation du Territoire, pour mettre en œuvre les actions du plan de références ?

L'ORT vise une **requalification d'ensemble d'un centre-ville** dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT

Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE EN CENTRE-VILLE

- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques

2

FAVORISER LA RÉHABILITATION DE L'HABITAT

- Accès prioritaire aux aides de l'Anah
- Eligibilité au Denormandie dans l'ancien*

3

MIEUX MAÎTRISER LE FONCIER

- Droit de préemption urbain renforcé
- Droit de préemption dans les locaux artisanaux

4

FACILITER LES PROJETS À TRAVERS DES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTAUX

- Permis d'innover
- Permis d'aménager multi-site

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes-membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peuvent également le co-signer.

DISPOSITIF DENORMANDIE

- > Achat d'un bien
- > Réhabilitation
- > Mise en location : 9 ans
- > Loyer encadré
- > Réduction d'impôt jusqu'à 21% du coût total de l'opération



4

ARTICULATION ET PLANIFICATION DES ACTIONS

Proposition d'articulation des actions dans le temps

PLAN DE REFERENCE DE GRENADE SUR L'ADOUR					
TABLEAU DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES ACTIONS					
LISTE DES FICHES ACTIONS					
	2020	2021	2022	période 2023-2025	période 2026-2028
Nom de l'action					
Fiches actions "projet":					
1.1.1.A Délester concrètement le trafic PL en partenariat avec les différents acteurs	Etude	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre
1.2.1.A Créer un boulevard urbain	Etude	Etude	travaux	travaux	
1.3.1.A Assurer une continuité piétonne avenue de Hésingue	Travaux sur séquence 3	Travaux sur séquence 2	Travaux sur séquence 1		
2.2.2.A Requalifier la place des tilleuls	Etude	travaux	travaux		
2.2.2.B Valoriser la rue René Vielle	Etude			travaux	
2.2.2.C Requalifier les rues de la Bastide		Etude	travaux	travaux	
2.2.2.D Améliorer la place des déportés			Etude	travaux	
2.2.2.E Valoriser la rue des Capucins en lien avec ses abords		Etude	Essai	Essai	travaux
2.3.1.A Requalifier le Parc du Général de Gaulle	Etude	travaux	travaux		
2.3.1.B Créer des jardins familiaux en bord de l'Adour	Etude	travaux	travaux		
2.3.1.C Structurer le complexe du gravier		Etude	travaux		
3.1.1.A Engager une étude pré-opérationnelle d'OPAH	Etude				
3.1.1.B Mener une OPAH		mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
3.1.1.C Mener une opération en acquisition-amélioration - 23 rue René Vielle		Etude	acquisition	travaux	
3.1.1.D Mener une opération en acquisition-amélioration - 2 place des Tilleuls			Etude	mise en oeuvre	
3.1.1.E La taxe d'habitation sur les logements vacants	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
3.1.1.E Le passeport accession dans l'ancien	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
3.1.1.F Poursuivre et étendre le dispositif de ravalement des façades en cours	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
4.1.1.A Mobiliser les outils juridiques pour favoriser une reconquête commerciale	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
4.3.1.A animer et coordonner le tissu commercial		Etude	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
4.4.1.A Lutter contre la vacance commerciale et dynamiser le centre-bourg	Etude	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
4.4.1.B Trouver une identité forte et reconnaissable		mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	
Mettre en place une Opération de Revitalisation du Territoire	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	mise en oeuvre	

A	Mener une opération d'aménagement des espaces publics				
B	Traiter les sols (matériaux, précoincisions)				
C	une palette végétale selon les motifs paysagers				
D	Gérer le bâti et sa qualité architecturale				
E	Intégrer des dispositifs de co-construction				



5

ANNEXES: FICHES DE REFERENCES ET VARIANTES

Objectif de l'action

Développement de jardins collectifs le long de l'Adour

Principes du projet

- Valoriser les pratiques de jardinage déjà existantes
- Créer une promenade le long de l'Adour reliant la place de la Bastide
- Favoriser le lien social et la rencontre au travers du jardinage

Programme / précisions du projet

- Valoriser les jardins existants
- Création de nouvelles parcelles de jardins collectifs entre 50 et 250 m² (jardins familiaux à destination des familles ou jardins partagés pour un association/quartier) avec cabanons de 5 m²
- Dispositif d'alimentation / retenue d'eau en provenance de l'Adour pour l'irrigation
- Parking sur herbe et zone d'accueil
- Aire de pique nique
- Allée centrale de desserte piétonne et voie de promenade le long de l'Adour

Dimension environnementale

- S'appuyer sur la proximité de l'Adour pour l'irrigation avec un système durable (éolienne, éclusage....)
- Règlement interdisant les traitements chimiques
- Préserver les arbres existants et proposer un plan de gestion
- Mise en place d'un composteur de quartier

Acteurs

Commune de Grenade sur Adour, Association de jardinage

Estimation

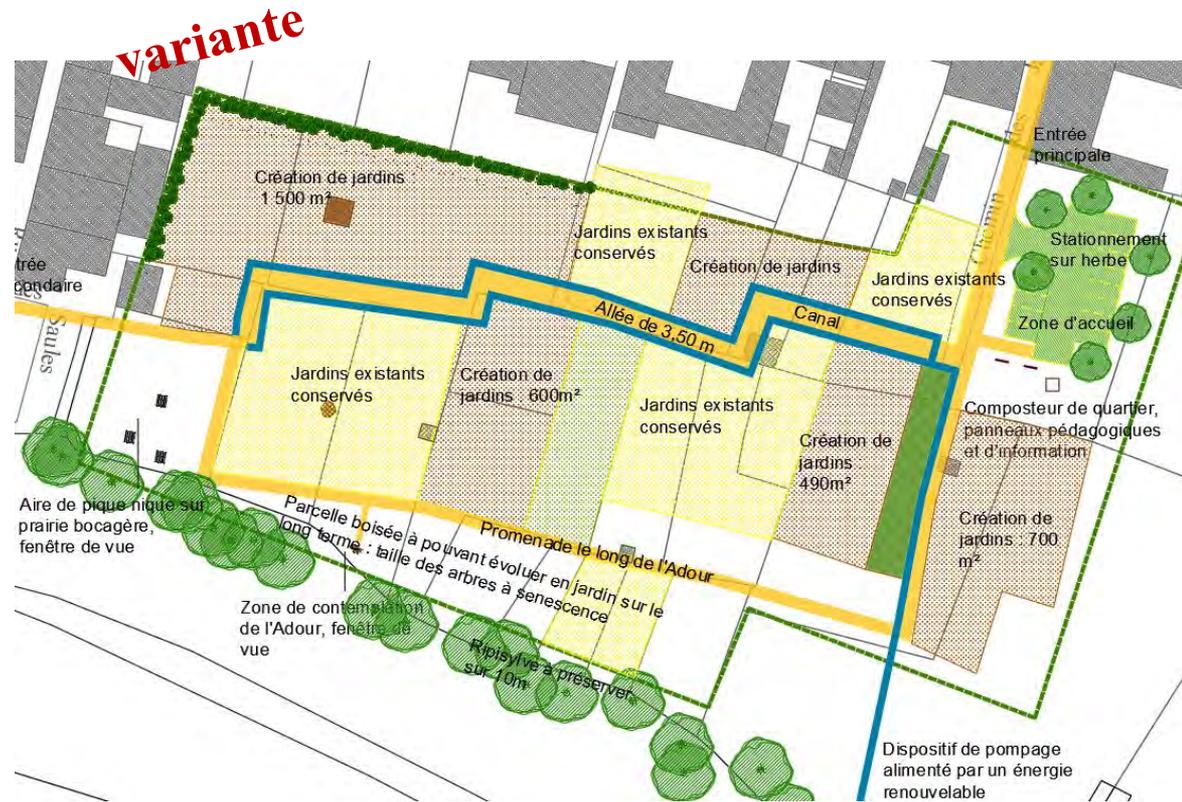
Travaux: 86 k€ H.T. (hors réseaux)
Etudes: 13 k€ H.T.

Temporalité

2020-2022

2023-2025

2026-2028



Un canal de part et d'autres de l'allée permet d'alimenter en eau les jardins.
Faut-il conserver les cabanons existants? Un inventaire doit être réalisé. A noter que les cabanons cadastrés représentent un droit à construire.
La création de cabanons sur les jardins impliquera des dispositions particulières (PPRI) et le dépôt d'un permis de construire.

3.1 Rénover l'habitat ancien de la bastide

La Maison Cassaigne,
un projet d'habitat en faveur des personnes âgées

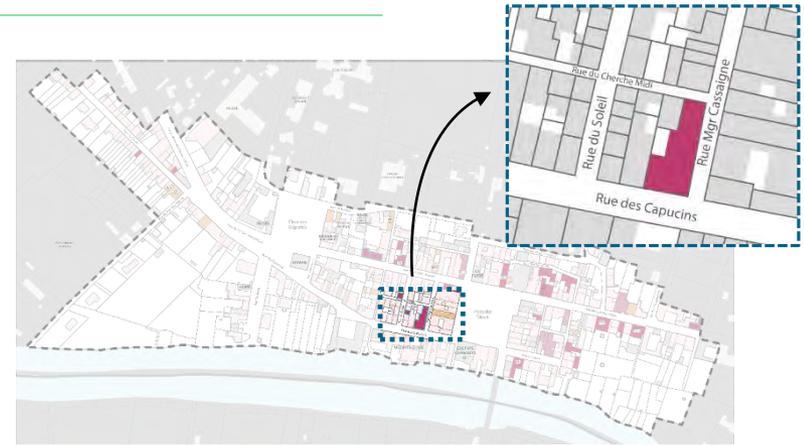


PROPRIETAIRE

Diocèse d'Aire et Dax

Maison natale de Monseigneur Cassaigne

Le Diocèse souhaite rénover l'immeuble en appartements et consacrer une partie à un musée dédié à M^{gr} Cassaigne.



LOGEMENT

Surface : logements: 235 m², Communs : 31 m², Annexes : 165 m²

4 logements (2T1 – 1T2, 1T5)

Partiellement occupé (location)

Etat vétuste

PROJET ENVISAGÉ

Projet d'Habitat groupé à destination des Personnes âgées en maîtrise d'ouvrage et d'insertion porté par un bailleur social

Création de 4 logements T2, réhabilitation d'1 logement déjà existant et création d'une salle commune d'environ 30 m² et d'une salle d'expositions (80m²).

5 logements pour une surface totale de 246m² habitable

Coût estimé : entre 2 100 et 2 500 HT/m² habitable



>> AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL ET D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS À ONDRES (40)

Situation

Espace situé au carrefour des liaisons entre plusieurs équipements publics

Matérialise un lien fort entre les écoles, la crèche, l'espace culturel, l'église, la place publique avec son fronton et ses équipements.



Objectifs

Embellissement du cadre de vie par la mise en place d'un espace de rencontre et d'une aire de jeux multigénérationnelle. (expression de valeurs ludiques et pédagogiques sur la zone).



Animation et vie du site

Les convergences des points de vues vers la prairie, l'aire de jeux centrale, le quillier et sa pergola rendent la zone et son organisation facilement repérables.

Mise en place de mobilier bois et acier, neutre et coloré.

Mise en place d'alcôves intimes accueillant des petits salons urbains (banc et chaises), encadrés par des masses végétales fleuries, colorées et odorantes. Jeu sur les textures, les couleurs, les hauteurs des végétaux (arbres, arbustes et vivaces).



8. RÉFÉRENCES // UN PARC LUDIQUE EN ACCÈS LIBRE

85

>> PARC DU MAHARIN, ESPACE MULTIGENERATIONNEL ANGLET (64)

Un poumon vert de 7 hectares :

- Une voies verte
- Des jardins familiaux



- Un espace de jeux avec des matériaux naturels : tyrolienne, mikado sur rondins, araignée géante et parcours d'équilibre



Le Maharin un espace accessible aux familles, enfants, ados, résidents de l'Ehpad voisins, jardiniers, promeneurs, joggers...



>> PARC INONDABLE DES BERGES DE L'AZERGUES, LOZANNE (69)

Création d'un parc ludique intergénérationnel de 1,3 ha (2012), à 500 mètres du centre-ville de Lozanne.



Le parc en zone inondable, propose un véritable espace champêtre et ludique, composé de :

-Vaste prairie enherbée parcourue par un réseau de chemins périphériques

-Plus de 200 arbres et arbustes tracent les lignes végétales directrices du parc

-Espaces ludiques et sportifs (labyrinthe, cabanes, balançoires, animaux en bois, parcours d'équilibre...)



>> JARDINS PARTAGÉS À SAINT-MÉDARD-EN-JALLES (33)

LA JARDINS PARTAGÉS À SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Recensement de tous les jardins de Saint-Médard-en-Jalles sur une carte interactive à l'échelle de la ville et de l'agglomération



Un milieu associatif dynamique : ateliers, manifestations festives

Comment nous contacter ?

Séjour social :
43 rue Marcel Cerdan
33160 St Médard en Jalles

Président :
Michel ANDREU
06 25 50 58 00

Contact :
jardins.stm@orange.fr

Nous rejoindre :
http://jardins.stm.com/medard-en-jalles.fr

Venez nous rejoindre à l'Association des Jardiniers de St Médard en Jalles !

Cette association, terrain d'échange et de partage, a pour but de promouvoir le jardinage au naturel en aidant et en conseillant les jardiniers amateurs, débutants ou aguerris, à travers de nombreuses activités.

A votre écoute, le président de l'association vous accueille et vous informe des activités proposées durant l'année :

- Ateliers théoriques mensuels animés par un conseiller-jardinier dans une salle municipale
- Ateliers pratiques en salle ou au jardin collectif « Le Vert de terre »

Nous pratiquons différentes méthodes de culture, en carrés, lasagnes et traditionnelles. Une grande parcelle est réservée au jardinage en collectivité. Nous remettons au goût du jour certaines variétés anciennes de légumes et de fleurs.

Le Vert de terre est un lieu où nous nous retrouvons avec plaisir pour jardiner, observer, réfléchir, s'entraider, conseiller et apprendre à vivre ensemble.

- Des visites à thème : serres, épave, château viticole...
- Des travaux bénévoles, au printemps et en automne.

ASSOCIATION JARDINIERS DE ST MEDARD EN JALLES

CALENDRIER ATELIERS THEORIQUES ET PRATIQUES

Septembre 2018
Juin 2019

JARDINS FAMILIAUX D'ALCIDE

Des parcelles et du matériel mis à disposition

70 parcelles de terrain, situées dans le quartier de Gajac, sont mises à disposition d'habitants de la commune.

Cette initiative permet à des personnes vivant en logement collectif, de profiter d'un espace à cultiver pour un loyer minime.

Des pratiques respectueuses de l'environnement

Ces jardiniers ont dû s'engager à entretenir leur parcelle selon une pratique biologique : l'occasion de contribuer au respect de l'environnement tout en consommant autrement

JARDINS ASSOCIATIFS DU VERT DE TERRE



Des pratiques individuelles ou associatives

L'association a été créée en 2013. Son objectif est de rassembler les jardiniers amateurs au cours d'ateliers pratiques ou théoriques, de les sensibiliser au jardinage au naturel et au savoir-faire du jardinier. Les récoltes sont partagées et le travail en collectivité est privilégié.

Situé au Pont Rouge de Gajac, le jardin associatif du Vert de terre a été mis à la disposition gratuite de l'association par la Ville. Des ateliers thématiques sur le jardinage sont également dispensés gratuitement par l'association à la médiathèque.



>> JARDINS FAMILIAUX À VERNEUIL-SUR-SEINE (33)

L'objectif

Revaloriser l'espace vert situé à l'entrée de Verneuil-sur-Seine et créer des jardins familiaux à destination des Vernoliens résidant en habitat collectif.



Vue aérienne de l'ensemble des jardins familiaux

Les chiffres et informations clés

- 1 ha, 56 parcelles
- Surface de 68 m² à 257 m²
- 1 tonnelle ou un chalet par parcelle
- Culture de fleurs et légumes
- 3 parcelles réservées aux activités pédagogiques pour les écoles avec un jardin thématiques sur la flore des zones humides
- un parcours de sentes et de trottoirs qui relie un réseau de plusieurs jardins publics et équipements urbains
- des jardins familiaux ne sont pas réservés aux seuls jardiniers mais ouverts au grand public.
- Une petite mare

La démarche

Les jardins s'articulent autour d'une éolienne, élément clef de l'aménagement des jardins (système de communication entre les cuves enterrées et les sources locales permettant l'arrosage, 11 500 litres d'eau).

Système de récupération des eaux de pluie grâce à un système de pompage écologique utilisant la seule force du vent, 300 à 1 000 L par cabanes).

Les produits phytosanitaires sont strictement interdits ; les utilisateurs pratiquent le tri sélectif et la gestion des déchets verts.

Une vocation pédagogique

Les enfants peuvent s'initier à la culture de fruits, fleurs et légumes et découvrir la biodiversité (y compris avec l'hôtel des insectes).



Un projet innovant

La gestion de l'eau par une éolienne reste peu répandue. Autre originalité, l'ouverture au public et en particulier aux scolaires qui peuvent concrètement s'initier aux enjeux écologiques. Les Jardins sont complètement ouverts au grand public, ce qui en favorise la portée pédagogique (en plus de l'agrément). En récompense de ces efforts, les jardins familiaux de Verneuil ont reçu le Grand Prix des collectivités et territoires d'Île-de-France 2004 ainsi qu'une mention 2004 du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Yvelines

>> JARDINS FAMILIAUX À MONT-DE-MARSAN (40)

L'objectif

Offrir des parcelles à proximité de collectifs d'habitat. Un lieu ouvert à tous.



Equipements mis à disposition
Salle de regroupement, box de rangement.

Animation et vie du site

Un site qui fonctionne, entretenue.

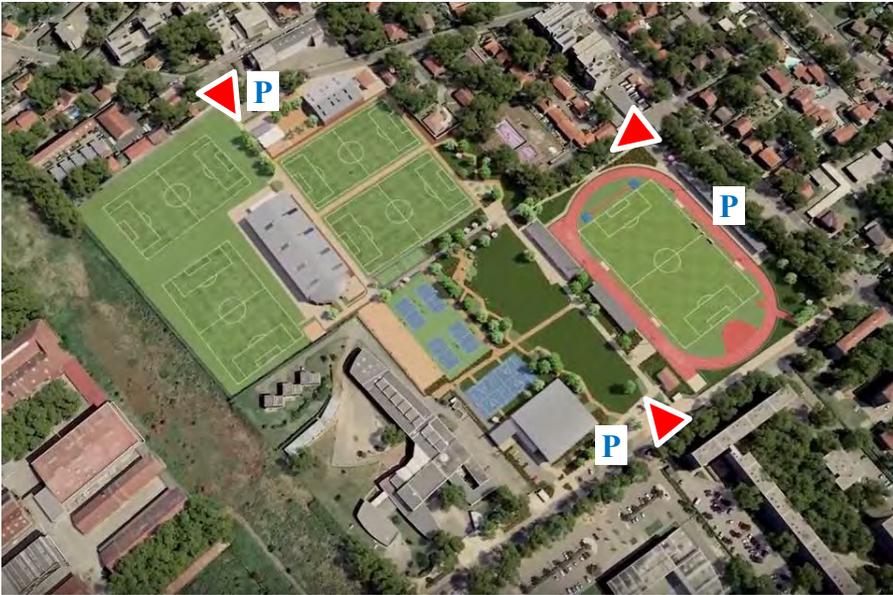
Des animations qui anime la vie des jardiniers et la ville : fête des jardins.



>> PARC RAYMOND TROUSSIER, DÉCINES-CHARPIEU (69)

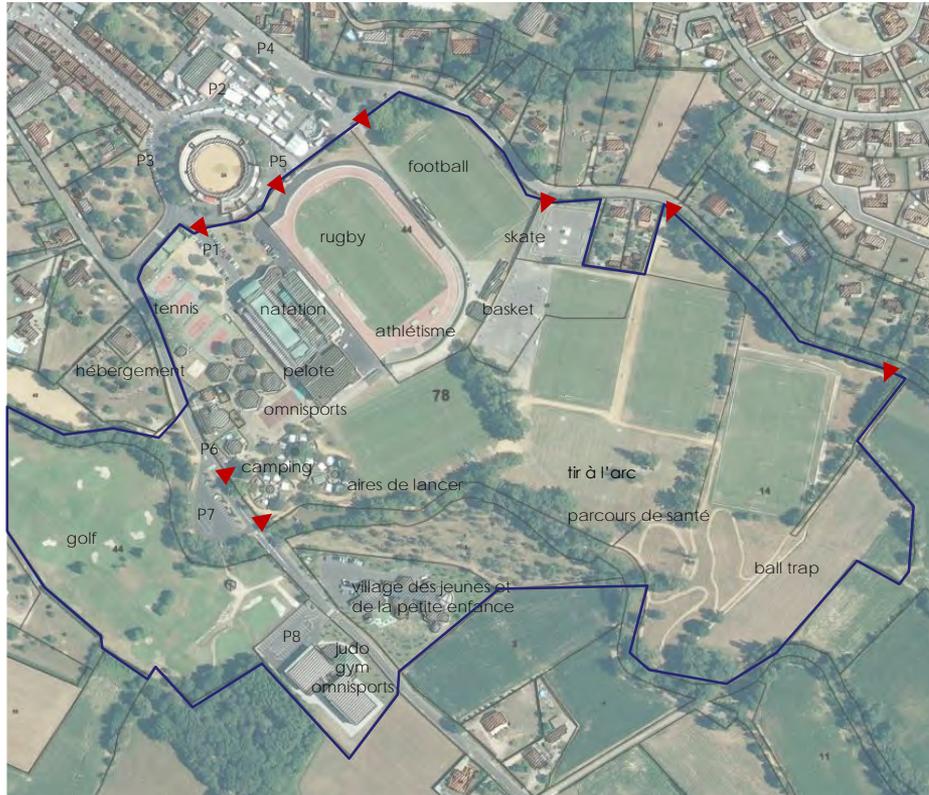


- Végétalisé, arboré, clôturé
- 4 terrains de grands jeux + 1 terrain d'honneur
- 1 tribune de 500 places
- Vestiaires – bureaux
- Espace de convivialité (buvette)
- 4 Tennis couverts
- Padel – basket – pétanque
- 1 parcours de santé
- 1 aire de remise en forme
- Eclairage LED des cheminements
- 110 places de stationnement : 3 poches à l'extérieur du parc



8. RÉFÉRENCES // PÔLE SPORTIF

>> CITÉ VERTE D'HAGETMAU (40)



Piscine olympique,
piste d'athlétisme,
3 terrains de rugby (tribune 1000 personnes, 6 vestiaires joueurs, 3 arbitres),
3 terrains de foot (tribune 400 personnes, 4 vestiaires joueurs, 2 arbitres),
4 terrains de basket,
4 courts de tennis,
2 courts de padel,
terrain de hand-ball,
aire de skate, fronton,
2 salles omnisports,
dojo,
gymnase,
sauna,
salle de musculation,
golf...
et hébergement 96 personnes



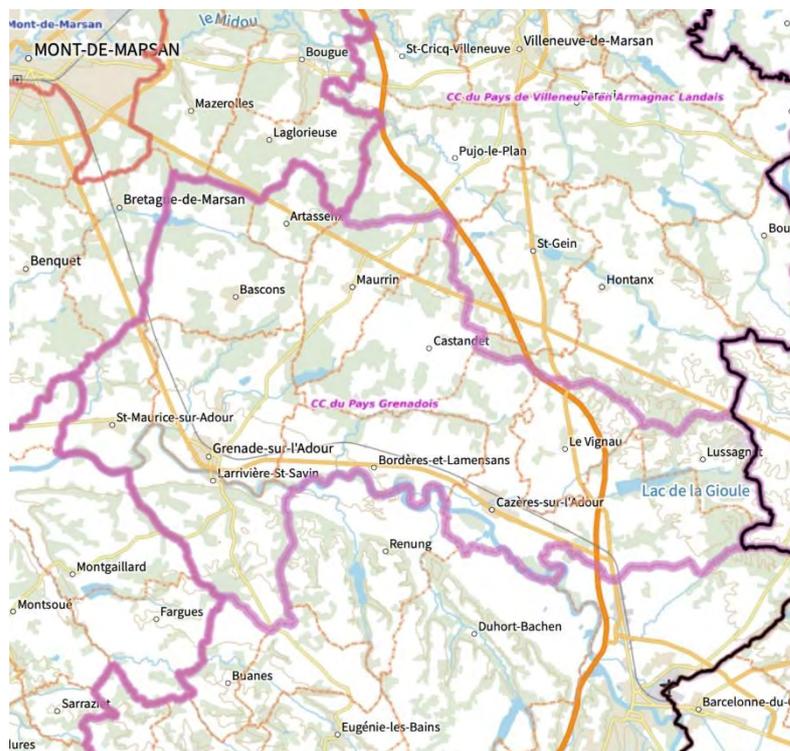
ANNEXES

Annexe 1 – Convention d’adhésion au programme PVD signée le 20 mai 2021

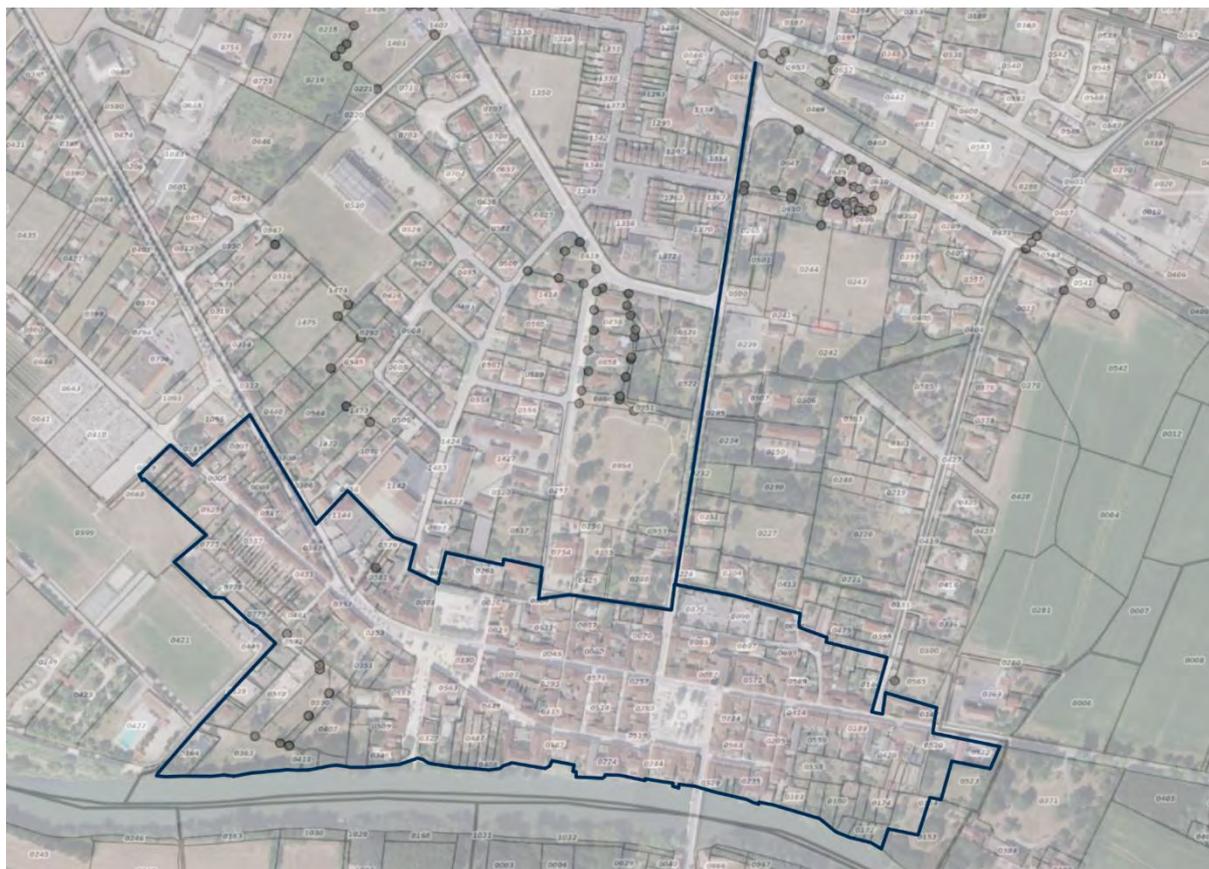
Annexe 2 – Plan de référence de la commune de Grenade-sur-l’Adour établi en 2019 et 2020

Annexe 3 – Périmètre de la stratégie territoriale

- Grenade-sur-l'Adour
- Artassenx
- Bascons
- Bordères-et-Lamensans
- Castandet
- Cazères-sur-l'Adour
- Larrivière-Saint-Savin
- Le Vignau
- Lussagnet
- Maurrin
- Saint Maurice sur Adour



Annexe 4 – Secteur d'intervention ORT



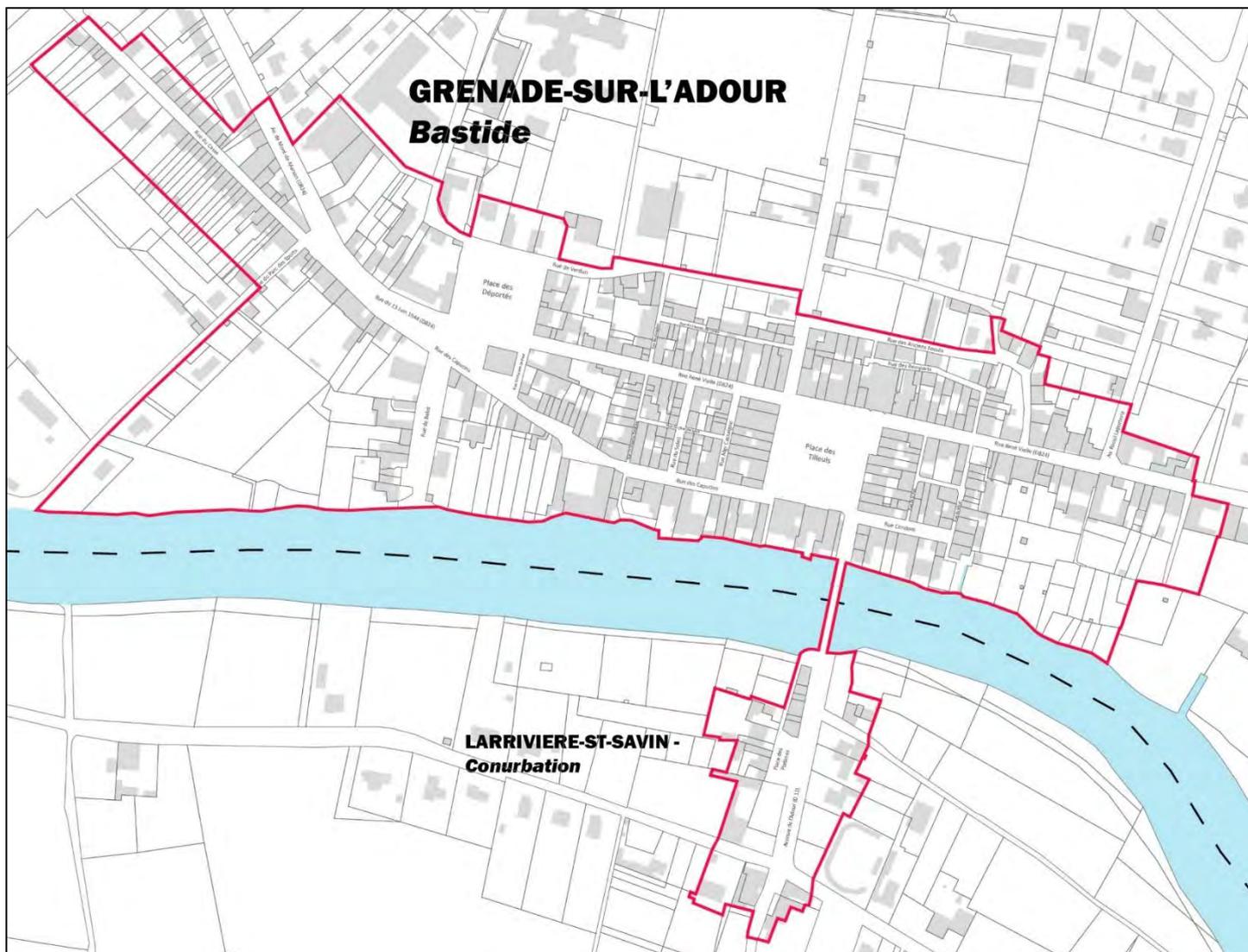
Le secteur ORT sera composé de :

- La nouvelle zone UA qui correspond au périmètre des abords des Monuments Historiques
- Aux parcelles correspondant au parking des Magnolias et ses abords (Parcelles Section K n°74 ; 75 ; 76 ; 90 ; 91 ; 540 ; 541)
- A l'avenue d'Hésingue (simplement la voirie)

Liste des rues (en bleu, les rues qui sont entièrement dans le secteur ORT)

- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| - Avenue de Mont-de-Marsan | - Rue Boulangère |
| - Rue du Casse | - Rue du Chemin de Ronde |
| - Rue du 13 juin 1944 | - Avenue de Hésingue |
| - Rue du Parc des Sports | - Place des Tilleuls |
| - Place des Déportés | - Rue du Tursan |
| - Rue de Saint-Vincent-de-Paul | - Rue Condom |
| - Rue des Capucins | - Rue de la Paix |
| - Rue René Vielle | - Rue Traversière |
| - Rue de Belot | - Rue du Mirail |
| - Rue de Verdun | - Rue des Saules |
| - Rue Jules Ferry | - Rue des Remparts |
| - Rue Christophe Parabère | - Rue des Anciens Fossés |
| - Rue du Cherche Midi | - Rue des Magnolias |
| - Rue du Soleil | - Chemin des Jardins |
| - Rue Monseigneur Cassaigne | - Avenue d'Hésingue |
| - Rue des Peupliers | |

Annexe 5 – Secteur OPAH (cœur de bourg de Grenade-sur-l'Adour) et de l'opération façades



Annexe 6 – Calendrier prévisionnel général du projet

Les différents diagnostics et études ayant dégagé les principaux enjeux du territoire ont permis d'adopter une appréhension thématique de la situation du bourg-centre mais aussi de toute l'intercommunalité. Le projet de territoire, pour répondre aux enjeux et objectifs évoqués plus haut, présentera donc en six axes, chacun étant décliné en actions définies dans un cadre opérationnel :

- 1) **Améliorer le parc de logements : APL**
- 2) **Redynamiser et développer le commerce local : DCL**
- 3) **Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et concilier tous les usages en centre-bourg et sa périphérie : MOB**
- 4) **Requalifier la Bastide pour la rendre plus attrayante et valoriser les espaces publics : REP**
- 5) **Développer les équipements et services aux populations : ESP**
- 6) **Animer le projet PVD et l'ORT : ORT**

Axe	Action	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 1	APL-1) Engager une étude pré-opérationnelle d'OPAH					
Axe 1	APL-4) Continuer l'opération d'embellissement des façades en centre-bourg					
Axe 2	DCL-1) Poser un diagnostic sur le tissu commercial					
Axe 2	DCL-3) Mener une réflexion pour redynamiser le marché local hebdomadaire					
Axe 3	MAV-1) Mener une réflexion sur un futur contournement de la commune de Grenade					
Axe 4	REP-1) Mener une étude de planification des aménagements urbains					
Axe 4	REP-8) Valoriser le patrimoine bâti et matériel de Grenade (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan)					
Axe 5	ESP-1) Accompagner le projet territorial de santé sur le volet immobilier					
Axe 6	ORT-1) Recruter un chef de projet Petites Villes de Demain					
Axe 6	ORT-2) Impliquer la population dans la conduite du projet et ses évolutions					
Axe 1	APL-2) Engager la mise en œuvre de l'OPAH					
Axe 1	APL-3) Accompagner l'animation et le suivi de l'OPAH					

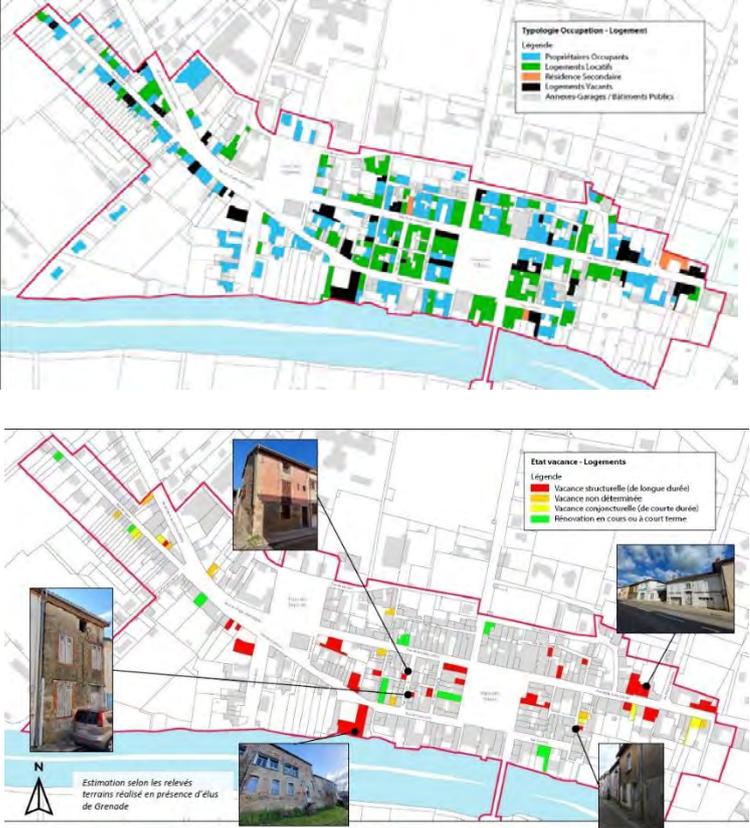
Axe	Action	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 3	MAV-4) Développer un réseau de liaisons douces à l'intérieur du centre-bourg et en périphérie					
Axe 3	MAV-3) Rationnaliser l'offre de stationnement					
Axe 3	MAV-5) Repenser le sens de circulation du centre-bourg					
Axe 4	REP-4) Modifier le fonctionnement de la rue des Capucins en la réaménageant					
Axe 4	REP 9) Revoir la signalétique du territoire pour améliorer l'attractivité					
Axe 5	ESP 2) Compléter l'offre d'accueil de la petite enfance par la création d'une structure collective					
Axe 5	ESP 3) Réaménager l'espace de découverte de l'office de tourisme					
Axe 4	REP-3) Requalifier les ruelles et venelles de la Bastide					
Axe 4	REP-7) Intégrer des aménagements sur la rue René Vielle, afin de la sécuriser					
Axe 4	REP-2) Réaménager la place des Tilleuls					
Axe 4	REP-5) Valoriser le parc Charles de Gaulle					
Axe 4	REP-10) Engager une action afin de créer un cheminement piéton entre le parking des Magnolias et la place des Tilleuls					
Axe 1	APL-5) Réhabiliter le vaste potentiel vacant du patrimoine local d'origine culturelle et en définir la destination (habitat, logement adapté et services connexes)					
Axe 2	DCL-6) Poursuivre la promotion des commerces auprès des populations					
Axe 2	DCL-4) Soutenir et animer le commerce local par un renfort en ingénierie					
Axe 2	DCL-2) Mettre en place une stratégie foncière publique pour maîtriser des parcelles ou cellules commerciales stratégiques					
Axe 2	DCL-5) Nouer des partenariats avec les consulaires afin de faire émerger des opportunités sur le territoire					
Axe 3	MAV-2) Développer l'offre de covoiturage					
Axe 6	ORT-3) Mener une réflexion sur des complémentarités des projets communs avec la Larrivière-Saint-Savin					

Axe	Action	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 5	ESP 5) Promouvoir l'histoire et la culture locales					
Axe 5	ESP 4) Renforcer l'offre locale de services publics					
Axe 5	ESP 7) Développer le numérique					
Axe 4	REP-6) Préserver et valoriser les bords de l'Adour					

Annexe 7 – Fiches-actions

Fiche action APL-1

Axe stratégique	1) Améliorer le parc de logements
Action nom	Engager une étude pré-opérationnelle d'OPAH
Action n°	APL-1
Statut	Validée - Terminée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg ; Périmètre de la stratégie territoriale : communauté de communes
Collectivités porteuses	Communauté de communes
Description de l'action	<p>La communauté de communes du Pays Grenadois, afin d'entrer en adéquation avec les directives de son PLUi et de son PLH, souhaite mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat afin de lutter contre la vacance en centre-bourg, d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement et rendre plus attractif le territoire. Pour ce faire, il a été nécessaire d'engager une étude pré-opérationnelle (SOLIHA 40 a été le prestataire en charge de l'étude), dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer un diagnostic précis du parc de logements sur le territoire intercommunal et les communes étudiés pour les propriétaires bailleurs (Grenade-sur-l'Adour, Cazères-sur-l'Adour, Larrivière-Saint-Savin et Bascons) sur différents paramètres : vacance et sa qualification, dégradation des logements...- Dégager des scénarios d'intervention en fonction du diagnostic et dégager des objectifs quantitatifs- Elaborer une stratégie d'intervention (qui fera l'objet d'une convention) en définissant précisément un calendrier, des enveloppes financières et des objectifs en nombre de logements, avec intégration ou non d'un volet Renouvellement Urbain. <p>Un diagnostic a ainsi pu être établi. Sur le territoire intercommunal, une vacance de 9,5% a été notée (allant de 3,6% à St Maurice à 12% à Grenade), représentant 360 logements. Sur le territoire de la CCPG, 38% des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'ANAH (362 ménages modestes, 557 ménages très modestes)</p> <p>Concernant les communes concernées par un secteur d'intervention auprès des propriétaires bailleurs, SOLIHA a étudié l'état du parc de logements plus en profondeur, avec notamment des visites terrains et une enquête sur le logement vacant dans les centres-bourgs..</p>

	 <p>Ce diagnostic a ainsi permis de dégager des objectifs et des modalités d'intervention qui seront précisés dans la fiche action suivante et en annexe 5 (convention d'OPAH).</p>
Partenaires	Communes de Grenoble-sur-l'Adour, de Cazères-sur-l'Adour, de Larrivière-Saint-Savin et de Bascons Anah – DDTM CD 40 SOLIHA 40
Dépenses prévisionnel/définitif	32 400€
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Etat (ANAH – 50% total) : 16 200 €</i> <i>CD 40 (25% périmètre PVD) : 5 212,50</i> <i>CCPG autofinancement : 10 987,50 €</i>
Calendrier	2022

Fiche action APL-2

Axe stratégique	1) Améliorer le parc de logements
Action nom	Engager la mise en œuvre de l'OPAH
Action n°	APL-2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg ; Périmètre de la stratégie territoriale : communauté de communes
Collectivités porteuses	Communauté de communes - Commune
Description de l'action	<p>L'Etude pré-opérationnelle d'OPAH a mis en évidence la nécessité d'améliorer le parc de logement, de le diversifier et de lutter contre la vacance en cœur de bourg (12% sur Grenade-sur-l'Adour), la communauté de communes du Pays Grenadois, en lien étroit avec les communes concernées, met en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) début 2023 pour une durée de 3 ans (renouvelable 2 ans supplémentaires). Deux cibles ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires bailleurs (périmètre : bourg de Cazères-sur-l'Adour, périmètre ORT et cœur de bourg de Grenade-sur-l'Adour et conurbation urbaine de Larrivière-Saint-Savin). Cette politique au service de la reconquête de la vacance, notamment sur le périmètre du centre-bourg de Grenade, bénéficiera d'un effort budgétaire significatif du bloc local, • Les propriétaires occupants (périmètre de la communauté de communes) avec 3 aides : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique - Adaptation au handicap / autonomie - Lutte contre l'habitat indigne <p>Des objectifs en termes de logements et d'enveloppes ont été établis, des bilans semestriels seront réalisés pour suivre les dossiers et les objectifs. Aussi, en cours d'OPAH, des études spécifiques (sur des copropriétés ou des études d'Opération de Restauration Immobilières) pourront être réalisées si un besoin se fait ressentir. Une veille foncière et urbaine sera aussi établie, de même que de possibles outils coercitifs, avec un volet coercitif éventuel dans une future OPAH.</p> <p>L'OPAH initiera une politique du logement plus globale qui s'appuiera notamment sur les dispositifs de l'ORT (Denormandie) pour diversifier le peuplement de la bastide (accueil de familles, etc...).</p>
Partenaires	Anah Etat

	Animateur de l'OPAH												
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel OPAH : 1 590 553€												
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • AE prévisionnels de l'Anah : 1 193 553€ • Enveloppes de la CCPG : 397 000€ 												
Calendrier	2023 - 2026												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Objectifs fixés sur l'OPAH :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cible</th> <th>Objectifs initiaux en nombre de logements (2023-2026)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Propriétaires occupants</td> <td>83</td> </tr> <tr> <td><i>Economie d'énergie</i></td> <td>40</td> </tr> <tr> <td><i>Adaptation au handicap</i></td> <td>40</td> </tr> <tr> <td><i>Habitat très dégradé</i></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Propriétaires bailleurs</td> <td>20</td> </tr> </tbody> </table>	Cible	Objectifs initiaux en nombre de logements (2023-2026)	Propriétaires occupants	83	<i>Economie d'énergie</i>	40	<i>Adaptation au handicap</i>	40	<i>Habitat très dégradé</i>	3	Propriétaires bailleurs	20
Cible	Objectifs initiaux en nombre de logements (2023-2026)												
Propriétaires occupants	83												
<i>Economie d'énergie</i>	40												
<i>Adaptation au handicap</i>	40												
<i>Habitat très dégradé</i>	3												
Propriétaires bailleurs	20												

Fiche action APL-3

Axe stratégique	2) Améliorer le parc de logements
Action nom	Accompagner l'animation et le suivi de l'OPAH
Action n°	APL-3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg ; Périmètre de la stratégie territoriale : communauté de communes
Collectivités porteuses	Communauté de communes
Description de l'action	<p>Pour la réussite de l'OPAH, l'étude pré-opérationnelle a défini les moyens d'animation du dispositif avec une équipe pluridisciplinaire (thermiciens, architectes, assistant administratif dans le montage et dépôt des dossiers, médiateur social, chargé d'études : veille urbaine, opportunité d'actions complémentaires ...). Une procédure conforme au code des marchés publics sera lancée pour la prestation d'animation et de suivi de l'OPAH.</p> <p>Des actions de communication seront nécessaires dès le début de l'OPAH afin de mettre à la connaissance des propriétaires de l'ensemble du territoire les aides proposées par l'Anah et la communauté de communes dans le cadre de l'OPAH, mais aussi de promouvoir les avantages induits par l'Opération de Revitalisation du Territoire (dispositif Denormandie, dispositif Vente d'Immeuble à Rénover (VIR), Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF)).</p> <p>Aussi, en cours d'OPAH, des études spécifiques (sur des copropriétés ou des études d'Opération de Restauration Immobilières) pourront être réalisés si un besoin se fait ressentir. Une veille foncière et urbaine sera aussi établie, de même qu'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'outils coercitifs pour une extension ou une autre génération d'OPAH.</p>
Partenaires	Communes Anah Animateur
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 218 090 € (HT) <ul style="list-style-type: none"> • 136 590 € pour les propriétaires occupants (PO) • 81 500€ pour les propriétaires bailleurs (PB)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • AE prévisionnels de l'Anah : 114 352 € • Enveloppe de la CCPG : 103 738 € (participations communales incluses)
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action APL-4

Axe stratégique	1) Améliorer le parc de logements
Action nom	Continuer l'opération d'embellissement des façades en centre-bourg
Action n°	APL-4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>L'Etude pré-opérationnelle de l'OPAH a mis en exergue l'intérêt d'articuler différentes politiques locales pour agir de façon globale et efficace sur l'habitat. Dans ce cadre, il est proposé de renforcer le régime d'aide financière dit « aides aux façades » porté par la commune de Grenade-sur-l'Adour pour soutenir et encourager les initiatives de conservation du patrimoine bâti ancien de la bastide.</p> <p>Actuellement, le périmètre retenu est celui du périmètre de protection de monuments historiques modifié par l'architecte des bâtiments de France, zone patrimoniale correspondant à la bastide originelle. L'aide communale concerne les travaux de rénovation des façades donnant directement sur la rue ou situées dans les cours et jardins et visibles depuis la rue.</p> <p>Initialement, la subvention était fixée à 20% du montant T.T.C des travaux, plafonnée à 1.500,00€ par opération dans la limite de l'enveloppe financière votée annuellement par l'assemblée communale.</p> <p>Afin de rendre cette campagne plus ambitieuse, plus efficace et d'entrer en adéquation avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, la commune a décidé de revoir le règlement de l'opération façades pour 2023.</p> <p>Un architecte du patrimoine pourra être contacté afin de guider les élus dans leur réflexion ainsi que pour établir des fiches de préconisation auprès des propriétaires et maîtres d'ouvrage.</p>
Partenaires	DDTM Anah Animateur OPAH CAUE Architecte du patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 25 000,00€ (8 000€ par an, 1 000€ de communication auprès de la population, des professionnels de l'immobilier...)
Plan de financement prévisionnel / définitif	100 % Commune
Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Objectif de façades réhabilitées d'ici 2026 :

Fiche action APL-5

Axe stratégique	1) Améliorer le parc de logements
Action nom	Réhabiliter le vaste potentiel vacant du patrimoine local d'origine culturelle et en définir la destination (habitat, logement adapté et services connexes) – Maison des Sœurs Servantes de Marie
Action n°	APL-5-1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Communauté de Communes - Commune
Description de l'action	<p>L'Etude pré-opérationnelle de l'OPAH a identifié un gisement foncier très important dans le cœur du périmètre centre-bourg dont la « Maison des Sœurs Servantes de Marie ». Ce patrimoine peut servir le développement d'une offre de logement attractive et adaptée à des parcours de vie diversifiés est une priorité de la commune. Le projet permettra de favoriser le "vivre ensemble" à la fois au sein du logement mais aussi à l'extérieur, entre les habitants de l'habitat inclusif et de la commune.</p> <p>Il s'agirait via une démarche d'habitat inclusif de faciliter l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées et favoriser leur lien social. Cette thématique assurerait une mixité sociale, à travers le type et la nature des logements, en mélangeant les âges ainsi qu'en diversifiant les activités aux côtés.</p> <p>Les notions de convivialité et le sentiment d'appartenance feront ainsi partie intégrante du programme</p> <p>Il est nécessaire d'implanter ce type de projet en centre-ville, afin que les locataires de ces logements bénéficient des services et des commerces à proximité immédiate chez eux, tout en pouvant s'y rendre à pied.</p> <p>Ainsi, la Maison des Sœurs Servantes de Marie, juste à côté de la mairie, semble l'endroit idoine pour ce type de projet. Idéalement situé, le site du projet est à proximité immédiate d'une zone commerçante, des services du cœur de bourg, d'espaces de convivialité. De plus, l'immeuble est vacant, étendu et pourrait ainsi reprendre une partie de sa vocation originelle dans une perspective de solidarité. La surface importante de ce bien pourrait éventuellement permettre d'assurer une mixité habitat inclusif/services, renforçant la pertinence du projet.</p> <p>Le potentiel des surfaces immobilières serait a minima de plus de 230 m2 sur deux niveaux, avec des cours intérieures renforçant le sentiment de « vivre ensemble ». Des contacts sont en cours entre les propriétaires de ce bien vacant et la mairie.</p>

	<p>Dans cette optique, nous pourrions candidater à des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt nationaux (dans le cadre du programme PVD) ou départementaux afin de définir et rendre opérationnel le projet.</p> <p>Le portage du projet reste à définir ainsi que le projet de vie sociale et partagée dans le cadre d'une concertation et d'une démarche de co-construction à venir entre fin 2022 et début 2023.</p>
Partenaires	<p>Anah</p> <p>Etat</p> <p>Région</p> <p>CCPG</p> <p>Bailleur social ?</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action APL-5

Axe stratégique	1) Améliorer le parc de logements
Action nom	Réhabiliter le vaste potentiel vacant du patrimoine local d'origine culturelle et en définir la destination (habitat, logement adapté et services connexes) – Couvent des Capucins
Action n°	APL-5-2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Forte
Collectivités porteuses	Communauté de Communes
Description de l'action	<p>L'Etude pré-opérationnelle de l'OPAH a identifié un gisement foncier très important dans le cœur du périmètre centre-bourg dont la « Couvent des capucins » qui donne son nom à la rue éponyme et est actuellement la propriété de l'Association Grenadoise d'Education Populaire.</p> <p>Ce bâtiment imposant de plus de 1000m2 est dans un état de dégradation lourde, les fondations ont été reprises assez récemment suite à l'apparition de fissures dans l'aile Est du bâtiment.</p> <p>Actuellement, ce bâtiment abrite 1 logement occupé dans l'aile Est, 4 logements occupés et un local associatif dans l'aile Ouest, la partie centrale étant vide sur 3 niveaux.</p> <p>Les élus, conscients de l'importance d'un tel bâtiment en cœur de bourg et de l'opportunité qu'il représente, souhaite engager une action pour réhabiliter ce bâtiment afin de lui donner une seconde vie et une portée multifonctionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager de nouveaux logements (T2, T3, T4) sur l'aile Est et centrale du bâtiment afin de diversifier la typologie de ménages en centre-bourg - Aménager l'aile Est du couvent afin d'y intégrer des services publics ou privés qui restent à déterminer (crèche/halte-garderie, tiers-lieu, commerce, services marchands ou associatifs...). <p>Considérant le coût élevé de cette opération (acquisition et réhabilitation) et la volonté de satisfaire un objectif de mixité fonctionnelle (pour en optimiser le potentiel foncier), une étape d'études préalables (volet programmatique/architectural, étude de positionnement sur la destination du site, montage administratif et financier) par un (ou plusieurs) prestataire(s) extérieur(s) sera nécessaire.</p> <p>Des contacts sont en cours entre les propriétaires de ce bien vacant et la Communauté de communes. Le projet et son portage reste à définir dans le cadre d'une concertation et d'une démarche de co-construction à venir (2024...).</p>
Partenaires	Commune Etat (Anah) CD 40 ...

Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2026 ou plus

Fiche action DCL-1

Axe stratégique	2) Redynamiser et développer le commerce local
Action nom	Poser un diagnostic sur le tissu commercial
Action n°	DCL-1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Communauté de Communes - Commune
Description de l'action	<p>Centralité du territoire intercommunal, Grenade-sur-l'Adour concentre la majorité de l'offre commerciale du territoire. La commune est caractérisée par un tissu commercial relativement consistant, avec une offre importante complétée par un marché hebdomadaire qui présente néanmoins quelques fragilités.</p> <p>Il convient ainsi, en parallèle des actions structurantes en matière d'habitat et d'espaces publics, de renforcer l'activité commerciale sur le territoire et plus spécifiquement sur la commune de Grenade-sur-l'Adour.</p> <p>Dans cette optique et dans le cadre du programme PVD, la communauté de communes a souhaité bénéficier de l'accompagnement proposé par la Banque des Territoires, via l'ingénierie « SHOP'IN ». En effet, la Banque des Territoires propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour apprécier le tissu commercial local et donner aux bénéficiaires de Petites villes de demain les moyens d'adapter leur politique d'intervention (prise en charge à 100% par la Banque des Territoires).</p> <p>Cette étude a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser le panorama de la résilience commerciale théorique du centre-ville, et donc d'un niveau de risque à anticiper ; - Observer objectivement les conditions économiques de la séquence de reprise des activités présentes dans les centres-villes, par typologies d'activités ; - Apporter conseils pour permettre aux territoires Petites villes de demain de prioriser efficacement leur politique de relance et leurs investissements. <p>Ainsi, le cabinet Terre d'Avance a été retenu par la Banque des Territoires. Il aura effectué une mission de 3 mois (12 jours sur le terrain). Après avoir visité le centre-bourg, analysé le territoire avec les documents existants et mené des entretiens avec des acteurs locaux, le</p>

	<p>cabinet a défini les principaux enjeux de développement et/ou de maintien de l'offre commerciale et proposé des leviers d'interventions appuyés sur des exemples d'actions d'autres territoires.</p> <p>L'étude a mis en exergue une concurrence forte, à la fois sur des grandes surfaces alimentaires mais aussi sur des commerces de proximité, notamment du côté montois mais aussi en raison de la proximité avec Aire sur Adour et de Saint-Sever. Sur Grenade, l'espace commercial se concentre sur la place des Tilleuls, avec un parcours linéaire court et dense sur la place (300m de linéaire, 1 RDC actif tout les 20m en moyenne), parcours plus disparate le long de la rue René Vielle/RD 824.</p> <p>Concernant les commerces, nous trouvons une densité intéressante sur les commerces alimentaires et les offres de soins de beauté, une marge de manœuvre restant importante sur les commerces d'équipements de la personne, de la maison et le commerce de fleurs.</p> <p>Plusieurs actions ont été préconisées par le cabinet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une prospection via une plaquette commerciale à destination des porteurs de projets présentant le bourg-centre et sa projection à moyen terme ; - Maitriser l'immobilier via une taxe sur les locaux vacants ou l'utilisation du droit de préemption urbain ; - Utiliser un local afin éventuellement de développer une offre alternative (boutique éphémère, à l'essai, de producteurs...) ; - Etablir une base de données sur les commerces, anticiper et accompagner des reprises ; - Soutenir l'association des commerçants ; - Créer un système de fidélisation ; - Développer, dynamiser et animer le marché ; - Organiser davantage d'animations commerciale dans le bourg. - ...
Partenaires	<p>CMA CCI Cabinet Terre d'Avance Banque des Territoires</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût prévisionnel : 9.900,00€ H.T</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par la Banque des Territoire (100%) : 9.900,00€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Eté 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action DCL-2

Axe stratégique	2) Redynamiser et développer le commerce local
Action nom	Mettre en place une stratégie foncière publique pour maîtriser certaines parcelles ou cellules commerciales stratégiques
Action n°	DCL-2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Communauté de Communes
Description de l'action	<p>L'étude du cabinet Terre d'avance a permis de mettre en exergue une vacance commerciale concentrée, dans la commune de Grenade, dans le centre-bourg, notamment le long de la rue René Vielle et sur la place de Tilleuls.</p> <p>Parallèlement, certains entrepreneurs, porteurs de nouvelles activités, n'ont pu accéder à un espace commercial en raison de la rétention par leur propriétaire, de leur vétusté ou de loyers peu compatibles avec le chiffre d'affaires qui peut être généré localement par des activités marchandes.</p> <p>Certaines de ces cellules commerciales, considérées comme stratégiques de par leur emplacement, leur fonction (mixité) ou leur surface, peuvent faire l'objet d'une action foncière de la part des pouvoirs publics, directement ou via un partenariat de portage foncier (foncière...).</p> <p>La destination d'un local acquis restera à définir, mais celui-ci pourrait abriter un commerce d'un secteur déficitaire dans la commune (fleuriste par exemple), une offre commerciale inédite, un local pour les producteurs ou une solution novatrice (boutique à l'essai, boutique éphémère...).</p> <p>La réflexion des élus sur cette politique foncière devra prendre en compte les besoins, les demandes et les volontés de commerçants, d'où l'importance d'une veille poussée via un partenariat avec les consulaires ou une ingénierie renforcée. Cette opération devra s'appuyer sur les outils existants (Droit de Préemption urbain, règlement d'aides sur l'immobilier d'entreprises, accompagnement du porteur de projet) et être complétée par l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce d'artisanat et de proximité.</p>
Partenaires	<p>Commune</p> <p>CD 40</p> <p>EPFL ou foncière</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 80 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026

Fiche action DCL-3

Axe stratégique	2) Redynamiser et développer le commerce local
Action nom	Mener une réflexion pour redynamiser le marché local hebdomadaire
Action n°	DCL-3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Sur la commune de Grenade-sur-l'Adour, le marché possède toujours une place incontournable pour les grenadois et les habitants des communes voisines. Il convient donc de le renforcer, mais aussi de le rendre plus attractif.</p> <p>En effet, il y a actuellement 3 marchés sur Grenade-sur-l'Adour : le lundi, le mercredi et le samedi, ce dernier proposant davantage de chalands.</p> <p>Afin de rendre le marché plus attractif, un questionnaire a été mis en place par la mairie et distribuer les jours de marché (aussi disponible en mairie et en ligne) afin de recueillir l'avis des consommateurs, mais aussi des chalands et des commerçants du cœur de bourg sur le marché existant, les perspectives d'évolution et les aménagements prévus par la commune.</p> <p>Ce recueil d'avis nourrira la réflexion de la commune sur le marché grenadois.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : //
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action DCL-4

Axe stratégique	2) Redynamiser et développer le commerce local
Action nom	Soutenir et animer le commerce local par un renfort en ingénierie
Action n°	DCL-4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Communauté de Communes - Commune
Description de l'action	<p>L'étude du cabinet « Terre d'avance » a mis en évidence le besoin de dynamiser l'animation autour du commerce local autour d'un ensemble d'actions (prospection, observatoire, opération de fidélisation, accompagnement individuel des commerçants...). Dans ce cadre les élus de la commune et de la communauté de communes souhaitent renforcer les moyens humains dédiés à cette politique du commerce, par une ingénierie à temps partiel dans un profil de type manager de commerces. En lien avec le chef de projet PVD, cet intervenant aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accompagner les nouveaux porteurs de projets en relation avec les partenaires, - D'établir une relation quotidienne avec les commerçants, les artisans via l'AEPG (acteurs économiques du Pays Grenadois) en renforçant le réseau de cette dernière et assurer ainsi un rôle d'interface avec les élus, - De concevoir et coordonner les animations commerciales (y compris dans le cadre du marché hebdomadaire), - De promouvoir et valoriser le tissu commercial local via une stratégie de communication et éventuellement une stratégie de digitalisation, - D'assurer une veille foncière sur les opportunités d'installation (vacance...), une veille réglementaire et économique (dispositifs d'aides, ...) ainsi qu'une veille locale sur les habitudes de consommation des habitants et sur les projets de transmission-reprise de commerces (observatoire). <p>Le recours à cette fonction devra se faire via un alternant ou un recrutement mutualisé avec un autre lauréat du programme PVD.</p>
Partenaires	<p>Autre collectivité</p> <p>Banque des Territoires</p> <p>CD 40</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel d'un mi-temps : 35 000€ (sur deux ans)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026

Fiche action DCL-5

Axe stratégique	2) Redynamiser et développer le commerce local
Action nom	Nouer des partenariats avec les consulaires afin de faire émerger des opportunités sur le territoire
Action n°	DCL-5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Communauté de Communes - Commune
Description de l'action	<p>L'étude du cabinet Terre d'avance a évalué favorablement la politique du commerce engagée par Communauté de communes du Pays Grenadois (régime d'aide à l'immobilier d'entreprises, soutien ponctuel à l'AEPG, partenariat avec les consulaires et acteurs du développement (Initiatives Landes...)). Cependant, pour asseoir la volonté de dynamiser le commerce local, de lutter contre la vacance commerciale et de ramener du commerce en centre-ville, il est conseillé de renforcer cet accompagnement avec les acteurs compétents. Ainsi, des partenariats avec les consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture) pourront s'avérer utile.</p> <p>En effet, ces derniers bénéficient de ressources internes et d'un réseau conséquent afin d'effectuer une veille économique et de croiser les demandes de locaux de professionnels (commerçants ou artisans) avec l'offre de locaux commerciaux disponible sur Grenade. Des conventions de partenariats pourront ainsi être établies pour assurer une ou plusieurs prestations. A cet effet, plusieurs axes opérationnels ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable à l'acquisition d'une cellule commercial (DCL-2) pour définir l'opportunité d'accueil d'une activité nouvelle et non concurrentielle, - Etude de marché / de faisabilité ponctuelle pour favoriser l'installation d'un porteur de projet dans le cadre d'une activité inédite (ex. magasin de producteurs,) - Proposer un accompagnement personnalisé des commerces « locomotives » dans leur projet de transmission, - Engager une action renforcée pour accélérer la formation (numérique, merchandising, diagnostic environnemental,) des commerçants locaux, - Accompagner les commerces volontaires dans une démarche de coaching individuel ou collectif. - ...
Partenaires	CCI CMA

	Chambre d'agriculture
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 20 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026

Fiche action DCL-6

Axe stratégique	2) Redynamiser et développer le commerce local
Action nom	Poursuivre la promotion des commerces auprès des populations
Action n°	DCL-6
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Communauté de Communes - Commune
Description de l'action	<p>L'étude du cabinet Terre d'avance a identifié, dans la perspective d'accueillir de nouvelles populations, l'importance de faire connaître aux nouveaux arrivants l'offre de service local et notamment commerçante. Une communication accrue et renforcée auprès de la population grenadoise permettra à cette dernière d'avoir une meilleure connaissance du tissu commercial du centre-bourg, et au-delà de leur commune.</p> <p>A titre d'exemple, certaines actions pourront être menées en lien avec l'Association des Acteurs Economiques du Pays Grenadois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille et mise en jours de l'ensemble des commerces, artisans et services présents sur Grenade ; - Intégration de cette liste à jour sur le site internet de la commune avec les infos basiques (adresse, secteur, horaires...) et sur le bulletin communal, avec QR code ; - Création d'un flyer à destination des nouveaux habitants ; - Création d'une documentation (flyer ou autre) à destination de tout publics et disponibles dans les services publics (mairie, CCPG, office de tourisme...) ou via QR Code. <p>D'autres actions de fidélisation pourront être engagées. Une offre de chèque cadeaux à destination des nouveaux habitants pourra être conçue et coordonnée avec les partenaires (AEPG) dans ce cadre. Ces actions pourront être portées par le manager de commerces (action DCL-4).</p>
Partenaires	Association des Acteurs Economiques du Pays Grenadois
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 5 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	

Fiche action MAV-1

Axe stratégique	3) Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et concilier tous les usages en centre-bourg et sa périphérie
Action nom	Mener une réflexion sur un futur contournement de Grenade
Action n°	MAV-1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Comme évoqué dans le diagnostic, une des faiblesses mais aussi des menaces de la commune de Grenade-sur-l'Adour est sa traversée par la RD 824 au niveau de la place des Tilleuls (rue René Vielle en centre-ville). Si la traversée en elle-même n'est pas un problème (reliant même Grenade aux autres communes), l'importance du flux notamment poids lourds et les nuisances engendrées posent des problèmes. Cette route est aussi classée « route à grande circulation », rendant très difficile tout aménagement visant à réduire le flux. Elle est même interdite aux poids lourds en transit, interdiction non respectée et surtout non vérifiée. Il existe également une voie ferrée reliant Mont-de-Marsan à Aire-sur-l'Adour passant par Grenade (même itinéraire que la RD 824), mais celle-ci est inutilisée.</p> <p>Face à cette impasse, les élus de la commune de Grenade-sur-l'Adour souhaite trouver une solution, non pas pour supprimer toute circulation sur cet axe (car conscient des avantages que la commune en tire), mais pour réduire le flux notamment poids lourds afin de sécuriser le cœur de ville et être en cohérence avec ses autres projets (requalification de la bastide afin que les piétons et les habitants se la réapproprient, cheminement doux sur l'avenue d'Hésingue perpendiculaire à la RD 824...).</p> <p>Par le passé, un diagnostic a été effectué sur la RD 824 (comptages des flux, analyse des vitesses) afin d'évaluer concrètement et objectivement la dangerosité de cette voie, qui coupe la commune et le cœur de bourg de Grenade en deux. Des études avaient également été réalisées pour délester cette voie du trafic poids lourds, sans aller au-delà et entrer dans une phase pré-opérationnelle.</p> <p>C'est dans cette optique que la commune de Grenade-sur-l'Adour a sollicité le conseil départemental afin de mener une réflexion et une étude sur un possible contournement de Grenade-sur-l'Adour afin de réduire le flux de circulation en cœur de ville.</p>

	<p>Une première réunion a eu lieu à l'automne 2022 entre les élus et services grenadois et les services du conseil départemental, qui ont commencé à étudier la possibilité d'un tracé. L'année 2023 devrait permettre de mener les études environnementales de faisabilité d'un tel projet, avec notamment une étude quatre saisons menée par le conseil départemental.</p>
Partenaires	<p>CD 40</p> <p>Préfecture</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : à définir
Calendrier	2022-2026

Fiche action MAV-2

Axe stratégique	3) Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et concilier tous les usages en centre-bourg
Action nom	Développer l'offre de covoiturage
Action n°	MAV-2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : commune de Grenade-sur-l'Adour
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Comme évoqué dans le diagnostic du territoire, la commune de Grenade-sur-l'Adour fait face à deux enjeux prégnants en matière de mobilité et de déplacements : le flux important de véhicules (axe Aire-sur-l'Adour – Mont-de-Marsan notamment) et la tension sur le stationnement.</p> <p>Afin de répondre à ces enjeux, mais aussi d'intégrer le territoire (pas seulement la commune) dans la transition écologique et le développement plus durable, des alternatives à la voiture individuelle sont nécessaires. Ainsi, la mise en place d'une offre crédible de covoiturage peut s'avérer utile, encore plus en cette période de tension sur l'énergie. Cela permettrait en plus de créer davantage de lien social entre les différentes populations. Une réflexion sera donc menée, à l'échelle communale mais aussi communautaire, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre existante (parking de covoiturage) ; - Identifier et définir les besoins de la population ; - Quantifier la quantité d'offre d'espaces de covoiturage nécessaires ; - Identifier les espaces adéquats, notamment sur Grenade-sur-l'Adour (côté Ouest vers Mont-de-Marsan, côté Est vers Aire-sur-l'Adour, au Nord sur l'avenue d'Hésingue près du stationnement existant...) ; - Aménager les espaces pour créer des zones de covoiturage ; - Promouvoir cette offre (communication, numérique...). <p>Le recours à un bureau d'études spécialisé sera éventuellement utile.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026

Fiche action MAV-3

Axe stratégique	3) Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et concilier tous les usages en centre-bourg
Action nom	Rationaliser l'offre de stationnement
Action n°	MAV-3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>La commune de Grenade-sur-l'Adour, comme un grand nombre de commune de la même taille, est confrontée à un manque de places de stationnement, ou tout au moins à une offre de stationnement mal équilibrée.</p> <p>En effet, le lieu offrant le plus de places de stationnement est un lieu originellement non destiné à ce dessein, en l'occurrence la Place des Tilleuls. Cette place offre une soixantaine de places de stationnement pour les commerces et services alentours. Les élus ont, dans le même temps, la volonté de rendre cette place plus attractive, attrayante et confortable à la fois pour les piétons et les cyclistes. Ainsi, ils souhaitent réduire le stationnement sur la place (cf. fiche REP-1).</p> <p>Ces deux éléments (stationnement mal équilibré et réduction du nombre de place de stationnement sur la place des Tilleuls) incitent donc à une nécessaire rationalisation de l'offre de stationnement.</p> <p>C'est dans cette optique que la commune de Grenade-sur-l'Adour a acquis en juin 2022 un terrain jouxtant le parking des Magnolias (entre rue des Magnolias et rue des Anciens Fossés à une cinquantaine de mètres de la place des Tilleuls). Ce parking offre déjà une quarantaine de places de stationnement. L'objectif de la commune est d'une part d'augmenter ce nombre en modifiant le stationnement du parking existant, et d'autre part de proposer davantage de places sur le terrain nouvellement acquis. Une étude est actuellement en cours pour aménager cette partie (dans le cadre d'une étude plus globale portant sur les aménagements des espaces publics du cœur de ville), la phase opérationnelle pourrait débuter en 2023 (préalable nécessaire à une requalification de la place des Tilleuls afin de proposer une alternative crédible aux automobilistes qui verront l'offre de stationnement se réduire sur la place).</p>

	Au-delà, la commune de Grenade-sur-l'Adour mène une réflexion sur une requalification d'espaces existants autour de la Bastide (terrains vagues, non entretenus...) pouvant être transformés en espaces parking, tout en prenant en compte les problématiques environnementales.
Partenaires	Atelier Lavigne CAUE CCPG
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 573 000€ - 23 000,00€ d'acquisition du terrain jouxtant le parking de Magnolias - 550 000€ d'aménagement du parking des Magnolias
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action MAV-4

Axe stratégique	3) Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et concilier tous les usages en centre-bourg
Action nom	Développer un réseau de liaisons douces
Action n°	MAV-4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs décennies désormais, Grenade-sur-l'Adour connaît une expansion urbaine vers le Nord, avec la création d'espaces pavillonnaires et de lotissements au Nord du centre-ville de la commune. La majorité des populations s'installant dans cette partie de la commune sont des familles, ou des jeunes couples, potentiels acteurs de la vie communale.</p> <p>Afin d'attirer ces populations vers le cœur de ville, mais aussi d'améliorer le cadre de vie, de proposer des alternatives à la voiture et d'être en cohérence avec la requalification à venir de la bastide, il est nécessaire d'aménager des cheminements doux dans cette zone pavillonnaire, et des liaisons douces (piétons, cyclistes) afin de relier le cœur de ville et les lotissements. Ce projet de liaisons douces peut se décliner en trois axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Cheminements doux dans les lotissements en sortie Nord de ville <ul style="list-style-type: none"> - Chemin de promenade dans le lotissement Labouaou - Parcours sécurisé pour les déplacements du quotidien (école...) - Propice aux activités sportives (jogging, marche...) 2) Liaisons douces sur l'Avenue d'Hésingue (RD 11) <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'avenue d'Hésingue reliant la zone pavillonnaire et le cœur de ville (place des Tilleuls) - Mise en place de cheminements doux afin de concilier tous les usages - Volonté de ramener les familles (consommateurs, acteurs) en cœur de ville - Etude du conseil départemental en cours (cette voie est une route départementale) en CO-MOA (couche de roulement refaite en 2009) - Mener une réflexion sur le sens de circulation

	<p>3) Continuité de la liaison douce route de Bascons (RD 406)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite de l'avenue d'Hésingue après la voie ferrée - Etude de faisabilité du conseil départemental en cours (cette voie est une route départementale) mais pas prioritaire (la couche de roulement a été refaite en 2018).
Partenaires	<p>CD 40</p> <p>Préfecture</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût prévisionnel : 574 512,54</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) 24.512,54€HT 2) 550.000, dont 100.000€ de couche de roulement (prise en charge par le CD 40) 3) Etude du CD à venir
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> 1) 61% commune, 39% subventions (DETR : 9 600€) 2) 3)
Calendrier	<p>2022-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) 2022 2) 2023-2025 3) ?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action MAV-5

Axe stratégique	3) Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et concilier tous les usages en centre-bourg
Action nom	Repenser le sens de circulation du centre-bourg
Action n°	MAV-5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>En lien avec les aménagements de l'espace urbain prévus par la commune et le développement des liaisons douces visant une réappropriation du cœur de ville par les piétons et les cyclistes, la commune de Grenade-sur-l'Adour souhaite mener une réflexion sur une modification du sens de circulation en centre-bourg.</p> <p>D'ores et déjà, une expérimentation sera menée sur la RD 11 en entrée de ville juste après le pont de l'Adour, avec une interdiction de tourner à gauche (vers la place des Tilleuls et a fortiori la rue des Capucins) qui sera instaurée afin de sécuriser cette voie. Un bilan sera effectué au bout de quelques mois.</p> <p>D'autres axes (avenue d'Héringue à sens unique, certaines ruelles ou rue changeant de sens de circulation) seront à étudier avec les parties prenantes et compétentes (conseil départemental...).</p>
Partenaires	CD 40
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action REP-1

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Mener une étude de planification des aménagements urbains
Action n°	REP-1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Dans l'optique d'une redynamisation de son centre-bourg et dans le cadre de son projet de territoire, la commune de Grenade-sur-l'Adour souhaite réaménager et requalifier ses espaces publics, et notamment son cœur de ville qui est une ancienne Bastide et qui présente un intérêt certain (place centrale de la commune, ruelles, église classée monument historique) afin de rendre plus attrayant son bourg.</p> <p>Ainsi, la commune de Grenade-sur-l'Adour a souhaité faire appel à un cabinet d'architecte (Atelier Lavigne) afin de mener une étude d'aménagement de ces espaces publics, cabinet qui a déjà travaillé pour la commune dans le cadre du plan de référence en 2019 et 2020. Cette étude serait ainsi un prolongement, une précision et une mise à jour du plan de référence.</p> <p>Au-delà d'un diagnostic de la Bastide et d'une révélation des enjeux prégnants au cœur de ville grenadois (déjà effectués dans le cadre du plan de référence), les élus souhaitent définir la programmation des aménagements nécessaires de l'espace public de la commune afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus attractif le centre-ville et la Bastide, cœur de la commune - Valoriser les usages des places et des ruelles en végétalisant l'espace public - Améliorer la perception paysagère du cœur de ville - Faire émerger de nouvelles fonctions de l'espace public existant - Intégrer ces aménagements dans un projet plus global d'attractivité du territoire, de développement commercial et d'amélioration de l'habitat. <p>L'étude portera sur le cœur de ville Grenade (Bastide) mais sera concentrée sur plusieurs espaces : la place des Tilleuls, les ruelles autour de la place et qui constituent la Bastide, la rue des Capucins, le parking de Magnolias et la rue des Anciens fossés.</p>

	<p>L'étude sera déclinée en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase esquisse (environ un mois) : cette séquence permettra de définir deux scénarii possibles d'aménagement au stade esquisse (ou un scénario avec un schéma fonctionnel présentant des variantes par secteurs). Ils porteront sur un parti pris urbain et paysager sur les espaces de projet de la collectivité. Cette phase permettra de dégager un plan de composition, un programme sommaire de chacun des scénarii, les problématiques techniques particulières et un bilan faisant apparaître les avantages et inconvénients des solutions envisagées. - Phase avant-projet sommaire (environ un mois) : cette phase permettra une définition plus précise des aménagements, des équipements et des matériaux et intégrera les coûts de travaux. Les problématiques techniques seront également appréhendées : gestion des réseaux (hors enfouissement), principe de gestion du pluvial, propositions de structures de chaussées. Des propositions en termes de végétal seront également réalisées pour s'adapter à chacun des espaces. L'avant-projet sommaire comprendra un estimatif des couts d'aménagement par grands postes (terrassements, revêtements de sols, réseaux, mobilier, plantations, équipements, etc..). <p>L'objectif final de cette étude est aussi de permettre à la commune de préparer les autres fiches actions annexées à la convention ORT dans le quatrième axe (fiches REP-2, REP-3, REP-4).</p>
Partenaires	<p>Atelier Lavigne</p> <p>CCPG</p> <p>DDTM</p> <p>CD</p> <p>CAUE</p> <p>ABF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 34 740,00€ TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Cofinancement études stratégiques Banque des Territoires / CD 40 : (80%) - Commune : (20%)
Calendrier	Septembre – Novembre 2022

Fiche action REP-2

Axe stratégique	5) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Requalifier la place des Tilleuls
Action n°	REP-2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Lieu central du cœur de ville de Grenade, les élus souhaitent réaménager la place des Tilleuls, où se déroulent manifestations et événements (marché...), se concentrent la plupart des commerces face à laquelle se dresse un monument historique : l'église Saint Pierre et Saint Paul. Ainsi, les élus souhaitent rendre ce lieu plus attrayant et rayonnant, et ont imaginé les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'une halle couverte en plein milieu de la place, afin d'abriter le marché, de conforter le caractère central de la place et d'en faire un lieu propice à davantage d'événements ; - Réduction du stationnement à réduire sur la place, afin de la rendre en partie aux piétons et aux cyclistes ; - Rééquilibrage des usages entre les voitures et les piétons (promouvoir les liaisons douces piétonnes et cyclistes) ; - Rendre plus vivante et plus attirante la place, à travers des « éléments naturels » <p>Les élus ont aussi l'objectif de réduire le nombre de places de stationnement. Il faut donc en trouver à proximité immédiate de la place des Tilleuls (cf. fiche action MAV-3 et MAV-4).</p>
Partenaires	Etat (préfecture, DDTM) CR CD CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel travaux : 1 250 000,00€ <ul style="list-style-type: none"> - 1M€ d'aménagement des espaces publics - 250 000€ pour la halle
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2024-2025

Fiche action REP-3

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Requalifier les ruelles et venelles de la Bastide
Action n°	REP-3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Au-delà de la place des Tilleuls, il convient aussi de prendre en compte dans le projet de revitalisation toutes les ruelles autour de la place. Ces ruelles et les venelles de la Bastide constituent le charme et l'identité du cœur de ville de Grenade. Les élus souhaitent ainsi les réaménager et les requalifier afin de rendre beaucoup plus attrayant le cœur de ville grenadois. Voici la liste des rues concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Boulangère - Rue du Chemin de Ronde - Rue des Remparts - Rue du Mirail - Rue Traversière - Rue de la Paix - Rue Mgr Cassaigne - Rue Cherche Midi - Rue du Soleil - Rue Christophe Parabère - Rue des Peupliers - Impasse adjacente à la Communauté de Communes - Rue de Condom <p>Plusieurs tranches sont à prévoir sur tout le long du projet, en fonction des problématiques de chaque rue, de l'importance des travaux, des volontés des élus et des conclusions de l'étude d'aménagement des espaces urbains (cf. fiche action REP-1).</p>
Partenaires	<p>CCPG</p> <p>Etat (préfecture, DDTM)</p> <p>CR</p> <p>CD</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel travaux : 875 000€ <ul style="list-style-type: none"> - Rue Boulangère et rue du Chemin de Ronde (Nord-Ouest) : 115 000€ - Rue des Remparts et rue des Anciens Fossés (Nord-Est) : 400 000€ - Venelles Sud-Ouest (rue du Soleil, rue Mgr Cassaigne, rue Christophe Parabère, rue du Cherche Midi) : 250 000€ - Venelles et rues Sud-Est (rue de Condom, rue de la Paix, Rue du Mirail, rue Traversière) : 110 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	1) 2023-2024 2) 2025 3) 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action REP-4

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Modifier le fonctionnement de la rue des Capucins en la réaménageant
Action n°	REP-4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>La rue des Capucins est une des artères les plus importantes du cœur de ville Grenadois. Elle relie la place des Tilleuls à la RD 824 en passant derrière la mairie, et est perpendiculaire à certaines ruelles de la Bastide. Cependant, le trafic est dense, dangereux et le stationnement non organisé. Les élus souhaitent donc réaménager cette voie, avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rééquilibrer les usages entre les voitures et les piétons, en repensant le stationnement et en sécurisant l'accès aux cheminements doux ; - Tenir compte des opportunités de projets autour de la rue (couvent des Capucins, ancien presbytère, maison Cassaigne...) et les contraintes de stationnement ; - Végétaliser les lieux ; - Repenser éventuellement le sens de stationnement. <p>Ce réaménagement de la rue des Capucins devra s'effectuer à moindre coût, la rue ayant déjà été requalifiée il y a peu. Ainsi, nous privilégierons du mobilier urbain, du marquage au sol, une zone partagée limitée à 20km/h sur laquelle les piétons et cyclistes seront prioritaires...</p> <p>Aménagements imaginés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redimensionnement des fosses d'arbres - Suppression de l'alignement d'arbres en partie sud de la rue, incompatible avec les réseaux enterrés. - Insertion de mobilier urbain devant les équipements public - Formalisation des initiatives de végétalisation spontanée de l'espace public - Marquage au sol rugueux d'interdiction de stationner devant les garages.

Partenaires	Etat (préfecture, DDTM) CD CCPG
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel travaux : 15 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2024

Fiche action REP-5

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Valoriser le parc Charles de Gaulle
Action n°	REP-5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Véritable poumon vert de la commune de Grenade-sur-l'Adour, le parc Charles de Gaulle, situé à proximité immédiate du cœur de bourg, de la Bastide et des écoles, est un lieu de rencontre et de promenade apprécié des grenadoises et des grenadois. A ce titre, il mérite d'être préservé et mis en valeur.</p> <p>Déjà revalorisé en 2021 et en 2022 avec l'ajout d'agrès pour des activités physiques, le parc Charles de Gaulle pourra être réaménagé afin d'accentuer le caractère chaleureux, agréable et multifonctionnel du lieu. A ce titre, le recueil de l'avis et des propositions de la population pourra être utile afin d'imaginer le futur du parc (ateliers participatifs, réunions publiques, questionnaires...). Il pourra aussi être utile de penser l'avenir du parc en l'imaginant support de plusieurs événements culturels, associatifs ou autres.</p> <p>A titre d'exemple, le conseil municipal des enfants a mené une action d'information dans le parc Charles de Gaulle permettant d'identifier toutes les essences d'arbres. Des plaques ont été installées par les jeunes grenadois devant chaque arbre.</p>
Partenaires	<p>Conseil municipal des jeunes (CMJ)</p> <p>CAUE</p> <p>CCPG</p> <p>Société civile (associations...)</p> <p>Cerema (ateliers)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026

Fiche action REP-6

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Préserver et valoriser les bords de l'Adour
Action n°	REP-6
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune, Commune de Larrivière-Saint-Savin
Description de l'action	<p>Espace naturel remarquable donnant son nom à la commune centre du Pays Grenadois, l'Adour constitue le patrimoine naturel le plus important de la commune de Grenade. Si cet espace apparaît comme une menace et un danger du fait du risque important d'inondations, il peut aussi constituer un formidable lieu d'opportunités, qu'il convient de valoriser.</p> <p>Un travail de réflexion est donc nécessaire au niveau communal et communautaire pour valoriser ce lieu et ses abords :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les sentiers de l'Adour ; - Créer des activités sur le fleuve, en partenariat renforcé avec la commune de Larrivière-Saint-Savin et l'association « La Grange » présente sur cette commune ; - Promouvoir la faune et la flore de ces espaces, notamment auprès des jeunes publics et des touristes, via des ateliers de découverte ; - Mettre en place une identité autour de ce lieu afin de dynamiser le tourisme, peu développé sur le territoire (via le numérique notamment).
Partenaires	<p>Commune de Larrivière-Saint-Savin</p> <p>Etat (préfecture, DDTM)</p> <p>CAUE</p> <p>CD</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action REP-7

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Intégrer des aménagements sur la rue René Vielle, afin de la sécuriser
Action n°	REP-7
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Dans l'attente du résultat de l'étude relative au contournement de Grenade lancée par les services du Département, il convient de réfléchir à la mise en place d'aménagements efficaces sur la RD 824 dans le « cœur de ville » pour pacifier la traversée.</p> <p>D'une part, l'action requise doit prendre en compte la forte demande des riverains excédés par la circulation des camions, notamment évoquée lors des comités de quartier et relayée par l'association "Bastide en péril". D'autre part, il ne faut pas engager de frais conséquents en raison d'une éventuelle requalification de cette route rendant possible un contournement dans les prochaines années.</p> <p>Des réunions avec les services du conseil départemental ont mis en évidence les contraintes qui pèsent sur cet axe qualifié de « route à grande circulation ». De ce fait, cette voie ne peut recevoir des équipements qui auraient pour but de trop contraindre, par des obstacles, le passage des véhicules ou la fluidité du trafic. C'est donc en tenant compte de l'ensemble de ces contraintes drastiques que nous avons recherché des solutions ayant pour but, en cœur de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mieux contraindre la vitesse ; - de sécuriser les piétons ; - d'accentuer le caractère citoyen des lieux pour une meilleure prise en compte des dangers urbains par les usagers. <p>Ainsi, afin de protéger et sécuriser les piétons sur le trottoir le plus large rue René Vielle, entre la Mairie et le coin de la Petite Maison (face boulangerie), des garde-corps pourraient être posés, ces derniers pouvant en outre servir de support à végétaliser un côté de la rue René Vielle lui redonnant une « âme » et renforçant son caractère citoyen. Aussi, des aménagements hors voirie, tels des feux tricolores de vitesse de récompense voire des radars pourraient être installés aux entrées de la limitation 30 KM/H (zone sur laquelle des excès de vitesse ont été constatés), de même qu'une signalétique adéquate. A cet effet, des contacts ont été pris avec la préfecture et le service concerné.</p>

Partenaires	Etat (préfecture, DDTM) CAUE CD
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel travaux : 5 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action REP-8

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Valoriser le patrimoine bâti et matériel de Grenade (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan)
Action n°	REP-8
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>L'église Saint-Pierre et Saint-Paul, datant du XIVe siècle, a été au fil des siècles embellie, peinte et agrandie par différentes constructions successives. Inscrite au titre des Monuments Historiques, une réfection est nécessaire.</p> <p>Un diagnostic a été établi en novembre 2006 à la demande de la commune pour envisager la restauration intérieure de l'édifice. Une campagne de travaux a déjà été menée en 2010 pour restaurer le chevet dont les peintures décoratives, une grande partie du mobilier et l'électricité présentaient de nombreux désordres. Elle a été complétée par la restauration de la chapelle de semaine.</p> <p>Il est aujourd'hui envisagé de poursuivre la restauration de l'église. Avant de se lancer dans une nouvelle campagne d'embellissement intérieur, un diagnostic précis a été réalisé pour traiter les problèmes concernant les extérieurs qui sont prioritaires. Dans ce nouveau programme sont intégrés tous les travaux de révision de toiture, de restauration des maçonneries et des vitraux ainsi que les problèmes liés à la protection contre la foudre et à l'installation campanaire. Pour l'intérieur, la priorité sera donnée à la mise aux normes de l'installation électrique avec l'installation de luminaires adaptés et au remplacement du système de chauffage. L'état des peintures et du mobilier a également été analysé dans cette étude afin de pouvoir les programmer dans une phase ultérieure.</p> <p>I. Travaux extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charpente – couverture – zinguerie – planchers – menuiserie - Maçonnerie - Vitraux - Peinture - Paratonnerre <p>II. Travaux intérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité – éclairage - Chauffage

Partenaires	Etat (préfecture, DDTM) CAUE CD
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel travaux : 350 000€ - Travaux intérieurs : 64 000€ - Travaux extérieurs : 286 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action REP-9

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Modifier et améliorer la signalétique sur Grenade-sur-l'Adour et sur le territoire intercommunal
Action n°	REP-9
Statut	Validée
Niveau de priorité	Forte
Collectivités porteuses	Communauté de Communes - Commune
Description de l'action	<p>Afin de redonner de l'attractivité à Grenade-sur-l'Adour et au territoire du Pays Grenadois, il est nécessaire de créer un sentiment d'appartenance commun et de mettre en avant les services, activités et lieux du territoire.</p> <p>À cet effet, les élus communaux et communautaires souhaitent ensemble revoir la signalétique du territoire, afin de mettre à jour les informations à destination des publics extérieurs mais aussi des habitants locaux, de promouvoir le territoire et ses richesses et d'adopter une uniformité entre la commune et la communauté de communes.</p> <p>Ainsi, les élus ont engagé une réflexion sur une modification de la signalétique sur la ville de Grenade et sur le territoire du Pays Grenadois. Après avoir identifié une charte commune, les services, les lieux et les équipements à promouvoir (commerces, services publics, monuments historiques, musées, patrimoine naturel...), ils feront appel à un prestataire afin de réaliser une nouvelle signalétique qui remplacera l'actuelle signalétique trop ancienne et vétuste.</p>
Partenaires	Bureau d'étude extérieur
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 70 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action REP-10

Axe stratégique	4) Requalifier et réaménager les espaces publics
Action nom	Engager une action foncière afin de créer un cheminement piéton entre le parking des Magnolias et la place des Tilleuls
Action n°	REP-10
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>La commune de Grenade-sur-l'Adour souhaite redynamiser son cœur de bourg notamment en requalifiant sa place centrale : la place des Tilleuls. Cet espace serait ainsi réaménagé afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de se le réappropriier. Cela passera notamment par la suppression de places de stationnement afin de réduire la place de la voiture. Cependant, conscient de la tension que cela engendrera sur le stationnement, les élus souhaitent réaménager et agrandir le parking des Magnolias, afin de « déplacer » les places perdues sur cet espace.</p> <p>Dans cet optique, et afin de créer une voie d'accès directe entre ces deux lieux, les élus souhaitent aménager un passage piétons/cycliste juste à côté de l'église, passage qui existait jadis et qui existent toujours en partie. Cela impliquera l'acquisition d'un foncier afin de créer ce passage en RDC (51 rue René Vielle) qui permettrait ainsi de rejoindre le cheminement existant, et ainsi créer une continuité Parking des Magnolias – Rue des Anciens Fossés – Rue des Remparts – Place des Tilleuls.</p>
	
	<p>L'instauration d'un emplacement réservé dans le cadre de la modification du PLUI en cours marquera le volontarisme politique à l'égard de ce projet et induira une servitude foncière sur les parcelles considérées.</p> <p>Pour concrétiser ce projet, la commune devra acquérir et aménager cet espace.</p>
Partenaires	CCPG

	CAUE ABF EPFL
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025-2026
Lien programmes territorialisés autres et contrats	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action ESP-1

Axe stratégique	5) Développer les équipements et services aux populations
Action nom	Accompagner le projet territorial de santé sur le volet immobilier
Action n°	ESP-1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	<p>La CCPG a initié en 2016 une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet de santé sur le territoire. Cette prestation a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les différents professionnels de santé qui se sont constitués en SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) et en association pour intégrer d'autres acteurs du médico-social - Formaliser un projet de santé en partenariat avec l'ARS pour favoriser le travail interdisciplinaire notamment via des aides financières et le recrutement d'un coordonnateur de santé. - Acter du maintien de chaque professionnel dans leur propre local sans regroupement physique mais en conservant un lien régulier voir quotidien pour la coordination du parcours de soin des patients concernés. <p>Pour autant, malgré une amélioration qualitative de la prise en charge et l'arrivée de nouveaux professionnels (dont un médecin) la situation démographique médicale reste tendue et l'offre de santé sera déficitaire dans un avenir proche générant une inquiétude grandissante de la population et des professionnels. En effet, il est constaté que</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Grenade-sur-l'Adour est classée en zone d'intervention prioritaire sur l'arrêté de zonage de l'ARS paru en avril 2022 - Il n'y a pas d'arrivée d'autres médecins généralistes sur les autres communes du territoire, hors centre bourg - 7900 patients sont en file active sur le cabinet médical de Grenade-sur-l'Adour pour 5 médecins - Un médecin est retraits depuis début 2022 et d'autres à temps non complet rendant - Les locaux du cabinet de médecin sur Grenade sont contraints et ne permettent pas l'accueil dans de bonnes conditions de nouveaux médecins

	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès au logement et à l'emploi des conjoints des médecins constituent de véritables freins à l'installation de nouveaux médecins en territoire rural <p>Il convient par conséquent de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se doter d'un équipement (bureaux et logement) permettant l'accueil d'internes et de nouveaux professionnels de santé - Devenir attractif afin de favoriser l'accueil d'internes et l'installation de nouveaux médecins - Participer activement au maintien de l'offre de santé sur le territoire - Garantir l'accès au soin à la population <p>Dans ce cadre, la CCPG envisage différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions de locaux permettant l'extension ou la délocalisation du cabinet médical existant et offrant les installations adaptées pour un service de téléconsultation et télémedecine ; - Création de 5 cabinets supplémentaires : 1 pour l'infirmier asalée, 2 pour les médecins, une salle d'urgence, 1 bureau secrétariat ; - Rénovation d'un logement pour l'accueil des internes et des nouveaux professionnels de santé.
Partenaires	<p>Etat (DETR et FNADT)</p> <p>ARS</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Europe (fonds LEADER)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût prévisionnel travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité : 12 000€ H.T - Acquisitions immobilières : 350 000€ H.T - Maitrise d'œuvre : 100 000 €HT - Travaux de construction ou réhabilitation : 1 000 000 €HT - Total : 1 462 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action ESP-2

Axe stratégique	5) Développer les équipements et services à la population
Action nom	Compléter l'offre d'accueil de la petite enfance par la création d'une structure collective
Action n°	ESP-2
Statut	En cours
Niveau de priorité	A définir
Secteur d'intervention / Périmètre	A définir
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	<p>En 2022, la CCPG a actualisé son Analyse des Besoins Sociaux (ABS).</p> <p>Cette étude a notamment mise en exergue la situation des services offerts en matière de petite enfance. Le territoire affiche les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre d'assistants maternels sur le territoire depuis 2018 et prévision à la baisse pour les années à venir - Manque de diversité des modes de garde pour la petite enfance sur le territoire. Il n'existe aucun Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - Incitation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des pour la création d'un EAJE et soutiendra financièrement le projet. - Difficultés de satisfaire les besoins des parents en recherche d'un mode de garde dans certains secteurs en tension sur le territoire - Baisse généralisée du recours au mode de garde individuel au profit des modes d'accueil collectifs (Cf. observatoire National de la petite enfance). <p>Sur le Pays Grenadois, l'ABS identifie les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elargir l'offre de service à destination des familles dans le domaine de la petite enfance en proposant un mode d'accueil collectif pour les 0/3 ans - Renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages - Compenser la diminution progressive d'assistants maternels sur le territoire et répondre positivement aux demandes des familles <p>Dans ce cadre, la CCPG souhaite engager la réalisation d'une micro crèche (10 à 12 places) ou d'une petite crèche (16 à 20 places) sur le territoire avec possibilité d'un service en horaires atypiques ou en halte-garderie.</p>

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'Allocation Familiale des Landes - Mutualité Sociale Agricole - Conseil Départemental / service Protection Maternelle Infantile - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût prévisionnel travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>A construire – A ce jour en attente d'un retour de la CAF sur le montant du soutien financier envisagé.</p> <p>La MSA et le PETR seront également sollicités pour soutenir financièrement ce projet.</p>
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Projet en lien avec les objectifs du Schéma Départemental de Service aux Familles (SDSF) - Création d'un EAJE évoquée dans le cadre du Projet Global de Territoire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Etapes du projet :</u></p> <p>2021 : Diagnostic</p> <p>2022 : Etude de faisabilité</p> <p>2023 : Lancement des marchés et validation de la maîtrise d'ouvrage</p> <p>2024/2025 : Réalisation de l'ouvrage</p>

Fiche action ESP-3

Axe stratégique	5) Développer les équipements et services aux populations
Action nom	Réaménager l'espace de découverte de l'office de tourisme
Action n°	ESP-3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Stratégie territoriale : communauté de communes
Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Description de l'action	<p>Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes a créé dans ce cadre un office de tourisme labellisé dont les locaux sont situés en cœur de bourg de Grenade sur la place des Tilleuls. Cet outil assure ses missions d'accueil, d'information, de promotion du territoire et de coordination de ses acteurs locaux (hébergeurs, restaurateurs, producteurs, prestataires...). La mise en valeur de sa destination locale est organisée avec les partenaires de Landes intérieures et Landes Attractivité. Afin de mieux mettre en valeur ses potentialités patrimoniales (Adour, bastide) notamment attachées à l'identité de Grenade, améliorer sa qualité d'offre de services aux visiteurs et gagner en attractivité, un projet de réhabilitation de son espace d'accueil est envisagé. En effet, dans le cadre des études menées (classement, démarche qualité, audit de labélisation ...), il a été diagnostiqué les faiblesses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit de reconnaissance de l'office de tourisme par les habitants (méconnaissances de l'existence du lieu et des informations disponibles), - Manque de visibilité externe de l'Office de tourisme malgré sa position sur la place centrale, - Confusion sur la fonction de l'espace accueil par les publics : exposition culturelle prédominante au détriment de la valorisation touristique du territoire, entraîne la confusion du public, - Sous-utilisation de la terrasse : la seule accessible au public sur l'Adour pour mettre en valeur le fleuve, <p>Mais il a aussi été identifié des opportunités cohérentes avec Petites villes de demain afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'Office de tourisme un vrai lieu de visite et d'animation promouvant le territoire et ses acteurs, - Disposer d'un équipement structurant pour intégrer les populations locales dans la promotion du territoire et des événements

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation de l'Office de tourisme par les acteurs de la vie locale : associations, acteurs touristiques, acteurs économiques, producteurs et artisans, en leur offrant un lieu d'échange et de promotion de leur activité - Améliorer l'efficacité de la communication des actions de l'Office de tourisme auprès des publics, <p>La CCPG envisage dès lors, à préciser dans le cadre d'une étude de maîtrise d'œuvre, de réaménager ce lieu d'accueil structurant et vecteur de flux en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrant un équipement récréotouristique (notamment sur la terrasse de l'Office de tourisme) innovant et promouvant le patrimoine local, - Différenciant l'espace de promotion du territoire et celui propre à l'exposition culturelle, - Créant un futur espace boutique pour mettre en valeur les producteurs et artisans locaux - Déclinant une signalétique patrimoniale articuler avec la signalétique fonctionnelle du centre-bourg à revisiter → REP-9
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie de Grenade : réfection de la signalétique en centre-bourg → action REP-9 - Région : appel à projet ACT (anciennement NOTT) Landes Intérieures - consultant merchandising / shop staging (maître d'œuvre)
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût prévisionnel travaux : 100 000€ / 150 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude et proposition de concept - Conception graphique/scénographie - Achat mobilier et aménagement in situ
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté de communes - Région : appel à projet ACT Landes Intérieures (anciennement NOTT) - Département : subvention « aménagement – équipement offices de tourisme »
Calendrier	2023 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet NOTT Landes Intérieures
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Relationnel avec les acteurs locaux - Nouvelles habitudes des habitants - Satisfaction des usagers de l'office de tourisme

Fiche action ESP-4

Axe stratégique	5) Développer les équipements et services aux populations
Action nom	Renforcer l'offre locale de services publics
Action n°	ESP-4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Stratégie territoriale : communauté de communes
Collectivités porteuses	Communauté de communes
Description de l'action	<p>La CCPG accueille des services aux publics qui délocalisent leur intervention dans le cadre de permanences (assistance sociale du CD40, conciliateur de justice, mission locale, espace emploi, Chambre de métiers et de l'artisanat, centre des impôts, médecine du travail, SOLIHA...).</p> <p>En complément de cette offre, la collectivité propose un soutien aux démarches administratives dématérialisées via le dispositif « aidant connect » assuré par deux agents accrédités par l'ANCT dans l'objectif d'accompagner les usagers mais aussi de favoriser leur autonomie.</p> <p>Dans le cadre de PVD, la CCPG souhaite renforcer le bouquet de services sur Grenade et favoriser la présence de nouveaux partenaires (CPAM, caisses nationales assurance santé, CAF, ...). Cet objectif mérite une réflexion pour en déterminer les modalités pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de nouvelles permanences délocalisées par les partenaires via conventions, - Formation des agents « aidants connect » pour traitement préalable des dossiers des nouveaux services, <p>Instauration d'une annexe France Service ou d'un « bus » France Service mutualisé...</p>
Partenaires	<p>Commune</p> <p>Etat (préfecture)</p> <p>Services publics nationaux et locaux</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action ESP-5

Axe stratégique	5) Développer les équipements et services aux populations
Action nom	Promouvoir l'histoire et la culture locales
Action n°	ESP-5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Secteur d'intervention / Périmètre	Périmètre de la stratégie territoriale : communauté de communes du Pays Grenadois
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Le territoire du Pays grenadois se situe au cœur de du territoire landais, dans le sud-est du département, et constitue l'une des portes vers le Gers voisin. Cette situation géographique lui offre une particularité identitaire et culturelle, qui se retrouve à travers son offre culturelle et ses musées. Le territoire abrite en effet plusieurs musées, notamment le petit musée de l'histoire et le pavillon de la Résistance et de la Déportation à Grenade-sur-l'Adour. Les élus ont la volonté de préserver et soutenir ces lieux de découverte, ainsi que de les développer et les promouvoir.</p> <p>Ces équipements assurent un flux de visiteurs conséquents qui participent à l'économie touristique du territoire.</p> <p>Cependant, leur offre d'exposition mérite d'être renouvelée dans l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux nouvelles attentes du public (modernisation des outils de visite...) ; - Diversifier le support de visite qui repose uniquement sur des guides bénévoles passionnés ; - Proposer un parcours de visite cohérent et articulé dans le projet touristique de territoire en lien avec le patrimoine Grenadois et la population locale. <p>Afin de dimensionner l'effort d'investissement à porter sur ces équipements, une étude préalable de positionnement sera nécessaire. Cette dernière identifiera les investissements utiles à leur modernisation (scénographie, outils de visites, aménagement...)</p> <p>Les élus ont la volonté de préserver et soutenir ces musées, ainsi que de les développer et les promouvoir.</p>
Partenaires	<p>Office de tourisme</p> <p>PETR Adour Chalosse Tursan</p> <p>CD</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action ESP-6

Axe stratégique	5) Développer les équipements et services aux populations
Action nom	Réaménager les équipements sportifs
Action n°	ESP-6
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg de Grenade-sur-l'Adour
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Conscients de l'importance des installations sportives pour une petite commune et pour toutes les générations (jeunes, familles, personnes âgées...), les élus ont entamé une réflexion et un réaménagement de certaines installations dès l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture des terrains de tennis : • Réfection et remise aux normes du gymnase de la commune : <p>Ces deux projets, qui datent de quelques années, n'entre pas dans le budget général du projet Petites Villes de Demain. Il semble cependant nécessaire, dans un souci de cohérence, qu'ils fassent l'objet d'une fiche-action. En effet, ces installations sportives pourront participer au développement des activités dans le village à destination de toutes les générations.</p>
Partenaires	Etat UDAP CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action ESP-7

Axe stratégique	5) Développer les équipements et services aux populations
Action nom	Développer le numérique
Action n°	ESP-7
Statut	En cours
Niveau de priorité	Faible
Secteur d'intervention / Périmètre	Secteur d'intervention prioritaire : centre-bourg de Grenade-sur-l'Adour - Périmètre de la stratégie territoriale : communauté de communes du Pays Grenadois
Collectivités porteuses	Commune
Description de l'action	<p>Afin de rendre plus attractifs la commune de Grenade-sur-l'Adour et les services proposés dans la commune, les élus souhaitent développer le numérique et faire de Grenade-sur-l'Adour une ville plus connectée.</p> <p>Ainsi, ils ont plusieurs ambitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'information numérique, et création de relais entre l'information physique et le numérique (QR codes...) ; - En lien avec le développement de la signalétique, revoir la présence numérique de la commune afin d'intégrer tous les services et commerces sur le site, et le tenir à jour ; - Mise en valeur du patrimoine (QR codes près des sites patrimoniaux...) ; - Créer un sentiment d'appartenance au territoire et promouvoir ce dernier en recensant les services, les commerces du territoire ; - Optimisation des modes de fonctionnement des services publics (site unique, facilitation des communication...) ; <p>Aussi, les élus ont la volonté de développer la participation citoyenne, pour le moment peu présente sur la commune. Cela passera une phase de concertation et de participation classique, via des outils existants (réunions publiques, comités de quartier...) ou proposés par les partenaires du programme Petites Villes de Demain. Par la suite, les élus souhaitent développer cette modalité de construction de projet via des solutions numériques (applications dédiées et spécialisées), questionnaires et consultations en ligne...) une fois que la population aura acquis une certaine culture de la participation citoyenne.</p>
Partenaires	CCPG, Partenaires extérieurs
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2025-2026

Fiche action ORT-1

Axe stratégique	6) Animer le projet PVD et l'ORT
Action nom	Recrutement d'un chef de projet
Action n°	ORT-1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	
Collectivités porteuses	Communauté de communes
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays Grenadois, en lien étroit avec la commune de Grenade-sur-l'Adour à qui elle le met à disposition, bénéficie du recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain, mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, via une entente intercommunale.</p> <p>Rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la conception du projet de territoire et en concevoir la programmation ; - Mettre en œuvre la politique de l'habitat ; - Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnelles ; - Organiser le pilotage et l'animation du programme ;
Partenaires	<p>Commune de Grenade-sur-l'Adour</p> <p>Etat</p> <p>Anah</p> <p>Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel total : 135.000,00€ (45.000,00€ par an)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Anah : 19 800,00 € (50 % salaire chargé) par an - ANCT 9 900 € (25 % salaire chargé) par an - Reste à charge Communautés de Communes : 15 300,00€ (50% CCPVAL 50% CCPG) par an
Calendrier	2022-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action ORT-2

Axe stratégique	6) Animer le projet PVD et l'ORT
Action nom	Impliquer la population dans la conduite du projet et ses évolutions
Action n°	ORT-2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Secteur d'intervention / Périmètre	
Collectivités porteuses	Communauté de communes, commune
Description de l'action	<p>Ce projet de territoire, qui porte à la fois sur Grenade-sur-l'Adour mais aussi sur tout le territoire intercommunal, aura des implications sur l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient économiques, associatifs, institutionnels ou de simples habitants. Pour que la revitalisation du centre-bourg de Grenade et le développement du territoire soient effectifs et efficaces, il faudra créer une véritable synergie autour du projet entre les différentes forces (politiques, économiques, culturelles et associatives) du territoire.</p> <p>Il est donc primordial que la population, cœur de cible mais aussi force de proposition et d'amélioration de ce projet, soit impliquée tout au long du projet, concertée sur ses évolutions et consultée pour en évaluer les effets. Un volet participatif (réunions publiques, consultations citoyennes...) sera ainsi intégré afin d'augmenter l'appropriation citoyenne du projet dans une volonté de communication, de concertation et de co-construction du projet et des actions à mener. Les membres de la société civile (association des acteurs économiques du Pays Grenadois, association Bastide en péril, comités de quartiers, représentants de certaines professions comme les professionnels de santé...) pourront être associés aux réunions du comité technique voire du comité de pilotage instaurés dans le cadre de la gouvernance de ce projet.</p> <p>Des ateliers participatifs thématiques pourront aussi être proposés à la population par la collectivité, permettant de mettre en place une véritable concertation et implication des habitants sur un sujet précis, ce qui leur permettra de se l'approprier, mais aussi de dégager des orientations peut-être différentes de celles des élus. A cette fin, l'offre de service de certains partenaires comme le Cerema ou la Fédération des Parcs Naturels Régionaux pourra être mobilisée dans le cadre du programme PVD. Ces outils participatifs pourront être mobilisés soit pour le projet global, soit pour des actions plus restreintes correspondant à des lieux ou des thématiques précis (Place des Tilleuls, Parc Charles de Gaulle, Bords de l'Adour, place de la nature en ville...).</p>

Partenaires	Association des commerçants Membres de la société civile Cerema ANCT DDTM
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel total : 5 000,00€ (communication) par an
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Fiche action ORT-3

Axe stratégique	6) Assurer l'animation de l'ORT et du projet PVD
Action nom	Mener une réflexion sur les opportunités de projets et d'actions communes entre Grenade-sur-l'Adour et Larrivière-Saint-Savin
Action n°	ORT-3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Collectivités porteuses	Communauté de Communes - Commune
Description de l'action	<p>La commune de Grenade-sur-l'Adour, outre sa Bastide et sa position de centralité du Pays Grenadois, a la particularité d'être intégrée dans une continuité urbaine avec le bourg d'une autre commune, Larrivière-Saint-Savin. En effet, un simple pont traversant l'Adour sépare et relie les deux bourgs, distants l'un de l'autre de quelques dizaines de mètres. Cette particularité et cette proximité peuvent amener les deux communes, sous l'égide de la communauté de communes, à trouver des complémentarités et mener des actions et des projets en commun.</p> <p>Différentes pistes ou potentiels de partenariat sont à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La revalorisation culturelle d'un équipement de propriété et de gestion commune : les arènes Jean Darrieu, présente sur la commune de Larrivière-Saint-Savin mais aussi arènes de Grenade-sur-l'Adour ; • La valorisation de l'Adour en aménageant un circuit de découverte patrimoniale en rive gauche pour les besoins de perspective dans le cadre d'une mise en scène paysagère du front bâti de la bastide Grenadoise ; • L'accompagnement d'une association à rayonnement communautaire (espace de vie social/centre social) « La Grange » aux projets structurant (Maison de l'Adour / tiers lieu / base nautique...) • L'harmonisation de politique de l'habitat (périmètre commun sur le volet PB de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et sur le périmètre monument historique, plan façade,). • ...
Partenaires	Commune de Larrivière-Saint-Savin
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Annexe 8 – Budget prévisionnel provisoire du projet par axe thématique

Dépenses par axe	Montant HT
AXE 1	1 866 043€
AXE 2	149 990€
AXE 3	1 147 512€
AXE 4	2 250 000€
AXE 5	2 062 000€
Axe 6	140 000€
TOTAL Général	7 615 545 €

Annexe 9 – Maquette financière pluriannuelle relative au programme Petites Villes de Demain pour la commune de Grenade sur l'Adour

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
ORT-1) Recruter un chef de projet PVD	Communauté de communes commune	de 45 000€ HT –	12,5%	<ul style="list-style-type: none"> • ANCT : 25% • Anah : 50% 	<ul style="list-style-type: none"> • CCPVAL : 12,5% 	
APL-1) Engager une étude pré-opérationnelle d'OPAH	Communauté Communes	de 32 400€ HT	34%	<ul style="list-style-type: none"> • ANAH – 50% <i>total : 16 200 €</i>	<ul style="list-style-type: none"> • CD40 : 16% 	
DCL-1) Poser un diagnostic sur le tissu commercial	Communauté Communes, Commune	de 9 900€ HT	0%	<ul style="list-style-type: none"> • Banque des Territoires : 100% 		
DCL-3) Mener une réflexion pour renforcer le marché	Commune	1 000€	100%	<ul style="list-style-type: none"> • / 		
MAV-4) Développer un réseau de liaisons douces (<i>phase 1</i>)	Commune	24 512€ HT	61%	<ul style="list-style-type: none"> • DETR : 39% 		

MAV-3) Rationnaliser l'offre de stationnement (<i>phase 1</i>)	Commune	23 000€ HT (acquisition d'un terrain)	100%	• /		
REP-1) Mener une étude de planification des aménagements urbains	Commune	28 950€ HT	20%	• Banque des Territoires : 50%	• CD 40 : 30%	

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
ORT-1) Employer un chef de projet PVD	Communauté de communes commune	de 45 000€ HT –	12,5%	<ul style="list-style-type: none"> • ANCT : 25% • Anah : 50% 	<ul style="list-style-type: none"> • CCPVAL : 12,5% 	
APL-2) Mettre en place une OPAH	Communauté de communes	de 530 184€ HT		<ul style="list-style-type: none"> • Anah : 77% 		
APL-3) Accompagner l'animation de l'OPAH	Communauté de communes commune	de 72 697€ –	<ul style="list-style-type: none"> • 47,5% 	<ul style="list-style-type: none"> • Anah : 52,5% 		
APL-3) Continuer l'opération d'embellissement des façades en centre-bourg	Commune	8 000€	100%	<ul style="list-style-type: none"> • 		
MAV-3) Rationnaliser l'offre de stationnement (<i>phase2</i>)	Commune	550 000€ HT		<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • CD 40 : 	
MAV-4) Développer un réseau de liaisons douces (<i>phase 2</i>)	Commune	550 000€HT		<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • CD 40 : 	

DCL-6) Poursuivre la promotion des commerces auprès des populations				•	•	
REP-3) Requalifier les ruelles et venelles de la Bastide (phase 1)	Commune	110 000€ HT		•	•	
REP-4) Repenser le fonctionnement de la rue des Capucins	Commune	15 000€ HT		•	•	
REP-7) Intégrer des aménagements sur la rue René Vielle, afin de la sécuriser	Commune	5 000€ HT		•	•	
REP 9) Revoir la signalétique du territoire pour améliorer son attractivité	Communauté de communes – commune			•	•	
ESP-1) Accompagner le projet territorial de santé sur le volet immobilier	Communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité : 12 000€ H.T - Acquisitions immobilières : 350 000€ H.T - MOe : 100 000 €HT - Travaux de construction / réhabilitation : 1 000 000 €HT 		•	<ul style="list-style-type: none"> • CD 40 : • CRNA : • UE : • ARS : 	

		- Total : 1 462 000 € HT				
ESP 2) Compléter l'offre d'accueil de la petite enfance par la création d'une structure collective		550 000€ HT		•	• CAF :	
ESP 3) Réaménager l'espace de découverte de l'office de tourisme		100 000€ HT / 150 000€		•	•	

ANNEE 2024

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
ORT-1) Employer un chef de projet PVD	Communauté de communes – commune	45 000€ HT	12,5%	<ul style="list-style-type: none"> • ANCT : 25% • Anah : 50% 	CCPVAL : 12,5%	
APL-1) Mettre en place une OPAH	Communauté de communes	530 184€ HT		<ul style="list-style-type: none"> • Anah : 77% 		
APL-2) Accompagner l'animation de l'OPAH	Communauté de communes – commune	72 697€	<ul style="list-style-type: none"> • 47,5% 	<ul style="list-style-type: none"> • Anah : 52,5% 		
APL-3) Continuer l'opération d'embellissement des façades en centre-bourg	Commune	8 000€	100%	<ul style="list-style-type: none"> • / 		
DCL-2) Mettre en place une stratégie foncière publique pour maîtriser certaines cellules	Communauté de communes	80 000€		<ul style="list-style-type: none"> • 		
DCL-4) Soutenir et animer le commerce local		17 500€		<ul style="list-style-type: none"> • 		
DCL-5) Nouer des partenariats avec les consulaires afin de faire émerger des	Communauté de communes – commune	20 000€		<ul style="list-style-type: none"> • 		

opportunités sur le territoire						
DCL-6) Poursuivre la promotion des commerces auprès des populations	Communauté de communes – commune	5 000€		•		
REP-2) Réaménager la place des Tilleuls	Commune	1 250 000€ HT		• ??	• CD 40 : • CRNA :	
REP-3) Requalifier les ruelles et venelles de la Bastide (<i>phase 2 : Nord-Est</i>)	Commune	400 000€ HT	?	•		
REP-5) Valoriser le parc Charles de Gaulle	Commune			•		
MAV-2) Développer l'offre de covoiturage	Communauté de Communes, Commune			•	•	
MAV-3) Rationnaliser l'offre de stationnement (<i>phase 3</i>)	Communauté de Communes, Commune	550 000€		•	•	
MAV-4) Développer un réseau de liaisons douces (<i>phase 3</i>)	Communauté de communes	550 000€		•	• :	
ESP 5) Promouvoir l'histoire et la culture locales	Communauté de communes			•		
ESP 4) Développer l'offre locale de services publics				•	•	

ANNEE 2025

Au titre de l'année budgétaire 2025, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
APL-1) Mettre en place une OPAH	Communauté de communes	530 184€ HT		Anah : 77%		
APL-2) Accompagner l'animation de l'OPAH	Communauté de communes – commune	72 697€	• 47,5%	Anah : 52,5%		
APL-3) Continuer l'opération d'embellissement des façades en centre-bourg	Commune	8 000€	100%	/		
REP-3) Requalifier les ruelles et venelles de la Bastide (<i>phase 3</i>)	Commune	360 000€ HT				
REP-6) Préserver et valoriser les bords de l'Adour						
ESP 7) Développer le numérique	Communauté de communes – commune	??				

Annexe 10 – Utilisation des logos

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#184590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0

Annexe 11 – Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat